

L'Économie Sociale

L'Économie Sociale : une nouvelle jeunesse pour une vieille idée...

Depuis 20 ans, Michel Rocard accumule analyses et réflexions sur l'Économie Sociale.

A ce jour, il est l'un des hommes politiques français le mieux placé pour en parler.



Communarde puis soixante huitarde un siècle plus tard, l'Économie Sociale aujourd'hui parle chiffre d'affaires, rentabilité, marché. Elle jongle avec les milliards.

Sa reconnaissance officielle depuis 1981 lui donne de nouvelles responsabilités face au poids des rêves et aux chocs des réalités. Cette économie non traditionnelle interpelle. Quel est son poids spécifique dans l'économie française ? Crée-t-elle des emplois ? Résiste-t-elle mieux à la crise que le secteur privé et nationalisé ? A-t-elle un avenir ?

Dans une interview exclusive pour le service communication de la Macif, Michel Rocard vous invite au voyage dans l'Économie Sociale en France... et... en Inde !

**LES CAHIERS DE
MACIF-ACTUALITÉS**

16 septembre 1985.

PANCHE



Wittenberg

Jean-Pierre Champiat : On parle beaucoup de l'Economie Sociale. De nombreux ouvrages viennent de paraître. Quelle est votre définition de l'Economie Sociale ?

Michel Rocard : L'Economie Sociale est, pour moi, cette partie de l'économie qui fournit des biens ou des services vendus sur le marché ou tarifés à l'acte sans chercher l'enrichissement individuel. Les unités de production ne sont ni des établissements publics ou nationalisés, ni des entreprises à propriété privée de moyens de production entre les mains d'apporteurs de capitaux. Les formules sont diverses. Il y en a principalement trois : la formule coopérative, la formule mutualiste et la formule associative. La référence commune étant d'être dans l'ordre **productif** mais ni capitaliste, ni nationalisé.

JPC : Vous êtes un peu restrictif par rapport au secteur associatif, en éliminant systématiquement par principe, par définition, toute association qui n'est pas productive d'un bien ou d'un service...

MR : Mais je n'élimine rien. Je constate simplement qu'il faut s'occuper plus particulièrement d'un champ qui est le champ de la production. Je ne m'occupe pas ici du champ du loisir gratuit, de la culture, de la philosophie... Le monde associatif déborde beaucoup le champ de la production, mais beaucoup d'associations ont des activités qui ont une signification d'une ampleur économique nette en particulier dans le secteur sanitaire et social.

JPC : L'association des pêcheurs ne fait pas partie de l'Economie Sociale ?

MR : Sans doute, elle fait partie du

monde associatif, mais elle ne fournit pas un service rémunéré par les acheteurs.

JPC : N'est-on pas en train de « monter en épingle » un secteur qui, somme toute, reste marginal par rapport à l'économie nationale, environ 6 % du PNB ?¹

MR : On n'est pas du tout en train de « monter en épingle » quoique ce soit. C'est un des drames de l'action publique. Dès qu'on fait quelque chose, le commentaire est parfois excessif.

Lorsque j'ai été nommé ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire, j'ai demandé au Premier ministre de l'époque, Pierre Mauroy, d'être chargé de ce secteur. A partir de cette attribution, j'ai obtenu d'abord la création de la Délégation interministérielle à l'Economie Sociale, puis ensuite, et c'est beaucoup plus important, de l'Institut de développement de l'Economie Sociale. C'est-à-dire d'un outil bancaire qui était destiné à utiliser les ressources du secteur de l'Economie Sociale qui ne sont pas nulles du tout, pour développer les organisations coopératives et associatives. L'idée centrale que j'avais dans la tête, c'était que les moyens de l'Economie Sociale se renforcent les uns les autres. L'Economie Sociale est plus ou moins bien adaptée suivant les situations. Elle est mal adaptée aux unités de production industrielle de très grandes

elle être une solution pertinente à terme pour la France ?

MR : Je crois que la réconciliation de l'acte de produire avec la démocratie c'est la grande aventure de ce siècle. Mais si vous me demandez des solutions pour la France de l'an 1995, 2000, 2002, nos grands piliers demeureront dans la production, le secteur privé et le secteur public principalement. L'Economie Sociale en ce domaine demeurera une zone importante d'exercice de la démocratie sur les lieux de travail, à la fois expérience et terrain. Quand je décrivais ce que je faisais dans ce secteur-là, j'avais l'habitude de dire que j'avais planté un cèdre... Quand vous plantez un cèdre, premièrement pendant les 4 ou 5 premières années, il est impératif d'éviter que les chèvres mangent les jeunes pousses, deuxièmement, vous pouvez toujours arroser, ça ne changera rien, troisièmement, ça pousse très lentement, quatrièmement, vient un stade où quand ça a poussé, c'est indéracinable. Mais ça prend du temps.

JPC : Curieusement, syndicats et patronat semblent méfiants face à l'Economie Sociale, pourquoi d'après vous ?

MR : Pour des raisons radicalement différentes ! Le patronat, simplement parce qu'il voit poindre là un secteur économique qui nie sa vocation à être le seul à

« Je crois que la réconciliation de l'acte de produire avec la démocratie c'est la grande aventure du siècle »

dimensions. Renault ou Peugeot en coopérative, c'est pas très commode. Pour le moment, l'Economie Sociale est mieux adaptée à des unités de production de petites dimensions. Dans notre situation tragique d'emploi en France et dans toute l'Europe, il est admis par tous les spécialistes que la zone la plus porteuse d'emplois à terme est celle des petites unités de production, et notamment dans le secteur des services. L'Economie Sociale est bien adaptée à ça, même si ça reste pour l'instant un secteur modeste. Elle est dans d'autres domaines comme l'assurance, la prévoyance tout à fait adaptée pour être dominante dans notre système social. Simplement une phrase de plus, c'est un secteur décisif sur le plan culturel en ce sens que c'est l'apprentissage de la fonction de produire sans la nationalisation et en échappant pourtant aux règles du profit privé.

JPC : L'Economie Sociale vous paraît-

pouvoir diriger les entreprises, alors que l'Economie Sociale affiche sa compétitivité, son respect obligé des lois du marché, son autonomie, tout en étant performante.

Dans le monde syndical², c'est tout à fait autre chose. Le mouvement syndical français s'est beaucoup organisé historiquement, au siècle dernier, autour de l'idée du refus de gérer. Or qui dit coopération... dit gestion. Il y a donc un vrai problème de la fonction syndicale dans le mouvement coopératif ce qui n'est pas simple puisque le mouvement coopératif ce sont les travailleurs ou les usagers prenant en main leur propre gestion collective.

JPC : Une des grandes réformes de ces dernières années, c'est la décentralisation, pensez-vous que cette décentralisa-

1. PNB : Produit national brut.

2. Ce thème sera développé dans le cahier n° 2, dans l'interview de Madeleine Rebérioux.

tion régionale, départementale, puisse favoriser l'Économie Sociale et ses entreprises ?

MR : Ce qui peut surtout favoriser l'Économie Sociale c'est la découverte que les entreprises ont comme première nécessité d'être profondément autonomes et qu'elles vivent d'autant mieux qu'elles ne dépendent pas des fonds publics. L'unité économique régionale a maintenant, comme attribution d'être incitatrice au développement économique régional par l'effort de recherche, par l'effort de formation et par des aides spécifiques à des entreprises dans un certain nombre de cas. A ce titre-là, un espace de développement tout particulier est ouvert aux entreprises de l'Économie Sociale par exemple dans des contrats de plan avec la région, car l'interlocuteur est mieux adapté que l'État à la taille et aux spécificités de ces entreprises.

JPC : On va quitter la France. La création de coopératives peut-elle être une solution pour éviter la sous-alimentation dans un certain nombre de pays du Tiers-Monde ?

MR : Tout à fait ! L'exemple le plus fabuleux... l'Inde !

L'exemple que je vais vous citer, c'est l'empire laitier indien. Une structure coopérative qui doit confédérer maintenant une dizaine de millions de producteurs de lait ce qui, avec femmes et enfants, représente 60 à 70 millions de personnes. C'est né dans l'état du Goudjérate... C'est-à-dire dans un état qui est à 350 kms dans le Nord-Est de Bombay. La coopérative rayonne maintenant sur une demi-douzaine des états de l'Inde qui en compte 22. C'est par trains complets que non seulement Bombay mais Delhi (1 100 kms), Calcutta (2 000 kms), Madras (1 500 kms), sont alimentés depuis ces réseaux. Et c'est un réseau coopératif !

La clé de l'affaire étant qu'on paie le prix du litre de lait au paysan indien deux fois le prix qu'on le paie dans la communauté européenne. D'où nécessaire protection aux frontières. Le gouvernement a accepté cette idée pour maintenir les paysans à la campagne puisqu'on ne peut les nourrir en ville. Chacun a peu de revenus puisqu'il ne possède qu'une vache ou une blufonne, voire deux mais jamais plus. Chacune produit 500 litres par an. Les revenus sont donc petits mais suffisants pour survivre. D'autre part, et c'est tout à fait décisif, le prix du lait collecté est payé chaque demi-journée... le soir pour le matin et le lendemain matin pour le lait apporté le soir.

Du même coup, le paysan indien n'a plus

L'Économie Sociale en chiffre¹

Environ 6 % de l'économie nationale (PNB)

5,5 % de l'emploi soit 1 200 000 salariés

50 % de l'épargne

35 % du marché de l'assurance automobile

30 % du marché de l'agro-alimentaire

50 % du marché de la pêche artisanale

C'est aussi : 100 milliards de transactions, 250 milliards de dépôts.

1. Avertissement au lecteur. Les chiffres fournis relèvent d'évaluations permettant, certes de jauger le poids de l'Économie Sociale, mais en sachant qu'il n'existe pas aujourd'hui en France de système statistique en mesure de donner des données fiables. La Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES) et l'Institut national de la statistique (INSEE) mettent au point un outil spécifique, un compte satellite, qui permettra à la fois de comparer l'Économie Sociale à l'ensemble de l'économie nationale et d'en faire ressortir les particularismes.



Ci-dessus : 16 % des besoins hospitaliers des Français sont assurés par des associations sanitaires et sociales.
Ci-dessous : le réseau coopératif laitier indien regroupe plus de 10 millions de producteurs.



LE POIDS SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Coopératives de logements (HLM) ¹

130 organismes d'attribution de logements
95 entreprises de construction
2.000 salariés
0,9 milliard de chiffre d'affaires
180.000 sociétaires

1. Chiffres 1983 fournis par FNSC-HLM.

Coopératives de consommateurs¹

5.900 points de vente
13 usines
38.000 salariés
31 milliards de chiffre d'affaires
2.000.000 de sociétaires
2,50 % du commerce de détail

1. Ce mouvement est principalement représenté par : les COOP (2,2 % du marché national), la CAMIF, la FNAC, les coopératives locales ou professionnelles. Chiffres 1984.

Coopératives agricoles¹

4.000 entreprises coopératives
10.000 CUMA ²
105.000 salariés
2 millions de sociétaires
192 milliards de chiffre d'affaires

1. Chiffres 1982 fournis par la CFCA.
2. Coopératives d'utilisation de machinisme agricole.

Les coopératives ouvrières de production¹

1.346 entreprises
36.154 salariés dont 60 % sont associés
11 milliards de chiffre d'affaires en 84
230 SCOP créées en 84 avec 2.577 emplois

1. Chiffres juin 1985 donnés par la Confédération générale des SCOP.

Sociétés mutualistes de prévoyance¹

FNMF : (Fédération nationale de la Mutualité française)

508 réalisations sanitaires et sociales (71 pharmacies mutualistes, 201 cabinets dentaires, 194 centres optiques, 29 cliniques, 13 hôpitaux de jour).

13.000.000 de chefs de famille cotisants ²
7.000 sociétés mutualistes adhérentes
60.000 salariés
26 milliards de chiffre d'affaires

FNMT : (Fédération nationale de la Mutualité des travailleurs)

160 réalisations sanitaires et sociales (12 pharmacies mutualistes, 40 cabinets dentaires, 70 centres optiques, 20 centres de santé, 4 cliniques)

3.200.000 chefs de famille cotisants ²
400 sociétés mutualistes adhérentes
4.500 salariés
3,5 milliards de chiffre d'affaires

Un français sur deux est mutualiste.

1. Chiffres au 31 décembre 1984.

2. Avertissement : jusqu'au 30 mars 1985, les sociétés mutualistes pouvaient adhérer aux deux fédérations nationales de la mutualité. A cette date, la FNMF par une modification de ses statuts a rendu impossible la double appartenance. 2 millions de chefs de famille - cotisants - sont concernés par cette décision.

Les sociétés d'assurances à caractère mutuel¹

11 sociétés ²
18.000 salariés
22 milliards et demi de chiffre d'affaires soit environ 16 % du marché
43 % des voitures particulières et commerciales assurées ³
8.600.000 sociétaires

1. Chiffres au 31 décembre 1984 fournis par le GSACM.

2. Créé en 1964, le Groupement de Sociétés d'Assurances à Caractère Mutuel est composé aujourd'hui de 11 membres : L'Assurance Mutuelle des comptables et Fonctionnaires publics et assimilés (AMF). L'Assurance Mutuelle Universitaire (AMU). La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF). La Mutuelle Assurance Artisanale de France (MAAF). La Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France (MACIF). La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF). La Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes. (MATMUT). La Mutuelle Fraternelle d'Assurances (MFA). La Prévoyante Accidents. La Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP). La Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL).

3. Il s'agit de véhicules à 4 roues et de moins de 3,5 tonnes.

Coopératives de commerçants

15.000 points de vente
4.000 salariés
26.000 sociétaires
39 milliards de chiffre d'affaires

Coopératives d'artisans

1.200 groupements
80.000 coopératives
70 milliards de chiffre d'affaires

Coopératives de transporteurs

600 entreprises
3.000 véhicules
2.000 salariés

BANQUES

Le secteur bancaire de l'Économie Sociale¹

5 organismes bancaires ²
15.813 agences
120.484 salariés
25 % de l'épargne liquide
8.335.000 sociétaires

1. Chiffres au 31 décembre 1983.
2. Crédit Agricole (1^{re} banque française), Crédit Mutuel (5^e), Banque Populaire (6^e), Crédit Coopératif, Crédit Maritime.

ASSOCIATIONS

Associations gestionnaires¹

134.000 associations ²
151.000 établissements
776.000 salariés
16 % du potentiel hospitalier
40 milliards de chiffre d'affaires en 1983
37.000 clubs sportifs
100.000 salariés
2.000 associations
50 % de la formation professionnelle continue
12 % de l'activité touristique
5 milliards de chiffre d'affaires
70.000 salariés

1. Chiffres au 1^{er} janvier 1984, extraits du fichier SIRENE réalisé dans le cadre des activités de l'INSEE.

2. Il existe aujourd'hui en France plus de 500.000 associations loi 1901.

« C'est la plus fantastique réalisation coopérative que je connaisse et elle est dans le Tiers-Monde »

à emprunter aux usuriers pour faire face à ses besoins.

La progression du réseau coopératif passe souvent par des affrontements physiques entre les agents de développement de la coopérative en train de convaincre les paysans et les usuriers.

En général, le revenu agricole dans les zones laitières double en 4 ans quand le réseau se met en place. C'est la plus fantastique réalisation coopérative que je connaisse au monde et elle est dans le Tiers-Monde.

La coopérative non seulement collecte son lait, mais elle prend en charge la transformation industrielle (lait, produits lactés, petits déjeuners et chocolat, etc.) et se met à faire de l'insémination artificielle, les soins aux troupeaux et petit à petit, la protection maternelle et infantile, la santé, etc. J'ai assisté à 6 h du matin dans une petite localité, à la collecte, c'est absolument fabuleux. Voilà une expérience fantastique. Naturellement, à la tête, il y a un directeur choisi par un Conseil d'Administration de pro-

Dans le prochain numéro.

- Humanisme et Economie Sociale avec un article d'Albert Pasquier, président de l'Université du Maine.

- Aux sources de l'Economie Sociale : naissances des sociétés de secours mutuels, des coopératives — rapport avec le syndicalisme avec une interview de Madeleine Rebérioux, professeur d'histoire de l'Université de Paris VIII.

- Une galerie de portraits des principaux penseurs et praticiens du 19^e siècle qui ont fondé les bases de l'Economie Sociale.

Sous-commission chargée du dossier de l'Economie Sociale :

Marcel Jourdain, Claude Rabier, Maxime Abraham, Christian Audouin, Myriam Pecqueur, Jean-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss.

Réalisation : Service communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction : Jean-Pierre Champiat, maquette : Anne Castebert, iconographie : Greta Trivouss, illustration de couverture : Pancho.

Photographies : Gamma (p.2), Rush, Magnum (p.3), Rush (p.5). Photogravure : Ellysées-Photogravure. Impression : LID France.



ducteurs élus, vous imaginez son pouvoir ! Voilà un homme qui gagnerait 15 fois mieux sa vie s'il dirigeait un empire industriel et en Inde on peut faire du grand capitalisme.

JPC : Est-ce que l'on est un citoyen différent quand on travaille dans l'Economie Sociale ?

MR : On devrait l'être un peu si on a le souci, si on intègre vraiment l'idée que non seulement les idéaux mais les modes de fonctionnement de l'Economie Sociale représentent un progrès éthique. C'est tout de même une économie qui ne recherche pas le profit à distribuer, qui se veut relativement égalitaire, qui accepte des inégalités de rémunération mais dans la stricte mesure de la reconnaissance de l'inégalité dans la qualification et la responsabilité du travail. Elle se veut généreuse, et tout cela responsabilise les individus. Mais n'en faisons pas des extra-terrestres.

JPC : Pensez-vous qu'il soit nécessaire pour un salarié d'une des entreprises de l'Economie Sociale de s'impliquer aussi dans une intercoopération avec les autres secteurs ?

MR : Tout à fait, l'idéal coopératif est un idéal de société. Il est clair que dans l'intercoopération, dans la connexion entre les différentes formes du monde de l'Economie Sociale et notamment avec le secteur associatif ou dans la relation entre le secteur puissant qui est mutualiste et puis le secteur plus difficile qui est le secteur coopératif de production il y a beaucoup plus à faire.

Propos recueillis par Jean-Pierre Champiat

Charte de l'Economie Sociale

Deux ans après Mai 68, associations, coopératives et mutuelles décident de travailler et réfléchir en plus étroite collaboration en créant un comité de liaison le CNLAMCA 1.

Nous sommes le 11 juin 1970.

Dix ans plus tard, le comité de liaison inscrira à son actif la charte de l'Economie Sociale, publiée pour la première fois le 2 juin 1980.

En préambule, il est noté que « l'humanité affronte une crise de civilisation fondamentale » qui touche tous les aspects de la vie. Et forts de ce constat, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs ont la volonté de concilier harmonieusement rigueur économique et audace sociale. Rassemblant des hommes responsables, ils s'efforcent d'introduire dans la relation humaine les notions de dignité, de liberté et de solidarité.

Article 1. Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2. Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'Economie Sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3. Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

Article 4. Les entreprises de l'Economie Sociale :

- revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles
- affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5. Les entreprises de l'Economie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6. Les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7. Les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

1. CNLAMCA : Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives, associatives.

CONSECRATION OFFICIELLE. L'Economie Sociale fait irruption dans l'histoire politique et économique française en 1981 avec la création par le gouvernement d'un organisme interministériel.



Gauthier

UNE ÉCONOMIE MODERNE

Le 15 décembre 1981, le gouvernement confère à l'Economie Sociale ses lettres de noblesse. Il vient de créer par décret une « Délégation à l'Economie Sociale » sous la responsabilité du ministre du Plan, Michel Rocard. Objectif : favoriser le développement des coopératives, mutuelles et associations, et moderniser structures et statuts.

Cette reconnaissance de l'Economie Sociale dans le Droit public français est une première non seulement dans notre pays mais aussi dans le monde.

Un conseil consultatif associant les divers secteurs de l'Economie Sociale collabore aux travaux de la Délégation.

Cette dernière assure le secrétariat du Conseil supérieur de la coopération et participe à la structuration dès 1982 d'un Institut de développement de l'Economie Sociale (l'IDES).

Celui-ci a pour vocation d'apporter aux entreprises de l'Economie Sociale les fonds propres dont elles ont besoin pour leur croissance.

Enfin la Délégation à l'Economie Sociale, sur son budget, favorise la création de

nouvelles coopératives ouvrières de production.

Depuis la mise en place du gouvernement Fabius en juillet 1984, la Délégation est sous la responsabilité d'un secrétariat d'Etat dirigé par Jean Gatel.

LE TEMPS DES RÉFORMES

Le 20 juillet 1983, l'Assemblée nationale adopte une loi portant création d'une entité juridique nouvelle « L'Union d'Economie Sociale » que Jean Gatel définit de la façon suivante : « L'Union d'Economie Sociale est une structure originale, de forme coopérative, permettant à des coopératives, à des mutuelles et à des associations d'unir leurs efforts pour réaliser un projet commun. Sous certaines conditions, des collectivités locales et des sociétés de forme non coopérative peuvent participer au capital social de l'Union ».

En 1984, la loi des Finances et la loi Delors instaurent des dispositions permettant la transformation d'une entreprise privée et économiquement viable en SCOP.

Notons encore que le 22 avril 1985, l'Assemblée nationale adopte en première lecture un projet de loi autorisant les associations à but non lucratif (loi 1901), exerçant une activité économique à renforcer leurs fonds propres par l'émission d'obligations ou de titres participatifs.

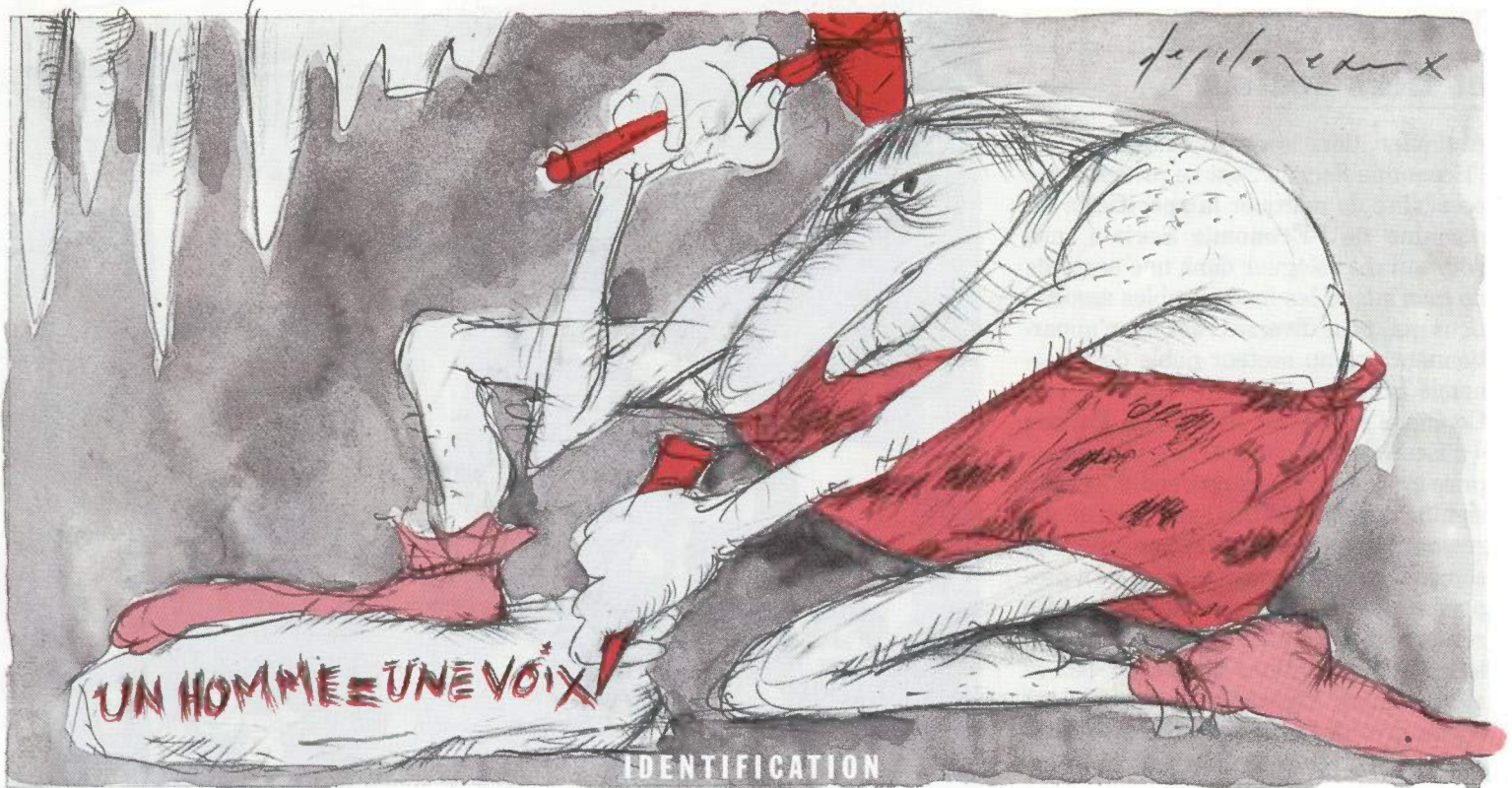
Le Conseil des ministres du 24 avril examine un nouveau code de la Mutualité qui a pour double objectif de donner aux sociétés mutualistes une liberté totale de gestion, de création et d'organisation dans le domaine des œuvres sanitaires et sociales et de moraliser les rapports entre les compagnies d'assurance privées et la Mutualité.

Les députés adoptent définitivement ce nouveau code de la Mutualité le 28 mai 1985.

Le 25 avril 1985, un contrat de plan de 3 ans (1985-88) est signé entre l'Etat et la Confédération générale des SCOP.

Notons enfin que dans l'introduction du 9^e plan au chapitre de la modernisation de l'appareil productif, il est noté : « que l'action en faveur de l'Economie Sociale sera poursuivie ».

JPC



TENTATIVE DE DÉFINITION : répertorier, préciser les concepts qui unifient les 3 composantes de l'Économie Sociale - condition préalable et indispensable.

Pour déboucher sur une définition, le mieux nous paraît être de recenser les traits communs qui, tant sur les plans du droit, de l'économie et de la doctrine permettent de regrouper nos trois composantes sous une appellation unique. Si dans le vaste monde associatif, nous ne prenons en compte que les associations ayant des activités économiques comparables à celles d'une entreprise, plusieurs similitudes apparaissent immédiatement entre coopératives, mutuelles et associations :

La propriété des moyens de production est, dans les trois cas, collective puisqu'aucun des sociétaires n'est individuellement propriétaire de ces derniers, la preuve en étant qu'après cessation d'activité le surplus disponible n'est pas partagé entre les ex-sociétaires.

La gestion est démocratique ce qui signifie que le principe capitaliste (une action égale une voix) qui régit la société anonyme par actions n'a pas cours en Economie Sociale, le vieil adage *rodchdalen* étant toujours de mise : « Un homme égale une voix ».

La gestion doit être rentable. Autrement dit, confrontées aux entreprises capitalistes, celles de l'Economie Sociale sont en quelque sorte « condamnées au profit », profit sans lequel il n'y a ni autofinancement ni autonomie financière possibles. C'est pour avoir oublié les règles

du jeu qu'impose l'économie du marché où elles sont insérées, que nombre d'entreprises de l'Economie Sociale ont été rayées de la carte !

Les bénéficiaires ont une destination spécifique : une fois assumées les contraintes d'une saine gestion, l'excédent de profit n'est pas réparti entre les sociétaires proportionnellement à leur apport en capital mais des procédures diverses permettent soit de rendre le « trop perçu » au sociétaire (ristourne) soit d'utiliser ce surplus à des fins « non capitalistes » (formation, œuvres sociales ou culturelles...). Ces quatre paramètres caractérisent économiquement l'entreprise d'Economie Sociale mais ils ne suffisent pas à lui restituer la totalité de ses finalités.

Le développement des relations de convivialité et de solidarité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise, exprime concrètement le prolongement d'une attitude doctrinale où l'« Autre » n'est pas systématiquement considéré comme un ennemi de classe à liquider, un opposant politique à occulter ou un sous-homme à mépriser, mais comme un partenaire méritant toujours considération et souvent manifestation de solidarité. Ici l'Economie Sociale de 1980 retrouve les racines profondes qui la rattachent aux divers courants de pensée qui ont jadis inspiré ses initiateurs et qui justifiaient alors charité chrétienne comme solidarité

maçonnique, fraternité socialiste comme humanisme bourgeois. Là est son *credo*. **L'affirmation de la primauté de l'auto-suffisance** est aussi un rappel de ce vieux souffle libertaire qui animait les associationnistes du siècle dernier : pour eux le recours à l'Etat n'était qu'une ultime solution seulement recevable lorsque toutes les autres avaient été, vainement, épuisées.

Sur la base des principes originaux qui viennent d'être évoqués il nous paraît possible de **proposer la définition suivante** : l'Economie Sociale est le domaine de la libre entreprise collective à finalité non lucrative œuvrant dans le cadre d'un humanisme convivial, solidariste, et d'inspiration « libertaire ».

Cette définition nous semble restituer les caractères spécifiques du secteur concerné mais l'avoir dénommé Economie Sociale nous paraît être une décision contestable. L'adjectif social a été tellement utilisé, dévoyé, abâtardi, manipulé qu'il est bien difficile qu'il suscite des évocations précises. Economie participative nous paraîtrait une meilleure qualification mettant en évidence cette aspiration autogestionnaire qui personnalise l'Economie Sociale. Mais il faut « faire avec » et d'ailleurs quelle que puisse être la qualification adoptée elle laisserait entière l'articulation de la dite Economie Sociale (ou participative) avec le tiers secteur.

Economie Sociale et tiers secteur

Assimiler tiers secteur et secteur de l'Economie Sociale c'est se priver d'une possibilité de marquer la **spécificité du domaine de l'Economie Sociale** sans pour autant reléguer dans une sorte de *no man's land* les innombrables associations qui, pour diverses raisons, n'appartiennent pas au secteur noble de l'Economie Sociale.

Comme l'aurait dit M. de La Palice : « d'Economie Sociale ou non une entreprise est faite pour entreprendre » ce qui signifie notamment que l'essentiel de ses ressources doit être le produit direct de son activité sur un marché. Est-ce à dire pour autant que des associations dont les ressources sont pour l'essentiel constituées de subventions et placées par la même « hors Economie Sociale » n'ont aucun droit à aucune place dans aucun secteur ? Où classer également ces associations qui ne sont souvent que les **faux nez** de l'administration ou encore celles qui, pratiquement sans moyens, ne défendent **que** des idées ? Sans compter que sans trop d'effort on trouverait bien, ici ou là, quelques fausses mutuelles ou pseudo-coopératives qui n'appartiennent pourtant pas aux secteurs publics ou privés.

Nous pensons donc que l'on pourrait imaginer deux cercles concentriques, l'un englobant donc l'autre : dans celui de l'intérieur, le plus petit, figureraient les entreprises d'Economie Sociale telles que nous les avons définies et dans l'autre, prendraient place toutes les organisations dont les objectifs sont plus complémentaires qu'assimilables à ceux des entreprises d'Economie Sociale et qui, de toute manière, ont des règles de fonctionnement différentes de celles des entreprises.

Cette proposition pourrait permettre de clarifier quelque peu la situation à l'intérieur de l'Hexagone. Elle laisserait également un champ de manœuvre assez large aux négociateurs français qui participent actuellement aux travaux enclenchés par le Colloque européen de 1978 car rien ne permet d'affirmer que ce soit autour de notre conception nationale de l'Economie Sociale que puisse se construire, demain, le nécessaire et inéluctable « Marché commun de la Solidarité ».

Albert Pasquier,
président du Collège des études
coopératives, associatives et
mutualistes de l'Université du Maine



Le développement industriel du siècle dernier entraîne la création d'organisations originales d'entraide, de production et de défense.

ACTE DE NAISSANCE

Jean-Pierre Champiat : Quelles sont les principales institutions qui apparaissent au 19^e siècle et que l'on regroupe aujourd'hui sous le nom d'Economie Sociale ?

Madeleine Rebérioux : Ce sont par exemple les sociétés de secours mutuel, les coopératives de production et les coopératives de consommation...

JPC : A-t-on des exemples concrets de création de coopératives de production au siècle dernier ?

MR : Il s'en est créé des quantités ! Le problème des coopératives de production,

françaises en tout cas, c'est qu'elles n'ont généralement pas duré longtemps. Elles naissent et puis elles meurent. Les premières apparaissent sous la monarchie de juillet, dans les années 1830. Le courant des coopératives de production est très actif pendant le Second Empire. Ensuite il se maintient, mais avec beaucoup plus de faiblesse, à la fin du 19^e siècle et au début de 20^e siècle. Les ouvriers ont alors cessé de placer majoritairement leurs espérances dans les coopératives de production. Ils avaient eu l'espoir que ce mode d'organisation réglerait les problèmes de la contradiction entre le capital

Ci-contre : Les membres de la Mutualité générale ouvrière accidents, à Paris, vers 1900.

fédérations qui existent aujourd'hui viennent des sociétés de secours mutuel du 19^e siècle.

La société de secours mutuel c'est probablement une des toutes premières formes d'entraide, qui soit apparue entre des gens. Au 18^e siècle, on connaît bien les sociétés de secours mutuel rurales de l'Oisan, de la Savoie, etc... Quand les sociétés de secours mutuel apparaissent en ville, ce ne sont pas toujours des sociétés professionnelles, encore bien moins des sociétés d'entreprise. Très souvent ce sont des sociétés urbaines avec patronage de notables. C'est comme cela au moins jusqu'au milieu du 19^e siècle.

JPC : Ces sociétés de secours mutuel répondent à quel besoin ?

MR : Exactement à ce que dit leur nom... au désir d'entraide de gens entre eux, ce peut être une entraide financière en cas de maladie, en cas d'accident. Jusqu'au Second Empire en tout cas, très peu s'entraidaient dans la perspective de la retraite : il faut des sociétés de secours mutuel qui durent longtemps, avec les mêmes adhérents, pour pouvoir prétendre reverser des retraites aux gens. Et puis il faut des adhérents qui aient de l'argent. Or le niveau des salaires dans la classe ouvrière n'était pas tel que des gens puissent vraiment verser des cotisations dans une perspective aussi longue. Mais les sociétés de secours mutuel répondaient aussi à ce que l'on appellerait aujourd'hui des intérêts symboliques ; rendre sensible, concrétiser l'appartenance à un groupe, à une association, échapper à la solitude en organisant des repas ou des fêtes en commun ; s'assurer de la présence des camarades de travail, des compagnons au moment de l'enterrement. Des camarades qui vous accompagnent avec leurs bannières jusqu'à votre dernière demeure. Mais jusqu'au milieu du 19^e siècle il y a toutes les formes de secours mutuel possibles. Certaines sont uniquement rurales, d'autres uniquement urbaines, d'autres uniquement professionnelles ; les ouvriers de telle profession, charpentiers, par exemple ou menuisiers ou chapeliers ou typographes. Il arrive souvent que ce soit le patron qui monte la mutuelle, avec prélèvement sur les salaires pour « habitude les travailleurs à la prévoyance ». Et puis il y en a qui servent de couverture à ce que l'on appelle, pendant la première moitié du 19^e siècle, les sociétés de résistance ; l'argent collecté sert, en cas de grève, de rupture de travail, à soutenir

les travailleurs en lutte. Il y a donc toutes les formes juxtaposées. Ce sont des lieux de formation de militants tout à fait exceptionnels : on apprend à gérer une association, à gérer de l'argent.

Le grand tournant, c'est 1848 parce que c'est le suffrage universel. Cela change tout en France !

A partir de ce moment-là, l'Etat commence à intervenir ouvertement par décrets, en 1850 et 1852, pour contrôler les sociétés de secours mutuel en leur donnant de l'argent dans certaines conditions.

Le pouvoir ne donne de l'argent qu'à celles qu'il contrôle, c'est-à-dire quand il sait qui sont les membres, quand il connaît les statuts, quand il est sûr que ces statuts ne couvriront pas des sociétés de résistance, etc... Sous le Second Empire, l'Etat nomme les présidents des sociétés de secours mutuel qui reçoivent de l'argent. Il en reste pourtant qui sont libres, comme on dit. Celles-là ont accepté de ne pas recevoir du tout d'argent, donc

La création de sociétés de secours mutuel répond au besoin d'entraide.

Dans le prochain numéro :

- 1945-1985 - 40 ans d'histoire de la santé
- des pratiques médicales de pointe
- portrait : René Fontbonne, le « Bernard Tapie de la Mutualité ».

Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale :

Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, Jean-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction :

Jean-Pierre Champiat,
documentation : Claude Nahmias,
maquette : Anne Castebert,
iconographie : Greta Trivouss,
Illustration de couverture : Desclozeaux.

Photographies : pages 2, 3, 4, 5, Roger Viollet ; pages 6 et 7, Roger Viollet (1, 2, 6, 7) Musée social (3, 5). Bibliothèque nationale (4) ; page 8, Roger Viollet.
Photogravure : Elysées-Photogravure.
Impression : LID France.

et le travail... Un milieu d'ouvriers que je connais bien, celui des ouvriers du Livre par exemple, a créé un très grand nombre de petites coopératives de production. Elles ont été généralement très efficaces pendant quelques années. Elles étaient souvent très militantes, avec une double finalité plus ou moins marquée. L'une, c'était de réaliser une certaine égalité entre les travailleurs qui s'organisaient en coopératives, ce que l'on appelait la commandite égalitaire et l'autre, c'était de publier des brochures ou des textes qui étaient demandés par le mouvement syndical ou par les groupes socialistes et humanitaires. C'est le cas par exemple de la coopérative fondée par Jean Allemane en 1890 ; c'était un militant syndicaliste et socialiste très connu. Généralement, elles n'ont pas tenu le coup longtemps !

JPC : Les sociétés de secours mutuel ont-elles quelque chose à voir avec ce que l'on appelle la mutualité aujourd'hui ?

MR : Oh certainement ! Je crois qu'il n'y a pas de doute ; la Mutualité française et la Mutualité des travailleurs, les deux

de vivre uniquement sur les cotisations de leurs membres. Elles servent pour une grande part de point de départ au syndicalisme.

JPC : Existe-t-il des raisons économiques au développement des sociétés de secours mutuel au 19^e siècle ?

MR : Disons que la base économique, c'est le développement de l'industrie. Les sociétés de secours mutuel, à ce niveau de généralité, sont de moins en moins rurales, et jouent un rôle de plus en plus important, à la fois dans les villes — puisqu'il y a un phénomène d'urbanisation — et dans l'industrie — puisqu'il y a un phénomène d'industrialisation. Elles sont contemporaines dans ce double mouvement qui domine le 19^e siècle.

Que peut-on dire encore ? Eh bien ! Que ces sociétés de secours mutuel correspondent au besoin majeur qui n'est pas propre aux ouvriers mais qui s'est d'abord manifesté dans le monde salarié ouvrier,

A cette époque, c'est un lieu de formation tout à fait exceptionnel.

d'échapper à l'isolement, d'échapper à l'individualisme qui est un des traits imposés, définis pour la société française par la Révolution, notamment par les lois d'Allard et de Chapelier en 1791. C'est une réponse à l'individualisme disons-le bourgeois, qui caractérise les formes les plus progressistes de la bourgeoisie française à l'époque de la Révolution et qui va caractériser tout le 19^e siècle.

Les sociétés de secours mutuel se développeront, en outre dans la deuxième moitié du siècle, dans des milieux que l'on peut rattacher au tertiaire, si l'on veut ; je veux dire par exemple les pompiers, les instituteurs ou les employés. C'est moins vrai alors dans le monde ouvrier qui se donne comme forme d'organisation majeure le syndicalisme.

JPC : Peut-on dire que les sociétés de secours mutuel « accouchent » du syndicalisme ?

MR : Il est en grande partie sorti des sociétés de secours mutuel, cela ne fait pas de doute. Et quand il n'est pas sorti de sociétés de secours mutuel, il est sorti de débats centrés autour du thème : quelle forme d'organisation choisir pour se défendre ? Ces débats ont commencé très tôt. On les voit se dérouler par exemple chez les typographes à Paris, en 1834. C'est une grande date. Il y a d'intenses débats, il y a trois mille ouvriers typogra-



Ci-dessus : Siège de la Société coopérative "La Syndicale des cochers et chauffeurs" à Levallois en 1910 - Ci-dessous : une secrétaire en 1908 ; le syndicalisme s'est appuyé sur le militantisme coopératif et mutualiste.



phes parisiens qui se réunissent pour en débattre : faut-il maintenir des sociétés de secours mutuel, faut-il choisir des coopératives de production, faut-il choisir de se battre pour les salaires ? La majorité des typographes de Paris choisit de se battre prioritairement pour les salaires. Ce qui ne veut pas dire qu'on fait disparaître les sociétés de secours mutuel, elles existent toujours. Ils disent : « ce qui peut nous unifier, c'est la lutte pour les salaires », ou plutôt « le tarif », c'est la même chose. Et association pour la défense du tarif, cela veut dire syndicat. Cela commence en 1834 chez les typographes parisiens. Et puis à la fin du Second Empire, par exemple, le débat redémarre autour des sociétés de secours mutuel qui ont été montées par le patronat, dans les mines du bassin de Saint-Etienne. Cela consiste à prélever sur le salaire des ouvriers un peu d'argent, de manière à assurer une garantie mutualiste contrôlée par le patronat en cas d'accident du travail ou en cas de maladie.

La revendication des mineurs, au moment des grandes grèves de 1869-1870 dans le charbonnage du bassin de Saint-Etienne qui sont à l'époque les plus importants charbonnages de France, c'est de dire : « nous voulons faire nos affaires nous-mêmes. Nous voulons bien d'une société de secours mutuel, mais à condition que ce soit nous qui la



Ci-dessus : magasin d'alimentation avant 1914, appartenant à une loise, coopérative de consommation avant 1914.





té coopérative "L'Égalitaire". Succursale F. Ci-dessous : La Bellevil-



Elles servent pour une grande part de point de départ du syndicalisme.

gérations ». Et les problèmes qu'ils posent sont tels qu'en fait, naissent les premiers syndicats de mineurs animés par un syndicaliste très connu, Michel Rondet : il y a encore sa statue dans le bassin minier de Saint-Etienne. Le débat a lieu à nouveau entre 1876 et 1879, cette fois pendant les trois premiers grands congrès nationaux, où sont représentés essentiellement des « vieux métiers », pas beaucoup de mineurs, pas beaucoup de sidérurgistes, mais de vieux métiers. Le premier a lieu à Paris en 1876, le deuxième à Lyon en 1878, le troisième à Marseille en 1879. Ils sont célèbres.

En 1876, le choix majoritaire des ouvriers délégués est en faveur des coopératives de production et de la mutualité et en 1879, il est en faveur du syndicat. Ce qui l'emporte c'est la nécessité de lutter pour les conditions de travail. C'est ainsi que le syndicalisme va supplanter très large-

ment dans le monde du travail les mutuelles et les coopératives pendant de longues années ; ce qui ne veut pas dire que le courant mutualiste disparaît.

JPC : Peut-on parler d'un divorce grave et durable entre les secours mutuels et le syndicalisme ?

MR : Mais non, il n'y a pas de divorce, ce n'est pas cela, il y a choix préférentiel, du fait que les énergies ouvrières vont s'investir prioritairement dans le mouvement syndical. Et ce phénomène est lié aussi aux mutations dans l'industrie en plein développement.

La lutte pour le salaire et pour la diminution de la journée de travail qui vont être les principaux thèmes sur lesquels se battent le mouvement syndical, le mouvement socialiste et le mouvement anarchiste également, sont des objectifs qui ne relèvent pas du champ des sociétés de secours mutuel, même si l'idée qu'on puisse faire des économies et en bénéficier un jour est une idée qui subsiste certainement dans la tête de beaucoup de travailleurs.

Propos recueillis par Jean-Pierre Champiat

LES ANCÊTRES : tout semble possible aux acteurs et penseurs du siècle dernier. Un souci commun à tous : l'homme. Nous vous en présentons quelques-uns.

Robert Owen (1771-1858)

C'est au cœur du pays de Galles, à Newton, que naît Robert Owen. Issu d'une famille modeste, à 10 ans il part pour Londres comme vendeur. Directeur de la production à 19 ans dans une filature de Manchester, il est propriétaire d'une grosse entreprise à 30 ans.

Industriel conquérant, il est un expert économique reconnu dans toute l'Europe. Mais ce grand patron est animé d'un idéal : réformer la société.

Robert Owen veut mettre le progrès technique au service du bien-être général dans un système collectiviste de production et d'échange.

Le nouveau système social doit être fondé pour le bénéfice de tous sur le principe de l'union et de la coopération mutuelle. Passant à l'acte, il achète en 1824, 8 000 hectares de terrains, de bâtiments, d'ateliers, dans une petite ville de l'Indiana aux Etats-Unis. Ce sera l'expérience de New Harmony. Après 3 années tumultueuses, la colonie éclate et l'expérience communautaire est un échec.

D'autres colonies owenniennes (16 aux USA et 7 en Grande-Bretagne) connaîtront le même sort.

Pas découragé, Robert Owen déploiera jusqu'à sa mort le même zèle et la même énergie à défendre ses théories. Il meurt à l'âge de 87 ans.

Charles Fourier (1772-1837)

Né à Besançon d'un milieu aisé, Charles Fourier, après de solides études, sera contraint d'endosser l'habit de commerçant. Installé à Lyon, il sera ruiné en 1793 après la confiscation par les troupes de la République de ses marchandises. Il exerce alors toutes sortes de métiers pour subsister.

C'est seulement à la fin de sa vie, aidé par sa famille et ses premiers disciples, qu'il peut se consacrer à son œuvre. Parallèlement à son œuvre bibliographique, Charles Fourier écrit des articles dans le Phalanstère ou la Réforme Industrielle (1832-1834) remplacé par la Phalange (1835-1836). Il y critique « l'anarchie industrielle » due au morcellement

de la propriété et au parasitisme commercial. Il faut donc une organisation communautaire qui doit permettre le passage à l'ère de « l'industrie sociétaire, véridique et attrayante ». Celle-ci se fera par étapes : créations d'assurances mutuelles puis apparition des phalanstères qui permettront d'atteindre à l'« Harmonie » ou « Associations composées ».

Dans ces communautés essentiellement agricoles, le salariat est banni, chacun étant propriétaire de tout « en participation ».

Faute de capitaux, Fourier ne peut lui-même créer le phalanstère dont il rêvait. En revanche, les essais de ses disciples furent nombreux en France et à l'étranger entre 1830 et 1848.

En France, on peut noter en 1835, la création à Lyon par Michel Derrion du « Commerce véridique et social » et en 1846, la mise en place du familistère de Jean-Baptiste Godin à Guise dans les Ardennes.

Philippe Buchez (1796-1865)

Né dans les Ardennes, Philippe Buchez poursuit des études de médecine de 1817 à 1825 à Paris.

Médecin, influencé par les matérialistes du 18^e siècle et le nouveau christianisme de Saint-Simon, on peut le qualifier de socialiste chrétien.

« Pour remédier à la misère des masses laborieuses » Buchez propose la création d'associations ouvrières et qui correspondent dans son esprit à ce que nous nommons aujourd'hui coopératives ouvrières de production.

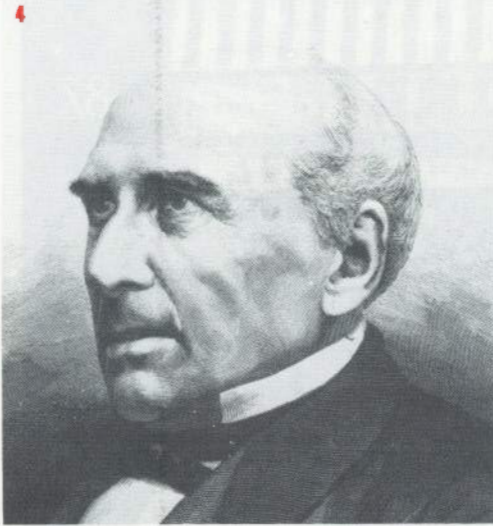
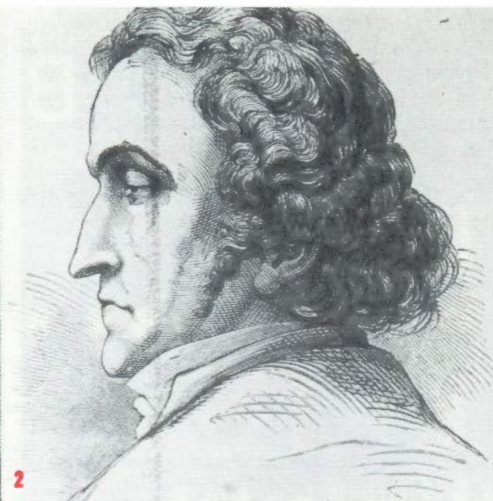
En théorie le développement de ces associations ouvrières de production doit permettre la rénovation de la société. En 1834, sur ses indications se crée : « L'Association des ouvriers bijoutiers en doré ».

En 1848, il est adjoint au Maire de Paris et met sur pied les ateliers nationaux. Sa carrière politique prend fin en 1849 avec son échec aux élections législatives. Il meurt à Rodez dans l'Aveyron en 1865, quelques mois avant la parution de son *Traité de politique et science sociale*.

Michel Derrion (1803-1850)

Fabricant d'étoffe de soie, né à Lyon, il meurt à Rio de Janeiro au Brésil. Con vaincu dès 1834 par les thèses de Charles Fourier, il crée l'année suivante la première coopérative de consommation française.

Le 8 février 1835, Michel Derrion ouvre



LES ÉQUITABLES PIONNIERS DE ROCHDALE.

Le 21 décembre 1844, un groupe d'humbles travailleurs manuels, dans cette petite ville du Lancashire, ont l'idée d'ouvrir une épicerie gérée selon le principe coopératif. A cette date, les vingt-huit ouvriers associés dans l'entreprise totalisent ensemble un capital de vingt-huit livres sterling... Bref, un véritable pari, mais qui est bientôt gagné. Après quelques années difficiles et obscures, non seulement la coopérative de Rochdale se met à prospérer, mais elle fait école. A son exemple, dans tous les districts industriels de la Grande-Bretagne, se créent d'autres coopératives, qui se fédèrent entre elles. Le mouvement coopérateur moderne est né. Et la gloire est venue couronner les humbles Pionniers de Rochdale.

Loi Première (*First Law*)¹ dans les statuts des Pionniers de Rochdale. « Les objectifs et les plans de cette société sont de prendre des dispositions pour l'avantage pécuniaire et l'amélioration de la situation sociale et familiale de ses membres, en réunissant un montant suffisant de capital (divisé) en parts de une livre chacune, pour mettre en œuvre les plans et dispositions qui suivent :

1. L'établissement d'un magasin

pour la vente de denrées, vêtements, etc.

2. La construction, l'achat ou l'érection d'un nombre de maisons dans lesquelles puissent résider ceux de ses membres qui désirent se prêter assistance mutuelle dans l'amélioration de leur situation familiale et sociale.

3. Commencer la manufacture de tels articles éventuellement déterminés par la Société pour l'emploi de tels membres éventuellement sans emploi ou ayant à pâtir de réductions répétées dans leur salaire.

4. Pour amplifier l'avantage et la sécurité des membres de cette société, la société acquerra ou louera un domaine ou des domaines fonciers, lesquels seront cultivés par les membres éventuellement sans emploi ou mal rémunérés.

5. Aussitôt que faire se pourra, cette société entreprendra d'aménager les pouvoirs de production, distribution, éducation et gouvernement ; ou, en d'autres termes, entreprendra d'établir une colonie résidentielle autonome à responsabilité solidaire ou bien d'aider d'autres sociétés à établir de telles colonies.

1. Considérée comme la première charte de l'Économie Sociale.

1. Robert Owen - 2. Charles Fourier - 3. Philippe Buchez - 4. Frédéric Leplay - 5. Caricature parue dans "Les Hommes d'aujourd'hui" représentant Jean-Baptiste Godin - 6. Pierre-Joseph Proudhon - 7. Charles Gide.

Page suivante en haut : Jean Jaurès - En-bas : les Compagnons du tour de France en procession, portent en tête un chef-d'œuvre, et derrière la statue du Saint-Patron.

une souscription « pour la fondation d'une vente sociale d'épicerie devant commencer la réforme commerciale ». Grâce à différents concours, il démarre la Société Derrion et Cie. Dans ses deux premiers magasins il y vend des denrées d'épicerie.

Au bout de 6 mois, le succès du « commerce véridique » fut tel que 6 autres magasins sont ouverts.

Soupçonné par la police d'activités politiques, jalosé par les autres commerçants lyonnais, les tracasseries administratives découragent peu à peu les consommateurs. La coopérative périclité en 1838. Ruiné, Michel Derrion quitte Lyon. Il part pour le Brésil avec l'espoir de créer une colonie sociétaire selon les idéaux de Fourier.

Frédéric Leplay (1806-1882)

Sociologue, polytechnicien, il est le fondateur de la sociologie expérimentale. Il effectue plusieurs voyages en Europe et amasse une information considérable qui lui permet de publier *Les Ouvriers européens* en 1855 et *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*.

L'influence de la Société des études pratiques d'Economie Sociale, fondée en 1856 pour appliquer la méthode de Leplay a été forte sur une partie du mouvement patronal et au sein du catholicisme social.

Joseph Proudhon (1809-1865)

D'origine populaire, son père est tonnelier à Besançon, Joseph Proudhon est à 18 ans ouvrier typographe et correcteur d'imprimerie.

Célèbre pour sa formule : « La propriété c'est le vol », Joseph Proudhon, non sans quelques contradictions, développe les idées de mutualité, de coopération et de fédéralisme. Il soutient que tous les participants à une activité économique sont propriétaires de leurs moyens de production — « Chaque travailleur a la main sur une portion de capital ».

Il propose à terme une société fédérative mutualiste dans laquelle l'Etat n'est jamais propriétaire.

Dans le domaine du crédit, Joseph Proudhon passe du projet à la réalisation. Le 31 janvier 1849, il crée la « Banque du

peuple ». Une banque qui supprime la monnaie métallique et instaure le crédit gratuit. Cette tentative de crédit mutuel ne dure que 4 mois.

Polémiste, homme politique, champion d'un anarchisme autogestionnaire, Joseph Proudhon meurt en 1865.

Jean-Baptiste Godin (1817-1888)

Ouvrier serrurier puis créateur d'une industrie d'appareils de chauffage. Disciple de Fourier, il fonde en 1859 le familistère de Guise.

Après son tour de France, Jean-Baptiste Godin rentre au pays. En 1840, inventif, il se lance dans la fabrication de poêles en fonte qui rencontrent un grand succès. Attiré par les thèses de Fourier, il fonde le familistère de Guise dans l'Aisne. Occupé dès 1860, celui-ci se compose d'ateliers, de magasins, de logements, d'écoles, d'une bibliothèque, d'une piscine, le tout installé sur 6 hectares. L'usine qui groupe à l'origine 1 200 ouvriers, doit répartir équitablement les bénéfices et assurer la transmission de la propriété sociale aux mains des travailleurs.

Dès 1852, se crée une caisse d'assurance contre la maladie. En 1872 se constitue une caissé de secours aux invalides du travail, aux veuves, aux orphelins. Les soins et les médicaments sont gratuits, des retraites sont versées, des secours sont accordés aux familles dans le besoin.

A sa mort, en 1888, Godin laisse la moitié de ses biens au familistère. L'expérience a duré jusqu'en 1968-1970.

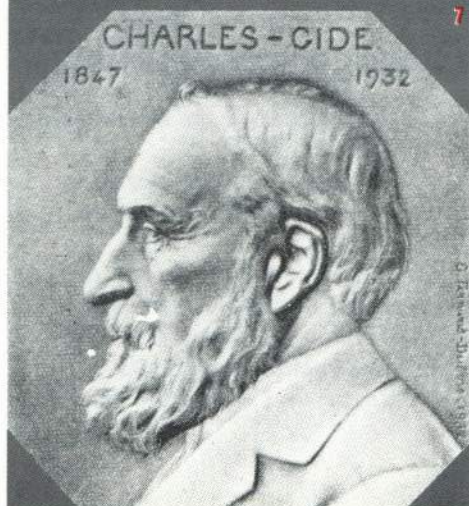
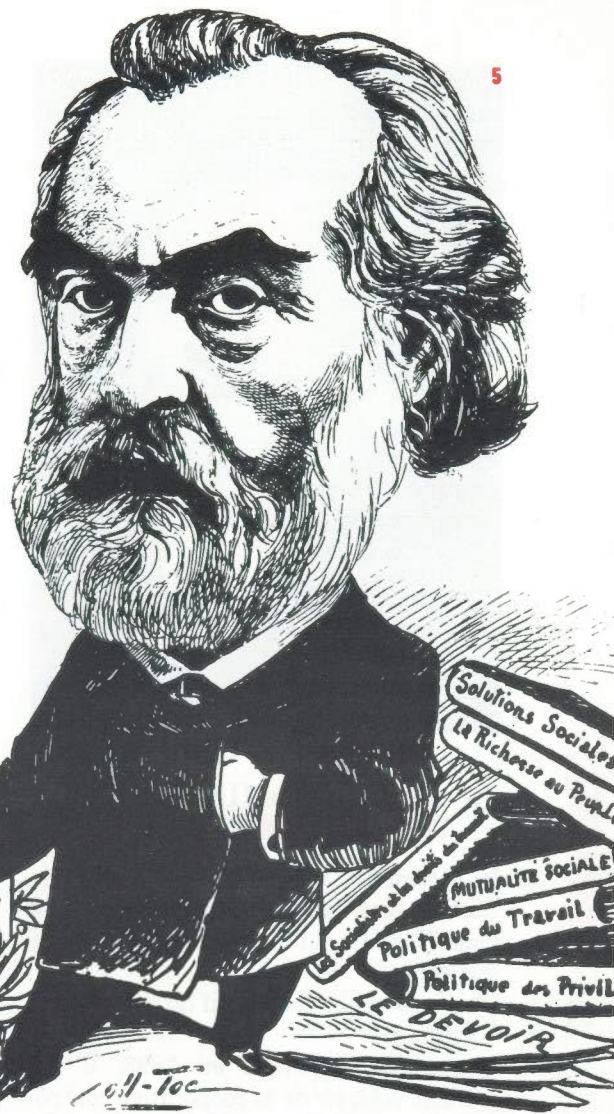
Charles Gide (1847-1932)

Né dans le Gard en 1847, il meurt à Paris à l'âge de 85 ans. Il est l'oncle de l'écrivain André Gide.

En 1880, il obtient la chaire d'économie politique à Montpellier.

Dès 1885, il élabore une théorie sur la coopération. Celle-ci doit permettre l'émancipation de la classe ouvrière par la transformation du salariat. Pour Charles Gide la coopérative de consommation fera disparaître le profit du commerçant, puis celui de l'industriel et enfin elle fera la conquête de la production agricole.

Ce protestant timide fut le prophète de la coopération et le père de l'Economie Sociale.





Jean Jaurès (1859-1914)

Ni théoricien, ni militant de l'Economie Sociale, Jean Jaurès joue un rôle précieux dans l'histoire du mouvement coopératif français.

Un mouvement coopératif qu'il contribue à infléchir.

Député de Carmaux en 1893, il est méfiant vis-à-vis de la coopérative contrôlée alors par la Compagnie des mines. Et lorsqu'il s'engage en 1895-96 dans la création de la Verrerie ouvrière, c'est tout simplement dans son esprit pour redonner du travail aux verriers et non pour instaurer un embryon de société nouvelle.

Au Congrès national et international de la coopération socialiste (7-10 juillet 1900) il rédige une motion qui invite les coopérateurs « à adhérer au socialisme ».

Sa pensée va peu à peu évoluer dans le sens de l'autonomie du mouvement coopératif « qui peut faire progresser les travailleurs vers la conscience communiste ». Le 1^{er} novembre 1912, il participe au congrès qui consacre l'unité coopérative française.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Histoire générale du Socialisme* - Jacques Droz (PUF)
- « Sociologie de la coopération » - Revue *Communauté* - janv.-déc. 1977.
- *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier international* - Jean Maitron (Editions Ouvrières)
- *Encyclopaedia universalis*
- *La Revue de l'Economie Sociale*

COMPAGNONNAGE ET MUTUALITÉ

Le compagnonnage est l'état de compagnon. La corporation¹ — exactement : la jurande — a trois compartiments : celui des maîtres (chefs d'entreprise), celui des apprentis, et celui des compagnons qui, sortis avec succès du temps d'apprentissage (payant), deviennent des travailleurs qualifiés (payés) et peuvent ultérieurement devenir maîtres. Le compagnon a son statut, ses obligations et ses droits, la garantie de l'emploi, toujours le bénéfice d'une aide sociale plus ou moins grande selon les métiers. Souvent la corporation est doublée d'une confrérie, de caractère religieux, placée sous le patronage d'un saint, axée sur l'entraide et la charité ; les compagnons y sont la plupart du temps admis, cela renforce leur solidarité mais incite parfois à « la turbulence » à l'égard du patronat ou de l'ordre public.

Contrairement à une opinion encore répandue, la Mutualité ne tire pas son origine de la corporation¹, mais de la confrérie et bien plus encore du compagnonnage.

Ici, par exemple, chez les charpentiers et les tanneurs, une part des cotisations est accumulée dans une vraie « caisse de prévoyance » où on puisera les secours en cas d'accident ou de grave maladie ; là, par exemple, chez les foulons, qui ne sont pas bien riches, des « appels de fonds » ont lieu pour conforter les infirmes et les familles en détresse. Mais ce sont sans doute les tailleurs de pierre qui vont le plus loin, ces Loup-garous très itinérants, avec des secours-vieillesse, des secours

familiaux en cas d'incapacité de travail du chef de famille et des indemnités versées par le rouleur lorsque la découverte de l'embauche est trop longue à venir.

Dans un rapport du 1^{er} mars 1807, le préfet de police de Paris écrit : « Le compagnonnage favoriserait de fréquentes coalitions s'il n'était contenu par une grande surveillance, mais aussi il est d'une grande utilité pour les ouvriers malheureux... ». Au siècle dernier, des philanthropes, qui sont avant tout des « hommes d'ordre », cherchent à développer la mutualité ouvrière. Ainsi Villeneuve-Bargemont qui voudrait que des « corporations ouvrières », lesquelles seraient en fait des syndicats professionnels de travailleurs, aient le monopole de la discipline et de la mutualité, afin de « remplacer la déplorable institution du compagnonnage ». Effectivement, surtout de 1830 à 1848, des fraternelles se constituent, sur le critère du métier (fondeurs, abatteurs, horlogers, typographes, peaussiers, forts des Halles, etc...). Les unes sont clandestines, les autres « sociétés philanthropiques » déclarées, camouflant fréquemment sous le secours-chômage un soutien au « chômage de la résistance » qui est tout bonnement la grève prolongée.

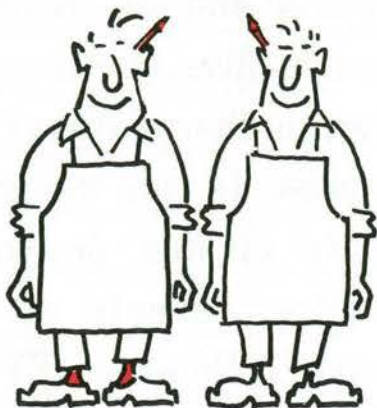
Ces fraternelles et nombre de mutuelles se détachent insensiblement et sans toujours s'en rendre compte, du mouvement compagnonnique et incitent à la création de syndicats.

Maurice Bouvier-Ajam (Extraits d'un article paru dans la revue de l'Economie Sociale. Octobre-décembre 1984).

1. Le terme de corporation est souvent remplacé par le mot jurande.



COOPÉRATIVE DE
COMMERÇANTS



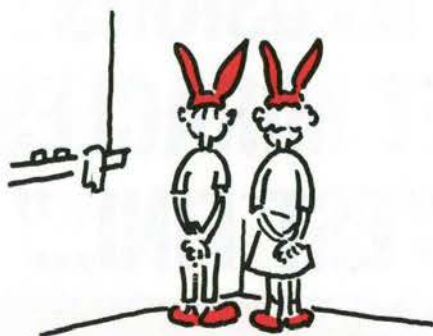
COOPÉRATIVE DE
CONSOMMATEURS



COOPÉRATIVE DE
LOCATAIRES



COOPÉRATIVE
SCOLAIRE



COOPÉRATIVE DE
PRODUCTEURS



COOPÉRATIVE DE
REPRODUCTEURS.



PRODUCTION ET DISTRIBUTION

LE MONDE COOPÉRATIF : UNITÉ ET DIVERSITÉ

Dans la galaxie Economie Sociale, la coopération est un monde en soi. On parle d'ailleurs plus souvent de mouvement coopératif que de secteur coopératif. La diversité tient à la taille des entreprises, aux secteurs d'activités, aux objectifs, à l'origine, etc. Mais par-delà cette diversité, l'unité existe.

C'est d'abord l'histoire qui donne à celui-ci son unité. L'idée de coopérative est née au 19^e siècle. Ce fut une réponse à la loi très dure qu'imposait la révolution industrielle ; une réponse à la question sociale, humaine, économique produite par la loi d'airain du libéralisme. De là découle la définition que l'on peut donner aujourd'hui de l'entreprise coopérative. « L'entreprise coopérative est une organisation économique dont les adhérents détiennent collectivement la propriété, participent à la gestion de façon démocratique et se répartissent les excédents au prorata de leur utilisation de ses services ou de leur participation à ses activités ».

Ainsi le monde coopératif, très divers nous le verrons, se retrouve autour de 4 grands principes :

- la libre adhésion
- la gestion démocratique (un homme = une voix)
- la distribution des excédents au prorata des opérations
- l'impartageabilité des réserves.

C'est donc d'abord un mode de fonctionnement qui réunit ses entreprises très

diverses et les différencie des autres. Si l'unité est réelle, nous venons de le voir, c'est la diversité qui domine quand on se promène dans cet univers coopératif. La FNAC, les centres Leclerc, les SCOP, Sodima Yoplait, coopérative scolaire... autant de noms qui expriment cette grande diversité. Mais découvrons d'abord, nous esquisserons quelques réflexions ensuite. Et pour mieux cerner cette réalité nous regrouperons le monde coopératif en deux ensembles : les coopératives de producteurs et les coopératives d'usagers.

COOPÉRATIVES DE PRODUCTEURS

■ Les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) ce sont aujourd'hui 1 346 SCOP représentant 36 154 emplois. Ce nombre a doublé en 5 ans (1978) démontrant la vivacité de ce secteur, présent dans le bâtiment, le livre, l'industrie mécanique, l'électricité, les services, la communication, etc.

■ Les coopératives artisanales. Elles étaient 1 200 en 1981, regroupant 80 000 entreprises artisanales coopérant sous



forme de groupements d'achats, de vente de services, ceci dans le secteur du bâtiment (53 %), de l'alimentation, des services (coiffeur, photo, horlogerie, etc.).

■ Les coopératives de transporteurs. Ce sont 800 entreprises adhérant à 40 groupements coopératifs, avec un parc de 3 000 véhicules et 3 500 salariés.

■ Les coopératives de pêcheurs, coopératives maritimes. Un monde à lui tout seul avec 134 coopératives représentant 3 000 salariés à terre, 4 000 hommes d'équipage, 650 navires artisans. La coopération est présente aujourd'hui dans l'armement, l'avitaillement, le mareyage, l'ostréculture, et même l'aquaculture (secteur d'avenir). Pour être complet il faut évoquer le crédit maritime et les assurances mutuelles.

■ La coopération agricole. Un autre monde dans cet univers coopératif, immense avec ses 2 millions de sociétaires et ses 105 000 salariés.

— Les GAEC, Groupements agricoles d'exploitation en commun, au nombre de 20 000, où des agriculteurs mettent en commun leurs biens, le partage des responsabilités et du revenu.

— Les CUMA, Coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole. Ce sont 10 000 coopératives de services auxquelles adhèrent 80 % des agriculteurs.

— Les 4 140 coopératives agricoles présentes dans la collecte, la transformation des produits : lait, céréales, viande, vin, fruits, légumes, aviculture, etc. Un secteur qui contrôle 60 à 70 % de l'activité nationale totale ; avec des noms prestigieux : Yoplait, Union laitière normande, etc.

COOPÉRATIVES D'USAGERS

Un ensemble représenté aujourd'hui par plus de 2 400 000 sociétaires coopérateurs et plus de 50 000 salariés.

■ Les coopératives de consommateurs,

qui regroupent 5 900 points de vente (libres services, magasins classiques), des coopératives professionnelles (PTT), la CAMIF (Coopérative des adhérents de la Mutuelle des instituteurs de France). A cela il faut ajouter des sociétés spécialisées au service de l'ensemble des coopératives de consommateurs : vente par catalogue, centre de vacances, agence de voyage, laboratoire lié à l'Institut national de la consommation, ainsi qu'une centrale coopérative d'achats et services qui élabore la politique commerciale du mouvement. C'est de ce monde qu'émergent les noms très connus de : magasin COOP, centre OK, FNAC, Arc en ciel, etc.

■ Les coopératives de commerçants. Ce sont plus de 60 coopératives regroupant 15 000 points de vente pour 13 500 détaillants, avec 4 000 salariés. Cet ensemble regroupé dans une union fédérale est présent dans de nombreux secteurs avec des noms connus : Centres Leclerc, CODEC, UNICO, Monsieur Meuble, La Hutte, Krys, etc.

■ La Coopération dans l'habitat. 180 000 sociétaires, 130 coopératives de location, 95 coopératives de production, construction (HLM) avec 4 177 logements construits en 1979.

■ La Coopération scolaire qu'il ne faut pas oublier et ses 36 000 coopératives et 2 000 000 de sociétaires, « sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours de maîtres... », liée à l'école moderne (motivation pédagogique).

Quelle diversité, quelle puissance, se dégagent de ce monde observé ! On peut toujours se demander si les principes évoqués en début suffisent à unir une coopérative scolaire, l'Union laitière normande, Monsieur Meuble, etc. ? Il est donc plus juste de parler de mouvement car à l'origine de chacune des entreprises il y a une idée commune (évoquée plus haut). Par ailleurs il ne faut pas voir dans ce monde regroupant 4 500 000 sociétaires et plus de 1 200 000 salariés, un monde fermé. Il est totalement d'Economie Sociale, lié aux deux autres secteurs que sont la Mutualité et le mouvement associatif. Un seul exemple : la FNAC. La presse annonçait qu'elle changeait de propriétaire, cela est vrai. Auparavant, le mouvement des coopératives de consommations la contrôlait. Elle vient de céder ses parts à la GMF (50,6 %), la Garantie mutuelle des fonctionnaires. Quand Mutualité et Coopération travaillent de concert !

François Boursier, professeur d'histoire et de géographie à l'Université de Lyon

Être compétitif ou périr : une coopérative de production doit-elle réaliser des bénéfices, quelle est la place de chacun dans l'entreprise, le rôle des syndicats et des pouvoirs publics, l'avenir de ce secteur? Réponse d'Yves Régis, patron de la confédération des SCOP.

“ILLUSIONS ET MIRACLES C'EST FINI...”

Jean-Pierre Champiat : Votre image de marque est mauvaise. Pourquoi ?

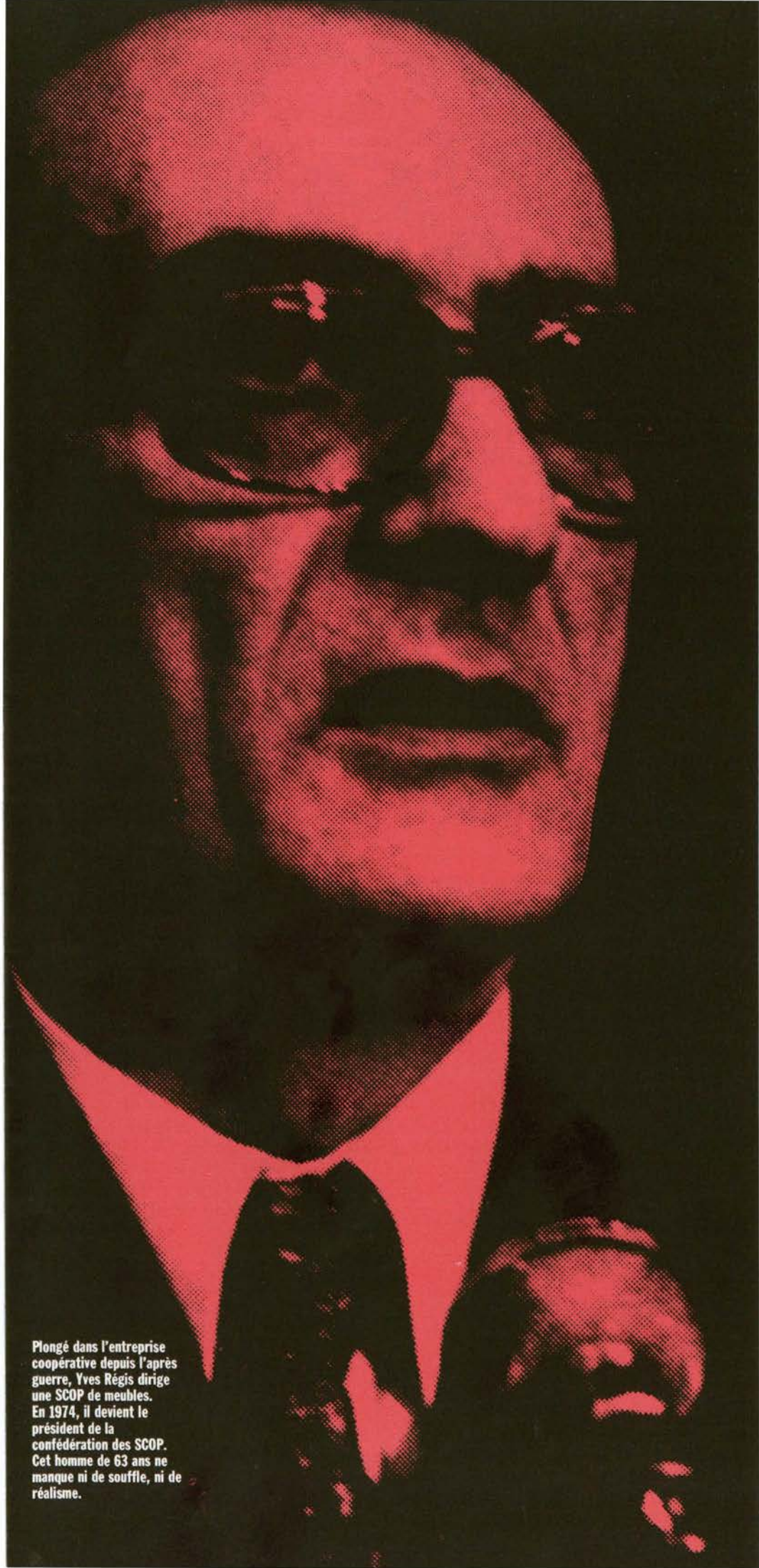
Yves Régis : L'image de marque se fabrique et comme nous ne savons pas la fabriquer nous nous la sommes faite fabriquer par d'autres.

Comme le seul moyen de faire l'unité du CNPF était de trouver un adversaire objectif, ils ont trouvé les coopératives. Cela permettait très simplement de dénoncer à la fois de soi-disants privilèges fiscaux et une emprise que l'on avait appelée syndicoscope qui touchait dix coopératives sur mille trois cents.

Il est vrai que quelques échecs retentissants ont prouvé récemment que la coopérative dévoyée, utilisée à certaines fins, pouvait conduire à une image de marque déplorable.

JPC : Qu'est-ce qu'une coopérative dévoyée ?

YR : C'est une coopérative qui est faite pour d'autres finalités que celle fondamentale d'établir une gestion démocratique et par là une meilleure gestion par l'initiative, par la créativité, par la productivité, qu'une gestion capitaliste classique.



Plongé dans l'entreprise coopérative depuis l'après guerre, Yves Régis dirige une SCOP de meubles. En 1974, il devient le président de la confédération des SCOP. Cet homme de 63 ans ne manque ni de souffle, ni de réalisme.

C'est faire en sorte que des hommes puissent, par une gestion démocratique et d'équipe, créer de l'emploi, créer de nouveaux produits, découvrir de nouveaux marchés, faire du neuf d'une façon que nous pensons plus efficace que la formule classique.

JPC : Oui mais alors vous n'êtes...

YR : Si la coopérative est faite pour obtenir d'autres résultats politiques ou d'autres résultats disons « utopiques » tel que de maintenir l'emploi dans une entreprise qui n'a plus de marchés, plus d'hommes et plus de produits, alors bien entendu cette entreprise dévoyée qui ne répond à rien du tout, obtient une mauvaise image de marque.

JPC : Bien, si je comprends bien, chez vous, à la Confédération des SCOP, il n'y a pas de canards boiteux ?

YR : Les canards boiteux à la confédération des SCOP sont les entreprises qui ont une situation de gestion aberrante qui consiste à attendre tout de subventions et rien de l'effort des compagnons.

JPC : Parlons de la Verrerie ouvrière d'Albi...

YR : Qui n'a pas disparu encore.

JPC : Mais qui est en difficulté quand même.

YR : Qui est en difficulté.

JPC : Parlons du CMA en Bretagne, Bril à Orléans, enfin ce sont un certain nombre d'exemples que j'ai repris dans la presse. Un quotidien affirme même que l'année dernière, les SCOP ont perdu plus d'emplois qu'elles n'en ont créés. Vous êtes d'accord avec cela ?

YR : C'est exact. Nous avons pour la première fois dans notre histoire perdu une vingtaine de coopératives alors que nous en créons deux cent vingt, mais en nombre d'emplois nous sommes légèrement négatifs.

Les coopératives que nous avons perdues sont des coopératives importantes du bâtiment. Les difficultés de ce marché sont telles que dans un secteur de petites et moyennes entreprises, quand le marché s'effondre comme dans le centre ou comme dans l'ouest, nous avons des problèmes de coopératives.

JPC : Vous n'avez pas le sentiment parfois de jouer les bouées de sauvetage, les roues de secours de l'économie libérale ?

YR : Ecoutez, vous employez exactement la formule que nous employons depuis cinq ans. Il est vrai qu'il faut que nous fassions là-dessus une petite autocritique. Nous nous sommes laissés dans certains

cas — alors que nous savions qu'il n'y avait pas de marché, pas de produits et pas d'hommes — entraîner à garder ou à faire survivre une entreprise sous la pression d'élus politiques ou de préfets ou d'organismes publics pour sauver des emplois. Maintenant, cette page est terminée et est tournée.

JPC : Il y a aussi les entreprises-relais où les patrons transforment leurs sociétés en coopératives. Pensez-vous que c'est l'avenir d'autant que cela ne crée pas beaucoup d'emplois et que ce sont des unités de production de petites dimensions ?

YR : Oui. Alors là c'est tout le problème, je voudrais que vous m'expliquiez dans quel pays du monde l'emploi est créé à partir de grandes entreprises.

Que l'on ne vous dise pas que c'est le cas des Etats-Unis car c'est un mensonge total ou une incompétence absolue.

Je vais souvent aux Etats-Unis, je puis vous affirmer qu'il n'y a pas un emploi de créé dans les grandes entreprises américaines.

L'emploi est créé dans le *fast-food*, il est créé dans les gardiennages d'immeubles, dans les services, dans les petites PME et particulièrement dans celles performantes de la Silicon Valley dont tout le monde parle — qui représente d'ailleurs 1 % de l'économie américaine — et dans d'autres.

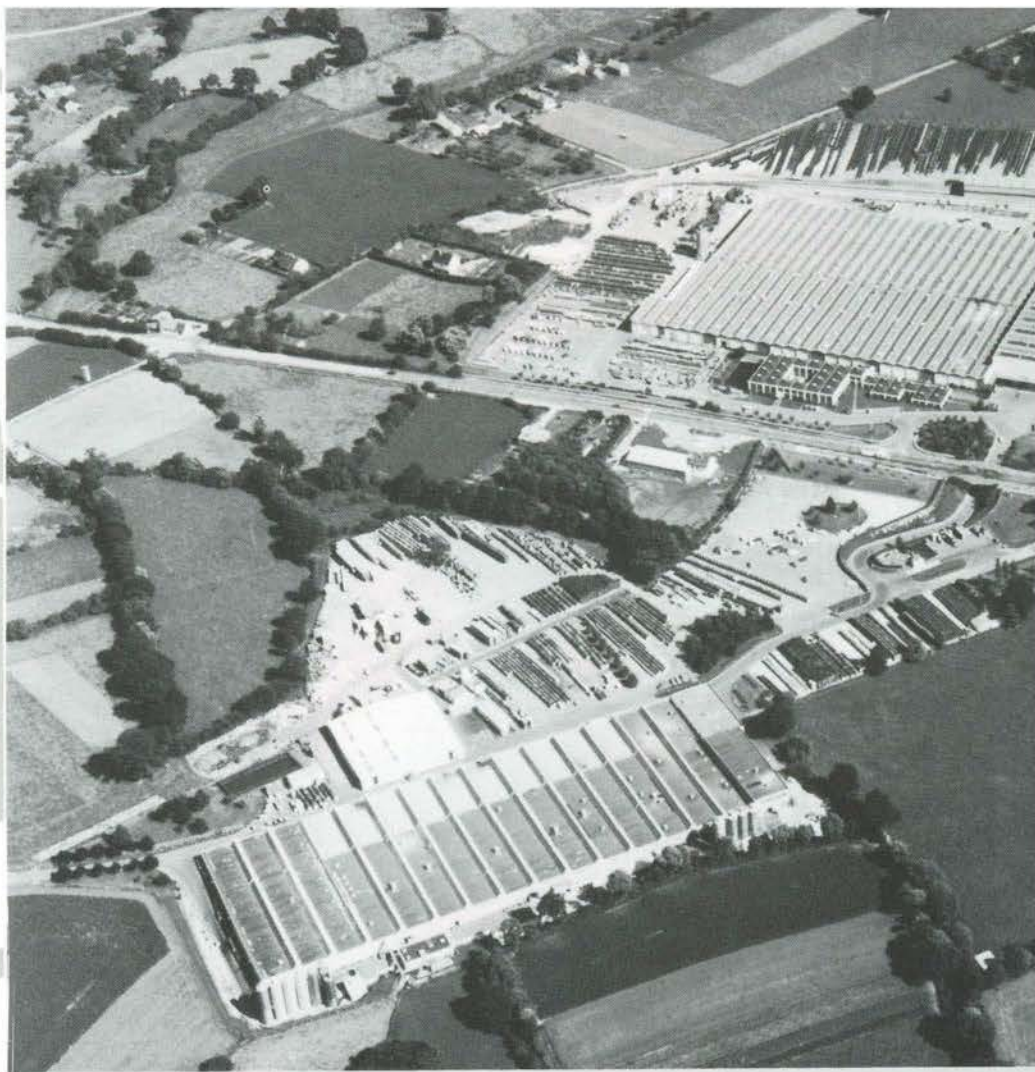
Pour nous le problème est très simple. L'emploi de demain sera fait à partir de petites entreprises, d'abord dans des

“Pour la première fois dans notre histoire, nous avons perdu des emplois...”

régions rurales, ensuite dans des régions suburbaines, à partir de produits de services et de quelques produits nouveaux. L'emploi ne sera plus jamais créé dans la grande métallurgie, dans la sidérurgie, dans la verrerie, etc., c'est terminé.

C'est la micro-initiative, c'est la petite entreprise qui va faire les emplois de demain. Pour moi c'est une évidence absolue.

Bien entendu, il y a des cas où l'on pourra effectivement reprendre des entreprises. Alors, vous me dites que les entreprises que nous reprenons ne créent pas d'emplois nouveaux. Cela n'est pas le cas dans 80 % des cas de transformations d'entreprises classiques en SCOP, lorsqu'un patron fondateur a le souci de la pérennité de son œuvre parce qu'il n'a



ÇA VOUS ÉLECTRISE.

C'est sur la route Caen-Redon. Vous traversez Mortain, trois mille âmes, planté sur une colline. A la sortie du village la route plonge dans le bocage normand. Et là, au milieu des pommiers, des haies et autres patis, 45 000 m² de constructions industrielles de part et d'autre de la route. C'est Acome.

Date de naissance : 1932 à Paris. La société Electro-câble dépose son bilan. Une poignée de salariés relève le défi et fonde « l'Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique ». La nouvelle société va vivre pendant presque 10 ans en région parisienne.

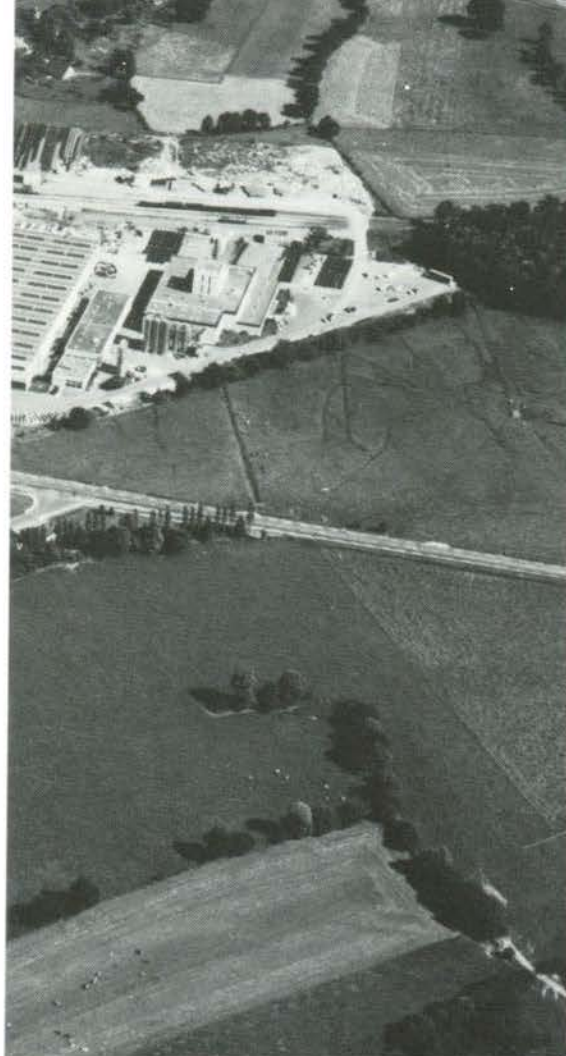
En 1941, on met le cap à l'ouest et on s'installe à Mortain dans les 700 m² d'une ancienne filature. Le cuivre remplace le lin et le coton. C'est le début de l'essor économique d'Acome que viendront seuls perturber les combats du débarquement. La reconstruction de la France, la demande toujours plus grande du téléphone ou de l'automobile nécessitent du fil électrique. Du fil électrique de toutes grosseurs et qu'il faut isoler.

C'est un des points forts de cette coopérative ouvrière que d'avoir constamment concilié adaptation au marché et innovation technologique. Si vous voulez du câble basse ten-

sion, je connais une bonne adresse dans le sud de la Manche... Pour bricoler votre téléphone, améliorer le démarrage de votre voiture, installer une centrale nucléaire dans votre jardin, une seule solution, Acome. Qu'il soit tressé, blindé, à 1 ou plusieurs fils, coaxial, ou tréfilé à 4/10^e ou 10/100^e, la société Acome peut tout vous fabriquer. Une seule condition, il ne faut pas dépasser les 15 000 volts.

Ce site industriel est remarquable. C'est un défi à la crise. Le travail y est complètement automatisé. On a concentré, intégré, tous les éléments nécessaires à une autonomie économique.

Les rouleaux de cuivre sont lourds à transporter. Un train de 10 à 12 wagons part tous les jours depuis la gare de l'usine. Il faut de la matière plastique pour l'isolation des fils, on installe une unité de production de P.V.C. à quelques encablures des ateliers. L'amélioration de la qualité du plastique passe par une modification de sa structure moléculaire, on achète un accélérateur de particules. Il faut tester la résistance des produits, une quinzaine de personnes travaillent dans le laboratoire de recherches. La gestion des stocks, des achats, des expéditions doit être parfaite, on introduit l'informatique. La fibre optique frappe à la porte, on lui ouvre et on lui installe un atelier spécial. Pour faire tourner, entrete-



Ci-dessus : 45.000 m² d'ateliers de part et d'autre de la route Caen-Redon, à droite : la 1^{re} usine installée dans Mortain - L'automatisation et l'informatique ne régnaient pas encore en maître.

nir, réparer les machines, on utilise le savoir-faire de 80 personnes, ingénieurs en tête.

Comme on ne veut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, on diversifie. A partir du plastique que l'on produit et de la pratique des gaines on imagine un système de chauffage par le sol. Un serpentín en plastique coulé dans le béton de votre maison, de l'eau à 40° qui circule dans le tuyau, et fini les charentaises en hiver. Fini aussi les fenêtres en bois. Acome installe un atelier totalement automatisé de 4 000 m². Cinq milliards de centimes d'investissements. Objectif : sortir plusieurs centaines de châssis plastique par jour. Marché : la rénovation HLM.

Dans la région, tissages, mines de fer, fromageries, artisanat périlicite et ferment. Acome développe et embauche.

Et les hommes ? On y vient. Ils sont 800 à Mortain, 46 à Paris, 10 % sont des femmes et 90 % d'entre eux sont associés. C'est vrai qu'on avait oublié depuis tout à l'heure qu'on était dans une coopérative d'ouvriers.

Qui dit coopérative dit statuts spécifiques. Ils existent, on les a rencontrés. Exemple ? On l'a déjà dit la

Acome en chiffres¹

Personnel	846
Surface des terrains	321 000 m ²
Surface des constructions industrielles	62 500 m ²
Montant des fonds propres	235 MF
Capitaux permanents	329 MF
Chiffre d'affaires 1984 (HT)	592 MF

1. Chiffre à fin 1984 fournis par Acome.

quasi totalité du personnel est associée.

Dans les assemblées générales annuelles, chaque membre du personnel a une voix. Le conseil d'administration de 9 membres est élu par les 846 salariés.

Le capital financier de l'entreprise est placé dans des réserves collectives et impartageables.

Une partie des bénéfices est redistribuée selon la fonction ou sous forme de primes fixes.

Des régimes de prévoyance et d'épargne ont été mis en place.

Et pourtant, il ne nous semble pas que ces travailleurs soient pleinement conscients que leur entreprise soit différente.

Il y a fort à parier et c'est sans doute normal que le principal attrait d'Acome pour les gens du pays soit sa réussite économique et le niveau de ses salaires. J.P. Champiat

pas de successeur. Or, s'il n'y a pas de successeur et si nous ne trouvons pas de solution — je n'ai pas dit qu'il n'y avait que la SCOP comme solution — l'entreprise disparaîtra.

Nous en avons une foultitude d'exemples. Le problème est donc de rendre possible cette succession dans de bonnes conditions.

JPC : Vous me tendez la perche pour ma question suivante. Nous parlons d'une entreprise privée, disons une SARL, qui se transforme en SCOP. C'est la même qui du jour au lendemain change de statut. Alors, en quoi diffère-t-elle du jour au lendemain ?

YR : Oui, que ce soit une SARL ou une SA d'ailleurs. C'est une question tout à fait intéressante. Je vous dirai très simplement que si la SCOP réussit on ne verra pas la différence, sauf qu'elle sera vécue de l'intérieur comme un moyen de cette réussite.

Elle sera vécue comme une participation plus motivée, comme une incitation à l'innovation. Vous me direz que l'on peut inciter à l'innovation, que l'on peut avoir des cercles de qualité, que l'on peut avoir une participation remarquable dans une entreprise privée classique, si elle est classique à ce point-là, il ne lui reste plus qu'à tirer la conclusion de son état.

Je pense que la différence fondamentale c'est que dans la coopérative, il y aura à l'intérieur un vécu plus participatif, un sentiment de participation plus grand mais il n'est pas évident que les salariés n'auraient pas pu trouver une telle réalité, un tel vécu dans un système de structure classique. La seule chose que j'ajouterai est qu'il me semble que la « coopération-production » met le droit en accord avec les faits si les faits sont une participation, un déclenchement de l'innovation. Je dis toujours, une entreprise ne vaut que par la qualité des hommes qui la dirigent. Alors je dis très simplement, la seule preuve que peut fournir une coopérative de sa réalité, de sa supériorité, de sa spécificité, est de permettre à un plus grand nombre, à une équipe, de participer et non pas à une ou deux personnes seules.

JPC : Pourquoi n'avez-vous que 62 % de travailleurs qui sont associés dans les SCOP ?

YR : D'abord, ce pourcentage augmente sans arrêt. Monsieur, j'ai l'honneur, le plaisir et la fierté de vous dire que quand j'ai pris la présidence de ce mouvement, il n'y en avait que 40 %. Il y en a donc 62 %, j'attends d'abord que l'on me fasse des félicitations.



POINT COOP : Y SONT BEAUX NOS HARICOTS..

« Ouvrir la boîte de haricots verts. Vérifier le poids net égoutté, le calibre. Goûtez. » Il ne s'agit pas d'une recette de cuisine, mais d'une analyse alimentaire classique, comme celles que pratique chaque jour le laboratoire coopératif de St-Prix dans le Val d'Oise. Les techniciens chimistes vérifient ensuite la teneur en sel, en nitrate et l'acidité du jus. Si quelque microbe est détecté au hasard d'une éprouvette, le produit passera par le laboratoire bactériologique. Ensuite un bulletin d'analyse étoffé sera adressé au service qualité de la coopérative concernée.

150 sociétés coopératives régionales sont membres du laboratoire, association 1901 fondée en 1955. A cette époque de relance, le mouvement coopératif, créant sa propre marque, s'est mis au service du consommateur en produisant, distribuant, contrôlant. Mais la petite équipe des débuts conduite par François Custot s'est étoffée, et Marc Chambolle, l'actuel directeur, gère aujourd'hui 36 emplois, chargés pour la moitié des analyses (techniciens chimistes),

mais aussi de la communication, « Notre bulletin d'information est vendu à 6 500 abonnés ». Certains salariés du labo quittent parfois les éprouvettes pour mener des stages de formation, en direction des enfants et du corps enseignant notamment. « Nous avons aussi notre mot à dire au sein de certaines instances comme l'Institut national de la consommation plus connu sous le sigle INC » raconte M. Chambolle. « La concertation en amont permet de réfléchir en terme de prévention.

Le laboratoire coopératif en chiffres

10 millions de francs de chiffre d'affaires annuel dont 90 % proviennent des coopératives, le reste se partageant entre les abonnements du bulletin, les analyses privées et une subvention ministérielle.

5 000 échantillons alimentaires analysés chaque année. C'est l'une des 21 organisations de consommateurs françaises.

Le mouvement coopératif compte environ 5 000 magasins en France, un chiffre d'affaires global de 30 milliards de francs (4 % de la distribution française) et 13 usines alimentaires gérées par les organisations centrales.

Deuxièmement, je ne sais pas quand je partirai mais je partirai avec 70 % et mon successeur sera à 90 %. Il y fallait une pédagogie. Pourquoi ? Parce qu'il y a des gens qui n'ont pas encore compris que le suffrage universel était la bonne solution pour la démocratie et qui ont encore un peu le sentiment que le suffrage sensitaire de l'élite est bon et on me dit : « ils ne veulent pas y venir ». Il faut tout de même faire une autre observation qui n'est à mon avis valable, à cet égard, que pour le bâtiment. On ne peut rentrer en coopération que s'il y a communauté de destins, je crois que c'est évident. Moi je dis que je n'ai aucune communauté de destins avec un camarade que je respecte en tant que travailleur, qui a l'intention de retourner dans un an au Portugal pour acheter un petit lopin de

“Évidemment on rentre en coopération que s'il y a communauté de destin..”

terre. Il n'y a pas communauté de destins avec lui. Et je n'ai rien contre les portugais qui sont d'ailleurs les meilleurs travailleurs du bâtiment.

Par contre, il y a 50 % d'étrangers, dont la moitié d'ailleurs sont naturalisés, qui sont devenus coopérateurs parce que leur communauté de destins est ici.

JPC : Nous avons parlé des associés et vous m'avez répondu. Je suis assez frappé parce que j'ai rencontré quelqu'un d'une grosse société SCOP...

YR : Vous irez voir l'Acome et vous verrez leur pourcentage de sociétaires.

JPC : C'est 92 % je le sais.

YR : Oui, c'est cela. Vous pouvez venir dans ma coopérative, nous en sommes à 98.

JPC : 92 % quand la moyenne est à 62, cela veut dire qu'il y a des entreprises qui sont à moins de 60. Vous êtes d'accord avec moi. Une moyenne étant une moyenne des extrêmes.

YR : Non, je réponds très clairement. La grande difficulté est le bâtiment à cause de la main-d'œuvre étrangère qui, dans le plus grand nombre de cas, refuse l'association parce qu'elle ne veut pas rester ici.

JPC : Bien, est-ce qu'il faut des syndicats dans les SCOP ?

YR : Je ne connais pas de débat mondial plus universellement répandu que celui-

Il a aujourd'hui 63 ans. A 12 ans, après le « certif », il lâche le plumier, quitte l'école, rentre dans le bâtiment comme arpète. A vrai dire, Jacques Lafolie n'a pas vraiment le choix. Il est fils, petit-fils, arrière-petit-fils de maçon. Circonstance aggravante, sa mère est d'origine italienne.

A 20 ans, il est patron artisan, à 30 ans il dirige une société qui comptera jusqu'à 110 salariés.

Aujourd'hui il est payé comme Pdg, mais il n'est plus le patron.

Sa société est devenue une SCOP. Une quoi... ? Une société coopérative de production.

Depuis le 1^{er} octobre 1984, Jacques Lafolie et 24 ouvriers sont associés. Personne dans sa proche famille ne veut prendre sa succession. Une grosse société française de ciment

lui propose le rachat de sa société mais pour en faire un entrepôt.

Dilemme. Jacques Lafolie n'hésitera pas longtemps. Au risque d'y perdre quelques plumes il décide en liaison et avec l'aide de la Confédération des SCOP de transformer sa société en coopérative.

Après plusieurs mois de réunions avec ses employés c'est aujourd'hui chose faite. Encore quelques mois et Jacques prendra sa retraite. L'avenir de la SCOP sera alors définitivement entre les mains des coopérateurs et ce battant aux yeux clairs pourra cultiver les joies d'être grand-père ou bien enfourcher son vélo pour de longues courses que cet amateur de la petite reine apprécie autant qu'il y a 45 ans quand il courrait avec le vélo club de Sens.

Jean-Pierre Champiat

OCTOBRE 84 : ENCORE UN COUP DE LAFOLIE !



Monsieur Lafolie, avec une cravate rouge, et les nouveaux coopérateurs, fêtant l'inauguration de leur Scop.

là et je commence avec l'âge à me méfier des débats universellement répandus. Je vous signale qu'en Pologne, les syndicats étaient incompatibles avec la coopération. Depuis, on l'a rendu compatible mais vous savez aussi que depuis il y a eu quelques syndicats qui n'ont pas toujours pignon sur rue. Je laisserai donc la Pologne.

En Italie, la loi dit qu'il ne peut pas être question, à partir du moment où il y a 75 % d'associés, qu'il y ait un syndicat dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle il y a des syndicats partout.

Au Québec, où j'étais fin août, on m'avait interviewé parce que j'avais fait un article en disant : « Je considère que le syndicat doit cohabiter avec la coopération pour des raisons de tradition historique et pour des raisons de complémentarité ».

Bien entendu, je parlais pour la France et pour la tradition française. Je vais d'ailleurs m'expliquer clairement.

Je dis que pour moi, il n'y a pas d'incompatibilité simplement parce que je pense profondément qu'un collectif élu pour des raisons économiques doit défendre le bien commun sur le plan économique et qu'il est parfaitement possible qu'à cet égard il oublie l'homme, il oublie les problèmes humains. Je pense que cela peut être une des premières fonctions du syndicat. La deuxième fonction du syndicat c'est d'éviter — me semble-t-il — que l'entreprise reste fermée sur elle-même. Il peut lui permettre de s'ouvrir sur la profession.

Donc, voilà ce que je pense. Bien entendu, ceci m'amène à penser qu'il n'y a pas contradiction entre un syndicat dans l'entre-

prise et des coopérateurs dont la direction est élue.

JPC : Vous parliez de dialogue il y a quelques instants, il semble que le dialogue se passe mieux depuis 1981, alors êtes-vous mieux vus par la gauche que par la droite dans ce pays ?

YR : Là Monsieur, je ne sais pas par qui nous sommes mieux vus ou plus mal vus. Je peux vous dire simplement qu'il me semble tout à fait naturel qu'un gouvernement qui se prône de démocratie, de tradition ouvrière, retrouve la tradition coopérative et l'Économie Sociale. Le contraire m'aurait paru tout à fait scandaleux.

Vous dire que ce gouvernement entend monopoliser l'Économie Sociale et la coopération, me semblerait tout à fait insultant pour lui et jamais il ne l'a fait.

C'est tellement vrai et tout le monde sait qu'il y a eu dans notre histoire tellement de courants de pensées profondes dits participationnistes qui débordaient de beaucoup ce clivage que l'on appelle de gauche et de droite. Nous pourrions trouver dans une histoire, même extrêmement lointaine, des convergences profondes entre des hommes qui apparemment

Dans le prochain numéro :

- **Crédit Mutuel : Solidarité et ordinateur** par Etienne Pflimlin, président de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace-Lorraine et Franche-Comté.

- « Le Crédit coopératif créé en 1938 n'a pas d'équivalent dans d'autres pays » déclare son président, Jacques Moreau.

- **Quand on parle banques de l'Économie Sociale, ne pas oublier le Crédit Agricole et les Banques Populaires.**

Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale :

Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, Jean-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination et de la rédaction :

Jean-Pierre Champiat - maquette et iconographie : Anne Castebert et Greta Trivouss - documentation : Claude Nahmias.

Dessins pages 1 et 2 : Konk.

Photos : page 3, Jean Pottier. Pages 4 et 5, archives Acome. Pages 6 et 7, droits réservés.

croyaient plutôt plus au ciel que d'autres et qui se trouvaient en pleine harmonie entre eux.

Etant démocrates par notre tradition, étant enracinés dans une certaine conception de la participation et de l'entreprise, je ne vois pas au nom de quoi nous serions inféodés — et nous ne l'avons jamais été et personne ne nous l'a jamais demandé et j'en donne acte au gouvernement actuel — à une conception partisane quelconque.

Cela étant dit, vous voulez me parler du contrat de plan, nous avons signé un contrat de plan avec ce gouvernement, j'espère que tout gouvernement intelligent eut signé le même. Je rappelle simplement que la loi de 1978 — donc sous un gouvernement un peu antérieur — a donné son statut fondamental à la coopération de production et qui d'ailleurs dans tous les cas avait été négocié également par nous.

JPC : Quel est le rôle de ce contrat de plan ?

YR : Le contrat de plan est surtout une obligation pour nous envers la nation. Ce contrat de plan vise, en ce qui nous concerne, à nous imposer un certain nombre de créations d'entreprises, de créations d'emplois et de prendre les moyens de formation, de diagnostic et d'analyse du marché, c'est-à-dire essentiellement d'innovation et d'exportations. Voilà quel est le sens du contrat de plan que nous avons signé mais qui en vérité reprend des thèmes et des contrats que nous avons déjà avec le ministère du Travail, le Fonds national de l'emploi et le ministère de la Recherche et de l'Industrie.

JPC : Une avant-dernière question. Est-ce que Yves Régis est le Yvon Gattaz des SCOP ?

UN PEU D'HISTOIRE

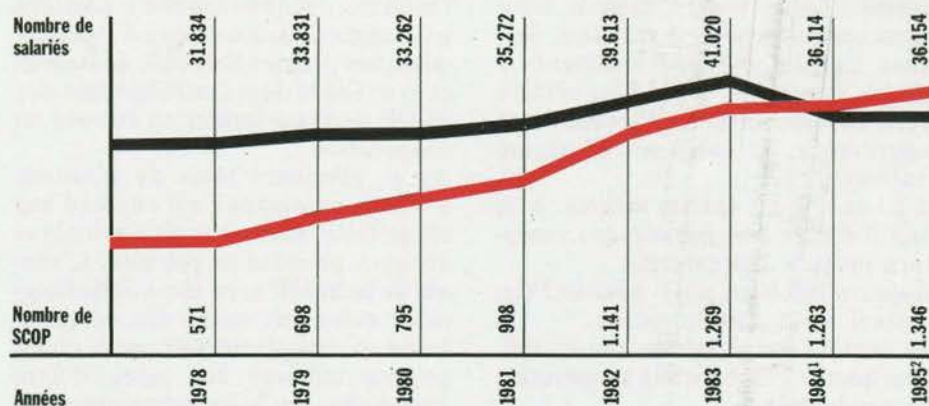
Le grand boum industriel du 19^e siècle, le regroupement des salariés dans de grandes unités de production modifient les problèmes de la misère et les solutions préconisées pour les résoudre.

L'individualisme recule au profit de la notion de solidarité. L'apathie fait place à la volonté de réformer la société.

Des tentatives se multiplient pour rétablir l'équité et redistribuer les bénéfices réalisés soit aux consommateurs, soit aux producteurs.

En 1844, 28 tisserands créent, outre Manche, la première coopérative de consommateurs qui s'intitule fière-

RÉCENTE ÉVOLUTION DES SCOP



1. 71 SCOP créées et identifiées en 1984 n'ont pas adhéré à la Confédération générale des SCOP.
2. Chiffres juin 1985.

YR : Ecoutez, il se trouve que je connais Yvon Gattaz et que je ne me permettrai pas de me comparer à lui en fonction de ses très grandes qualités personnelles. Par ce que je porte d'avenir, je suis également sans comparaison avec lui. Car à partir d'un homme remarquable il repré-

“Il se trouve que je connais Yvon Gattaz...”

sente le passé, à partir d'un homme tout à fait médiocre que je suis, je représente l'avenir. C'est aussi simple que cela.

JPC : Cet avenir, comment le voyez-vous ?

YR : Cet avenir me paraît relativement simple à long terme. Je vous disais tout à l'heure qu'il n'est pas possible qu'à long terme, on ne mette pas le droit en accord avec les faits.

Cinq mille entreprises américaines, je dis

bien cinq mille à fin avril 1985, ont majoritairement leur capital détenu par les travailleurs.

En Italie, c'est 220 000 SCOP et 600 000 sociétaires. Là-bas le mouvement devient crédible. C'est actuellement notre modèle.

En Espagne, il s'est créé 8 000 coopératives de production depuis la mort de Franco.

Mais en Espagne, il existait déjà Mondragon. Le 1^{er} octobre prochain on va inaugurer là-bas la 1^{ère} usine de mobilier entièrement robotisée et sans perte d'emplois. Les ouvriers reconvertis travaillent dans l'entreprise Otomatica Electronica, qui fabrique les robots.

En Grande-Bretagne, en 3 ans, c'est 1 000 coopératives qui se montent dans des secteurs comme l'informatique ou la macrobiotique.

Alors l'avenir Monsieur, c'est 2 000 coopératives de production en France en l'an 2 000.

Propos recueillis par J.P. Champiat

BIBLIOGRAPHIE

● *Les coopératives ouvrières de production (en France et dans la CEE)* Col. Notes et études documentaires

La documentation française n° 4690-91 de novembre 1982.

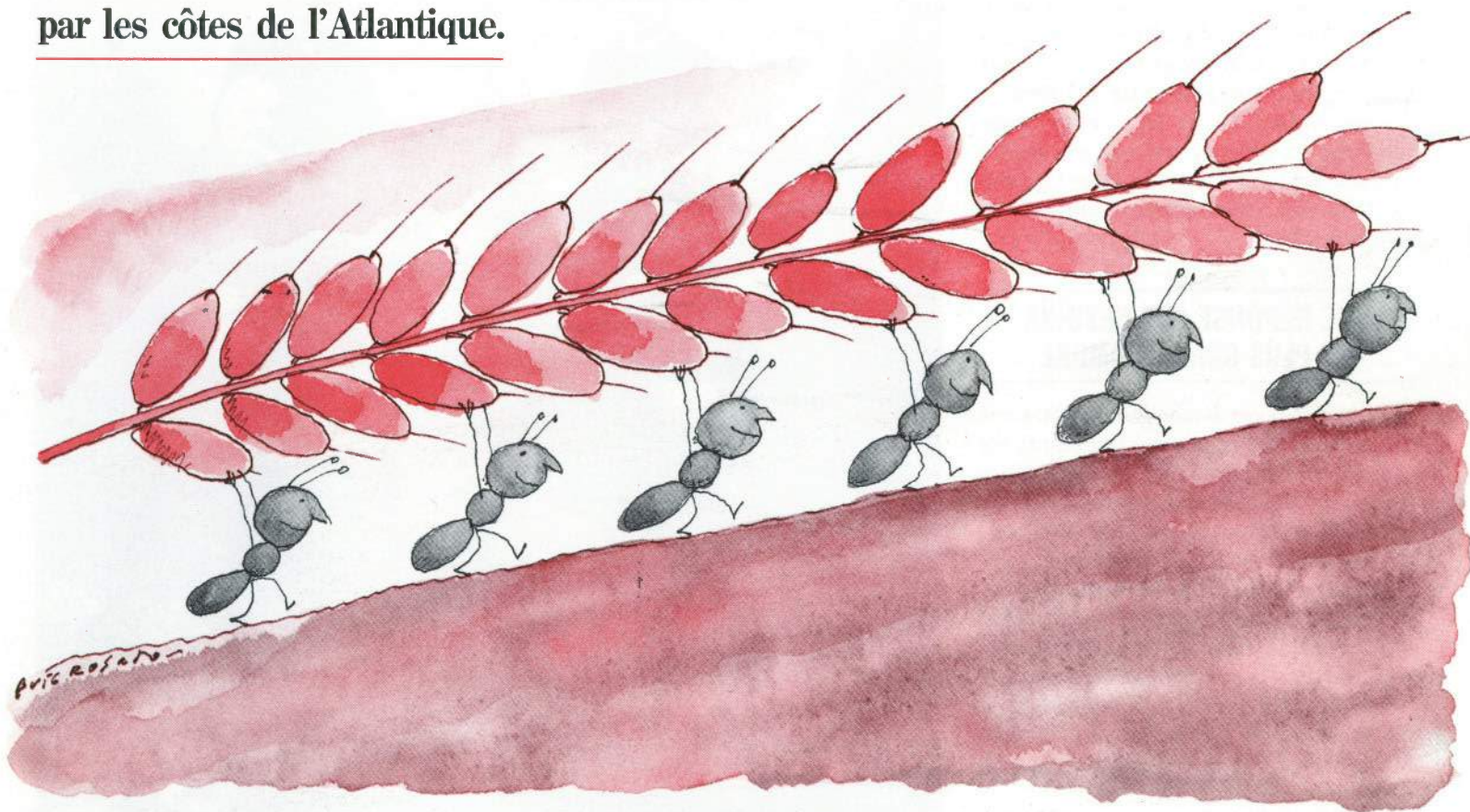
● *L'Économie Sociale, mythes et réalités* de François Boursier Ed. Chronique Sociale - Lyon.

● *Les SCOP à l'épreuve dans la revue de L'Économie Sociale* - Paris

● *Portraits de SCOP* Édition Syros - Paris

Les banques mutualistes et coopératives recueillent un quart de l'épargne liquide. Au hit-parade de toutes les banques françaises, le Crédit Agricole est 1^{er}, le Crédit Mutuel 5^e et les Banques Populaires 6^{es}. Pas si mal pour des banques qui se veulent différentes à l'écoute des épargnants et des consommateurs. Le Crédit Coopératif a lui, pour vocation, de financer les entreprises de l'Économie Sociale.

Si ces banques vous intéressent, bonne route dans ce numéro qui vous promènera de Bordeaux à Strasbourg en passant par les côtes de l'Atlantique.



5.1 COOPÉRATIVES BANCAIRES

LA DIFFÉRENCE

LE CREDIT MUTUEL : SOLIDARITE ET ORDINATEUR.

Avec 3 000 caisses locales regroupées en 20 Fédérations, 125 milliards de dépôts, 64 milliards de crédits, 4,5 millions de sociétaires, 35 600 administrateurs et 17 500 salariés, le Crédit Mutuel se place au 5^{ème} rang des banques françaises, tout en faisant partie de ce que l'on appelle l'Économie Sociale. Ces quelques chiffres traduisent le suc-

cès d'un mouvement coopératif centenaire dont le développement a été particulièrement remarquable au cours des vingt dernières années.

La banque française dans son ensemble a connu, dans les années soixante et au début des années soixante-dix, une véritable explosion. La libéralisation de la réglementation des guichets et surtout la bancarisation de masse provoquée par la mensualisation des salaires et l'interdiction de régler en espèces au-delà d'un certain montant, ont entraîné (malgré elles?) les banques à se tourner vers une clien-

tèle nouvelle, pour laquelle elles n'avaient manifesté jusque-là que peu d'intérêt. S'il a bénéficié de ce phénomène, le Crédit Mutuel n'avait évidemment pas attendu de telles incitations pour servir les particuliers et les familles. Cette clientèle était déjà la sienne. Il avait, dès l'origine, été créé pour répondre aux besoins de ceux qui étaient exclus du système bancaire en raison de la faiblesse de leurs ressources, de l'inadéquation des garanties qu'ils pouvaient offrir ou tout simplement de leur éloignement. Les pionniers du Crédit Mutuel ont, en effet, suivi une démarche simple et prag-

matique en accordant la première place à l'action. Ils se sont ainsi regroupés pour trouver ensemble des solutions pratiques à leurs problèmes en s'inspirant des idées de F. Raiffeisen répandues en France par Louis Durand. Ces idées et principes n'ont pas perdu aujourd'hui de leur modernité : elles ont pour nom liberté et solidarité. L'idéal d'entraide et de solidarité est toujours aussi vivant et motivant. Les possibilités de participation réelle, basées sur une complète décentralisation et une gestion démocratique, encouragent les sociétaires à s'intéresser à l'entreprise, à s'y engager activement, à prendre leurs responsabilités.

La réussite du Crédit Mutuel tient à sa capacité de déceler les besoins de ses sociétaires et d'y répondre par des solutions simples. Elle tient aussi à la force de son idéal et à l'originalité de son organisation. Un mouvement né des idées généreuses d'entraide et de solidarité a donné naissance à une entreprise moderne et efficace qui est elle-même venue le renforcer : le mouvement inspire l'entreprise, l'entreprise conforte le mouvement.

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE

Créé par et pour le monde rural, le Crédit Mutuel s'est rapidement implanté en milieu ouvrier et urbain. Son enracinement dans la population, son organisation décentralisée lui ont permis de comprendre les attentes de ses sociétaires.

En matière de prêts, il s'agissait d'abord de crédits à court terme, de faible montant. Puis de crédits immobiliers pour répondre aux besoins en matière de logement et aux aspirations des sociétaires d'accéder à la propriété. Le Crédit Mutuel s'est fait une spécialité dans ce domaine.

Les crédits à l'équipement et les crédits personnels, les services ont ensuite été mis en place pour satisfaire les demandes des familles.

Parallèlement, le Crédit Mutuel s'est tourné vers les collectivités locales et les associations et leur a apporté son soutien dans leurs efforts en faveur de l'emploi et du cadre de vie.

En matière de dépôts, le Crédit Mutuel a collecté ce qu'on a appelé la petite épargne. La tradition du livret « bleu » a près d'un siècle, même si ce livret n'a été « institutionnalisé » qu'en 1975 quand la loi de finances a autorisé le Crédit Mutuel à servir à l'épargne collectée sur livret spécial un intérêt égal à celui du livret « A » des



En haut - La Wanzenu : première caisse du Crédit Mutuel fondée en Alsace en 1882.

En-dessous - Le premier conseil d'administration de la Caisse Mutuelle de Sainte-Marie à Mulhouse.

Au centre - Les assises de Strasbourg en mars 1985. En bas - Théo Braun, le président de la confédération nationale du Crédit Mutuel.

Caisses d'Épargne, net d'impôt pour les épargnants (mais pas pour le Crédit Mutuel) avec, en contrepartie, des obligations « d'emplois d'intérêt général », obligations devenues depuis de plus en plus contraignantes.

La simplicité de ce livret et la disponibilité immédiate de l'épargne constituée répondent parfaitement aux besoins des épargnants. Elles ont permis d'attirer une épargne salariale de plus en plus nombreuse ce qui n'a pas manqué d'irriter la concurrence.

Aujourd'hui, les produits d'épargne se sont sophistiqués et des formules complexes sont proposées à une clientèle de plus en plus segmentarisée tandis que des formules banalisées d'épargne affectées à des emplois particuliers se multiplient. Il en est résulté une mutation profonde de l'épargne. On peut cependant se demander si elle correspond effectivement au désir des épargnants.

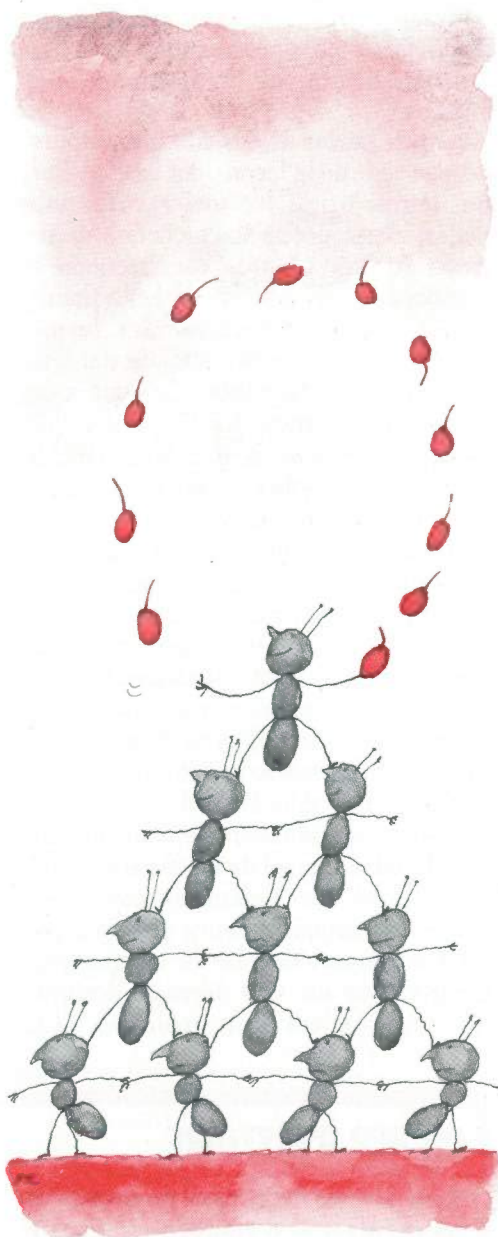
Plus conforme aux exigences des sociétaires est l'évolution qui a conduit le Crédit Mutuel à se rapprocher des collectivités locales, des petits entrepreneurs et des artisans. Il ne pouvait rester indifférent aux problèmes d'emploi et d'amélioration du cadre de vie. Il se devait de contribuer à l'essor des associations, non seulement parce qu'étant lui-même un mouvement associatif, mais aussi parce que leur développement correspond bien à des demandes très fortes : après l'éclatement de la cellule de la famille et du travail, l'homme éprouve un besoin de partager avec d'autres un même idéal et de s'engager pour la réussite de celui-ci.

Il se devait de contribuer au renforcement du tissu économique et de participer aux efforts des entreprises pour la modernisation des équipements et la préservation de l'emploi, en mobilisant l'épargne régionale au service du développement local.

Enfin, le Crédit Mutuel, là encore précurseur, a lui-même diversifié ses activités en créant sociétés d'assurances et agences de voyages. Il s'est également doté de tous les moyens qu'offre la technologie moderne pour assurer à ses sociétaires un service de qualité.

LA MODERNITÉ DE L'IDÉAL COOPÉRATIF ET L'ORIGINALITÉ DE SON ORGANISATION

La prise en charge de son destin, la participation, l'exercice des responsabilités qui donnent un sentiment de dignité, sont toujours d'actualité sous des vocables divers : participation gaullienne, coges-



tion ou autogestion, organisation de la convivialité, etc. Les entreprises d'économie sociale savent, mieux que d'autres, peut-être, les ancrer dans la réalité, les vivre, les faire vivre.

Les Caisses de Crédit Mutuel sont des coopératives d'épargne et de crédit dont les sociétaires sont les propriétaires-usagers. Ils adhèrent librement à la Caisse en souscrivant une « part sociale » et peuvent la quitter librement, à condition toutefois de s'acquitter de leurs obligations puisqu'ils sont solidairement responsables de la gestion de leur entreprise. Comme les Caisses sont à but non lucratif, les parts sociales des sociétaires ne sont pas rémunérées et les excédents de gestion restent la propriété de l'entreprise. Réunis en Assemblée Générale, les sociétaires élisent — selon le principe « un homme, une voix » — les responsables des Conseils d'Administration et de Surveillance qui confient la gestion quotidienne à un gérant, bénévole à l'origine, salarié aujourd'hui, où l'augmentation du

volume de travail et la complexité des opérations nécessitent une qualification professionnelle.

Les Caisses locales, entités juridiques autonomes, constituent la base du Crédit Mutuel. Elles ont créé, gèrent et contrôlent des Fédérations et des Caisses fédérales qui, à leur tour ont constitué, gèrent et contrôlent la Confédération Nationale (1958) et la Caisse Centrale (1964).

De manière générale, le pouvoir est « ascendant » dans l'organisation. Il émane de la Caisse locale, du sociétaire. La structure pyramidale du Crédit Mutuel résulte de son attachement au principe de subsidiarité, ce dernier n'étant que le principe de cohérence et d'efficacité d'une organisation fédérative qui, sur le plan des processus décisionnels, affirme la valeur fondamentale du groupe de base et entend respecter les conditions de la responsabilité et du consensus. L'échelon supérieur n'est que le prolongement du groupe de base, destiné à accroître l'efficacité quand il y a un changement d'échelle dans la dimension des problèmes.

Cette structure alliant démocratie et efficacité, donne ainsi aux hommes la possibilité de prendre en main les problèmes qui les concernent directement ; elle facilite un dépistage rapide des problèmes et autorise une grande souplesse dans les réponses. Elle met en œuvre une solidarité active au service des sociétaires et des régions.

Ainsi, la raison du succès du Crédit Mutuel est double : économique et méta-économique. Économique parce que l'entreprise bancaire a contribué efficacement à l'amélioration du niveau de vie, de la qualité de vie et de l'emploi. Méta-économique, parce que le mouvement met à la portée du plus grand nombre, sans exclusive, l'exercice de la liberté et de la responsabilité solidaire au sein de l'institution vivante qu'est le sociétariat. Si aujourd'hui le Crédit Mutuel est une banque à part entière, offrant à ses sociétaires la gamme complète des produits et services qu'ils sont en droit d'attendre de lui, il est aussi, par sa manière d'être et de faire, une banque entièrement à part, alliant modernité et tradition. Dans cette perspective, les Assises nationales de mars 1985 à Strasbourg ont adopté un Projet Crédit Mutuel qui, restant fidèle à l'idéal mutualiste, entend relever les défis du présent et construire un avenir commun.

**Étienne Pflimlin, président de la
fédération d'Alsace-Lorraine et
Franche-Comté.**

T'AS PAS 150 BALLES ?

— « Ecoutez, ça ne va pas recommencer ! déjà la dernière fois vous m'avez demandé de l'argent... »

— « Mais Monsieur, écoutez c'est simple... »

— « Non ça suffit ! J'ai ouvert un compte au Crédit Mutuel. J'ai fait virer mon salaire. Aujourd'hui je veux du liquide un point c'est tout ».

— « Pourquoi refusez-vous d'être sociétaire ? »

— « Je ne refuse rien !... d'être quoi ? »

— « Aujourd'hui vous êtes client. En achetant 3 obligations de 50 F, vous devenez sociétaire du Crédit Mutuel ».

— « Ça recommence... et ça me sert à quoi d'être sociétaire ? »

— « Vous êtes prioritaire sur un simple client pour utiliser les services de la caisse locale : livret bleu d'épargne, les prêts personnels, les prêts au logement, etc... »

— « C'est la même chose dans les autres banques... »

— « Pas sûr, car en plus des produits financiers que l'on peut vous proposer, en étant sociétaire vous pouvez désigner les administrateurs de la caisse et peut-être le devenir vous-même ».

Stoppons là ce dialogue imaginaire ou presque car bien des salariés du Crédit Mutuel, à quelques mots près, ont dû l'échanger avec nombre de quidams. Et parions, presque à coup sûr, que ce client des caisses de Bordeaux-Chartrons, Bordeaux-Centre, de Bègles ou de l'une des 3 000 caisses locales, finira par devenir sociétaire comme quatre millions de Français.

Alors, le Crédit Mutuel, une banque pas comme les autres, une banque de l'Economie Sociale coopérative et mutualiste ? Pour voir et vérifier, n'ayons crainte de le dire, nous sommes descendus dans la capitale de l'Aquitaine : Bordeaux. Dieu qu'il y faisait chaud !

Les caisses locales du Crédit Mutuel implantées à Bordeaux font partie de la Fédération du Sud-Ouest. Cette instance inter-départementale regroupe la Charente, la Dordogne et la Gironde.

Avec 70 000 sociétaires et 52 caisses locales, cette jeune fédération est en pleine évolution.

En Gironde, une première tentative pour instaurer une caisse de Crédit Mutuel avorte dans les années 50. Il faudra attendre 20 ans pour assister au démarrage puis à l'essor du mouvement avec l'implantation de caisses à Arcachon, Saint-Médard, Bègles, Bordeaux...

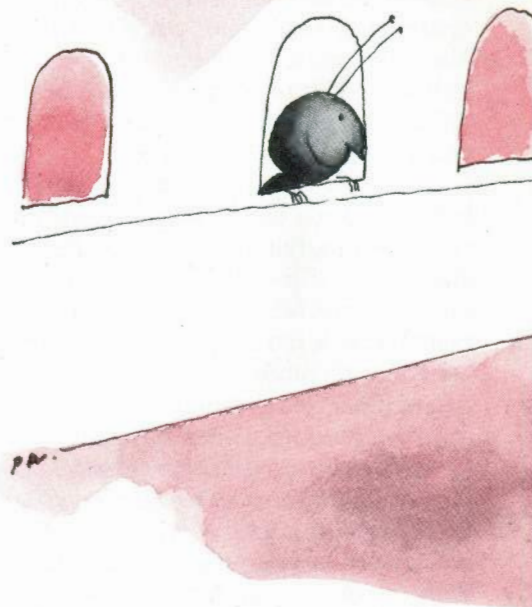
Aujourd'hui la période pionnière est

dépassée, de nouvelles générations d'administrateurs prennent la relève tout en bénéficiant de l'expérience des anciens.

Avant de parler de ces administrateurs, de leur rôle, de la façon dont ils sont élus, de leurs origines socio-professionnelles, deux précisions : chaque caisse locale du Crédit Mutuel est autonome et responsable de sa gestion ; les administrateurs sont tous des bénévoles. La plupart ont une activité salariale dans un autre secteur d'activité. Ce sont aussi parfois des retraités.

Chaque année se tient une assemblée générale à laquelle sont appelés à participer tous les sociétaires. Notons toutefois que guère plus de 8 à 10 % de ceux-ci se déplacent. Mais le mieux étant l'ennemi du bien, reconnaissons que 200 à 300 personnes, selon que l'on soit de Bordeaux-Chartrons, Bordeaux-Centre, Bordeaux-Intendance ou encore de Bègles, ce n'est déjà pas si mal ; cela caractérise d'emblée la démarche démocratique du Crédit Mutuel.

Le conseil d'administration sortant fait état du bilan annuel de la caisse et après explications, les sociétaires élisent les nouveaux administrateurs à main levée dans la plupart des cas et chaque voix compte pour un. Ces derniers désignent un président et les membres de la



commission des prêts et de surveillance. Ces administrateurs se réunissent une fois par mois en séance plénière avec le directeur de l'agence, afin de déterminer les orientations économiques et sociales de la caisse locale du Crédit Mutuel. La commission des prêts, composée de 3 membres, planchent hebdomadairement sur les dossiers préparés par le personnel. Il est intéressant de noter que toutes les demandes, même celles rejetées

UN PEU D'HISTOIRE

Ce n'est pas facile pour un paysan de moderniser et d'équiper son exploitation dans la seconde moitié du 19^e siècle. Les taux de prêts usuraires règnent en maîtres face aux échecs successifs de créations de sociétés de crédit spécifiques au monde rural. En 1892, Jules Méline, ministre de l'Agriculture, déclare : « Si vous voulez que l'agriculteur s'adresse aux sociétés de crédit, il faut que ces sociétés puissent être considérées comme son œuvre à lui. Il faut qu'il puisse dire : cette banque est la mienne, l'argent qui s'y trouve est à moi et c'est dans ma propre bourse que je viens puiser. »

En 1894, Jules Méline fait voter une loi organisant le Crédit Agricole populaire. L'expansion de ces caisses est rapide. Le ministre de l'Agriculture organise en 1895 des caisses régionales de Crédit Agricole. En 1926, le Crédit Agricole prend le statut d'établissement public en devenant l'actuelle Caisse nationale du Crédit Agricole (CNCA).

Parallèlement, d'autres caisses de crédits dites libres par opposition aux caisses officielles de Jules Méline, se développent pour répon-

dre aux conséquences de plusieurs récoltes catastrophiques qui affament villes et campagnes.

Elles s'inspirent des idéaux de deux allemands Raiffeisen et Schulze qui sont les pionniers du Crédit Mutuel dans leur pays.

Dès 1882, dans l'Alsace-Lorraine annexée par l'Allemagne, se créent les premières caisses.

A partir de 1893, un jeune avocat lyonnais, Louis Durand, qui entrevoit la portée d'un tel système de crédit en France, organise l'Union des caisses rurales et ouvrières. Ces caisses, qui refusent le patronage de l'Etat par souci d'indépendance sont à l'origine du Crédit Mutuel à vocation générale tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le groupe des Banques Populaires trouve son origine dans l'action d'un prêtre, Ludovic de Besse, qui fonde la première Banque Populaire à Angers en 1878. Au même moment, ou presque, Charles Reyneri monte une banque à Menton en 1883. Ces deux courants se retrouvent au 1^{er} congrès des Banques Populaires à Marseille en 1889.

Le statut juridique spécifique des Banques Populaires date d'une loi de 1917.



pour des raisons techniques, sont examinées. En dernier ressort, ce sont les administrateurs qui tranchent et décident d'octroyer ou non un prêt.

La force du Crédit Mutuel, outre son fonctionnement démocratique, c'est d'implanter, autant que faire ce peut, des caisses de quartiers, de petites villes, voire de villages.

La convivialité y est ainsi plus forte. Les sociétaires se connaissent et connaissent leurs administrateurs et vice versa. Les relations classiques du client au banquier sont brisées avec ce système. C'est ainsi que dans certains cas — et c'est un administrateur de la caisse de Bègles qui l'explique — l'on a accordé un prêt à une mère de famille seule avec deux enfants, alors que la stricte application des critères bancaires avait rejeté son dossier. Les administrateurs la connaissaient et lui ont fait confiance.

Ces hommes et ces femmes qui gèrent bénévolement les caisses du Crédit Mutuel sont le reflet du secteur d'implantation de l'agence.

A Bègles, banlieue ouvrière du sud de Bordeaux, derrière la gare St-Jean, on ne trouve, parmi les 13 membres du conseil d'administration, que des salariés : infirmière, professeur, cuisinier, assistante sociale, cheminot, ingénieur. A Bordeaux-Centre ou Bordeaux-Intendance : avocat, directeur commercial, professeur d'université, président de la Chambre des huissiers, chirurgien, expert-comptable. A Bordeaux-Chartrons, c'est un peu le mélange des deux : gérant de société, représentant, commerçante à la retraite, un cadre financier. Il n'y a aucune conclusion à tirer de ces différences si ce n'est qu'ils sont tous représentatifs de leur caisse, bénévoles et actifs.

Sur le plan économique, les caisses du Crédit Mutuel de Bordeaux, comme d'autres sans aucun doute, ont été vécues par les sociétaires à travers le livret bleu (un véritable livret d'épargne bis). Celui-ci a donc drainé vers le Crédit Mutuel une population relativement âgée qui cherche à placer son argent sans risques.

Un des efforts entrepris par l'ensemble des administrateurs est de rajeunir les sociétaires. Des produits nouveaux sont proposés : prêts aux jeunes ménages, cartes jeunes et des démarches sont faites en direction du monde associatif ou bien auprès des employés des hôpitaux, par exemple pour Bordeaux-Centre.

Le Crédit Mutuel se veut une banque de la vie locale. C'est ainsi qu'à Bègles, on a financé une salle de sports, un complexe de loisirs, une école de musique, des logements sociaux, par le biais des EIG — comprenez, emprunts d'intérêt général que le Crédit Mutuel est autorisé à octroyer à des collectivités territoriales et ce à des taux très intéressants.

Les salariés des caisses qui sont sociétaires mais qui n'ont pas le droit d'être administrateurs, ont de bonnes relations avec le conseil d'administration. Mais il faut savoir que la gestion du personnel échappe aux pouvoirs des administrateurs locaux et qu'elle est traitée au niveau fédéral, en l'occurrence à Angoulême. Un regret, quand même, ils ne semblent pas très conscients de travailler dans une banque différente, où la solidarité, même si elle ne crève pas toujours les yeux, est une réalité.

Une seule personne — et c'est un directeur de caisse — m'a parlé de militantisme pour exprimer son action au sein du Crédit Mutuel.

Enfin, quelques questions :

Le Crédit Mutuel forme ses administrateurs aux techniques bancaires ; il emploie des salariés compétents ; pourquoi ne fait-il pas plus d'efforts pour former les sociétaires de base ? Les banques en France ont, de manière générale, une mauvaise image de marque et le slogan utilisé il y a quelques années « votre argent m'intéresse » a fait beaucoup de dégâts, notamment chez les jeunes. J'ai du mal à croire que le slogan du Crédit Mutuel, « les uns les autres » — déjà un peu désuet — soit bien compris des gens alors qu'il recouvre une réalité vraie et vécue au sein du Crédit Mutuel.

Des efforts modestes sont faits au niveau local. Pourtant les moyens médiatiques existent pour que des millions de gens supplémentaires disent un jour en parlant du Crédit Mutuel : « cette banque m'intéresse ». **Jean-pierre Champiat**



Jules Méline (1838-1925)

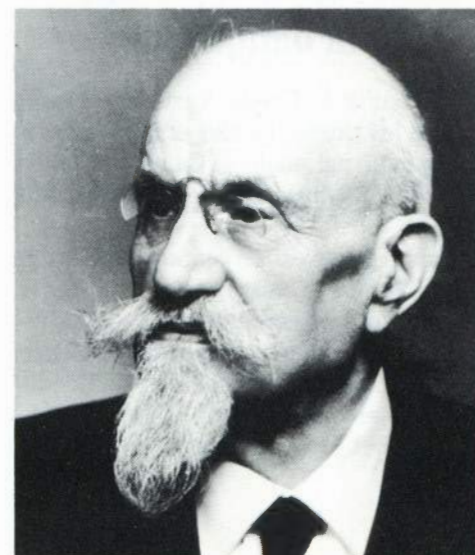
Né à Remiremont en 1838, Jules Méline fut ministre de l'Agriculture à plusieurs reprises. C'est pendant ces différents mandats qu'il organise le Crédit Agricole. En 1894 une loi instaure les caisses officielles de crédit agricole. Le succès fut tel, qu'un an plus tard Jules Méline organise les caisses régionales de crédit agricole assurant avec le concours financier de l'Etat, le réescompte des caisses locales et coordonnant leur action.

Quinze ans après, en 1920, sera créé un organe central de financement sous la forme d'un Office autonome de Crédit Mutuel doté en 1926 du statut d'établissement public en devenant l'actuelle Caisse nationale du Crédit Agricole.

Louis Tardy (1875-1961)

Né le 4 juin 1875, à Coulon dans les Deux-Sèvres. Après de solides études à Niort, il entre à l'Institut National Agronomique en 1894. Cette même année, le Crédit Agricole se voit doté de son 1^{er} statut par une loi du 5 novembre. Quatre années plus tard, on retrouve Louis Tardy comme animateur de la section agricole du Musée social. Ce dernier se situe au carrefour des mouvements associationnistes tant ouvriers qu'agricoles.

Après la Première Guerre mondiale, il se



consacre à nouveau au Crédit Agricole. Sous son impulsion naît la loi du 5 août 1920 qui harmonise les textes antérieurs et donne création à l'Office National du Crédit Agricole qui vient coiffer la structure pyramidale des caisses locales et régionales.

En novembre 1920, Louis Tardy est nommé directeur général du nouvel Office. De 1920 à 1937, il va inciter les caisses du Crédit Agricole à rechercher l'épargne des agriculteurs pour réintégrer ces masses monétaires dans le circuit économique. En 1937, il est nommé directeur général honoraire de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Après la Seconde Guerre mondiale, cet infatigable travailleur, élu maire de sa commune, en 1947, se consacre à plein à ses tâches municipales. Pendant encore plus de 10 ans, Louis Tardy se fait le porte-parole du monde agricole. Il s'éteint le 6 mai 1961.

Dans le prochain numéro :

- Malgré la crise économique le secteur associatif reste créateur d'emplois. Anne David, Présidente de la FONDA, (Fondation pour la vie associative) nous explique comment.
- Interview de Louis Bériot, réalisateur à TF1 et auteur de : *Le bazar de la solidarité*.
- Aux portes de Lyon, des « marins d'eau douce » ont mis au point des catamarans pour rivière.
- Portrait de Jean Mamin, un motard ingénieux de la région parisienne.

CRÉDIT AGRICOLE : fusion entre l'Économie Sociale et une banque nationale, le Crédit Agricole est appelé encore la banque verte.

L'originalité du Crédit Agricole est qu'il associe les caisses locales et régionales à une banque nationale, la Caisse nationale du Crédit Agricole dont le statut date de 1926.

La caisse locale est en contact avec l'usager-sociétaire, la caisse régionale apporte la logistique bancaire et la caisse nationale, proche des pouvoirs publics, assure la coordination de l'ensemble. Le Crédit Agricole est aujourd'hui la 1^{re} banque française et la 3^{ème} au niveau mondial.

BANQUES POPULAIRES : la première fut créée en 1878 par un capucin. Aujourd'hui les Banques Populaires s'intéressent aux petites et moyennes entreprises.

Le statut juridique des Banques Populaires date d'une loi de 1917. Soixante-dix ans plus tard, les Banques Populaires ont tissé un vaste réseau à travers le pays : 1.825 guichets, 1.380.000 sociétaires, 28.800 collaborateurs. Une solide implantation régionale, cohérente avec les principes de la loi bancaire du 24 janvier 1984. Mais l'autonomie régionale n'exclut pas l'idée de contrôle : un rôle dont se charge

la Chambre syndicale qui tient lieu d'organe central confirmé dans ses fonctions traditionnelles de représentation collective.

« Une énergie nouvelle en France » clame la publicité, forte du dernier bilan : 194,6 milliards de francs, 6,8 milliards de francs de fonds propres ; 112,8 milliards de francs de dépôts clientèles et 85,8 milliards de crédit ; 556 millions de francs de bénéfice net (100 fois plus qu'en 1960 !). En 1983, les Banques Populaires tenaient le 3^{ème} rang des banques françaises de dépôt pour activités non consolidées. Leur structure fédérale et le caractère coopératif du groupe lui permettent de tirer des plans sur... 1990, malgré les incertitudes économiques du moment.

Trois mots d'ordre sont à la une : collecter l'épargne, accroître la rentabilité et la clientèle (+20 %). Un pari que les racines régionales et la proximité des sociétaires permettent de relever.

La clientèle strictement agricole à l'origine a considérablement évolué depuis une vingtaine d'années. Elle englobe aujourd'hui tous ceux qui vivent en milieu rural : en priorité, les agriculteurs, mais tous les salariés en général, les collectivités locales et depuis peu les PME/PMI. A noter que 90 % des administrateurs des caisses locales sont des agriculteurs alors que 50 % des sociétaires ne le sont pas. Le rôle majeur de la caisse locale est de collecter l'épargne et d'offrir en

contre-partie des crédits à court, moyen et long terme.

La décision d'octroi est du ressort de la caisse régionale. Le Crédit Agricole permet avec efficacité la modernisation de l'outil de travail agricole existant et la création de nouvelles exploitations.

Le Crédit Agricole en chiffres¹

Sociétaires : plus de 4 millions

Administrateurs : 40.000

Caisses locales : 3.072

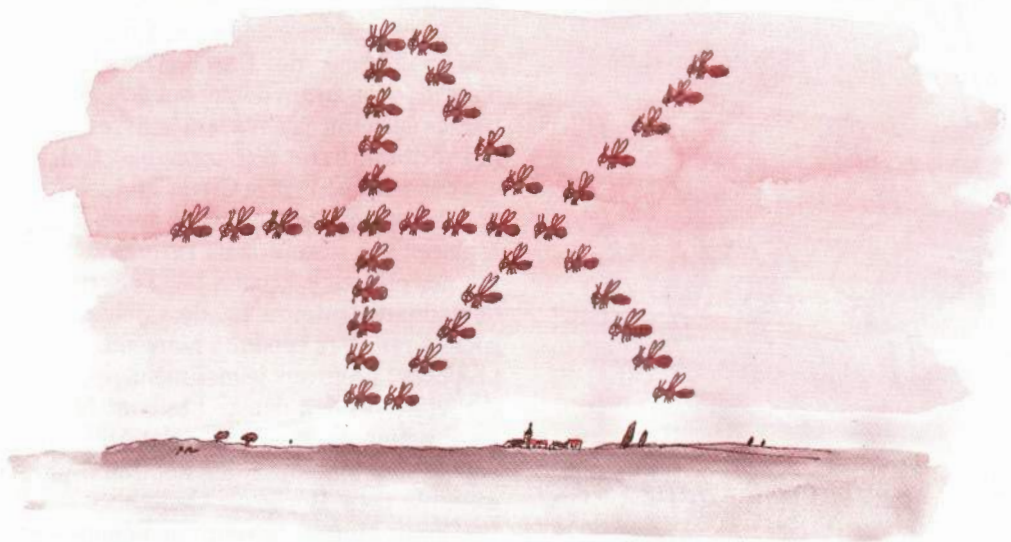
Bureaux permanents : 5.709

Bureaux périodiques : 4.994

Salariés : 68.000

Bilan : 887 milliards

1. Chiffres au 31 décembre 1984 (excepté pour les salariés) fournis par le CNCA.



Banque de l'Économie Sociale, le Crédit Coopératif est une originalité française qui s'occupe de tous, sauf du monde agricole.

Jean-Pierre Champiat — A quelle époque voit-on apparaître le Crédit Coopératif ?

Jacques Moreau — L'existence du Crédit Coopératif est une originalité française. Je n'en ai pas beaucoup vu dans d'autres pays du monde. Il a été créé par un décret loi de 1938 et son objectif initial était uniquement de financer les coopératives de consommation et les coopératives ouvrières. Il se substituait à des systèmes de concours accordés directement par l'Etat.

JPC — Quel est le champ d'action du Crédit Coopératif ?¹

JM — Le Crédit Coopératif a développé progressivement son rôle à l'ensemble des coopératives autres que les coopératives agricoles. Partant des SCOP, et des COOP, il a étendu son activité aux coopératives maritimes, aux coopératives d'habitations HLM et non HLM et puis aux coopératives de commerçants détaillants. Vous savez qu'il y a des coopératives de commerçants détaillants qui sont nombreuses, des enseignes comme Unico, Codec, la Guilde des orfèvres, la Hutte sont des coopératives de commerçants. Enfin, au terme d'un certain nombre d'étapes, le Crédit Coopératif a fini par

En haut - Jacques Moreau, président du Crédit Coopératif, que l'on reconnaît ci-dessous à droite en compagnie de Monsieur Delebarre, Ministre du Travail devant le stand Orkis, un des lauréats du prix du Crédit Coopératif.



étendre toute son activité à l'ensemble de l'Economie Sociale, composé des coopératives, mutuelles et associations et même de certains organismes comme les comités d'entreprise, les syndicats, les collectivités locales dont l'action s'apparente à celle de l'Economie Sociale.

JPC — Quel est le projet du Crédit Coopératif ?

JM — Le projet du Crédit Coopératif est assez simple. Cela consiste à dire : nous voulons être une banque universelle c'est-à-dire un groupe bancaire qui distribue tous les produits de crédits et les produits d'épargne à ses sociétaires. Il n'a donc pas comme vocation de s'adresser aux particuliers, contrairement au Crédit Mutuel, au Crédit Agricole, qui, dans une large mesure, sont des banques de particuliers, agriculteurs ou ruraux, ou encore les Banques Populaires. Notre spécialité ce sont

les personnes morales de l'Economie Sociale.

JPC — Quelles sont vos ressources ?

JM — Nous collectons l'épargne de trois manières.

Pour le long terme, tout simplement par des émissions obligataires qui sont du reste garanties par l'Etat et placées sur le marché financier. Ces émissions obligataires sont là pour financer les crédits à long terme et pour éviter les risques de transformation excessifs. Une bonne partie de ces émissions obligataires est placée auprès des organismes d'Economie Sociale mais pas nécessairement. Mais nous sommes heureux de voir de plus en plus les mutuelles souscrire à nos émissions.

Nous avons des ressources à court terme. Ce sont essentiellement des dépôts auprès de la Banque française de Crédit Coopératif dont je vous ait dit que c'était la branche de « banque classique » du Crédit Coopératif.

Ces dépôts ont crû d'une manière tout à fait considérable puisque, fin 1980, nous étions à un peu plus d'un milliard. A l'heure actuelle, nous sommes aux alentours de trois milliards ce qui est un taux de progression élevé.

Il y a un troisième facteur de collecte de l'épargne, c'est le développement des

1. Le Crédit Coopératif arrive au 25^e rang des établissements bancaires français. Font partie notamment des affiliés du Crédit Coopératif :

Habitat Crédit (construction de logements sociaux) ■ Société de développement de l'habitation coopérative (organisme de relais en fonds propres de la coopération H.L.M.) ■ Union coopérative équipement loisirs (établissement spécialisé dans le financement du loisir social) ■ Crédit d'équipement coopératif (organisme qui apporte son concours aux transporteurs et aux autres groupements professionnels) ■ Coopamat (crédit bail mobilier) ■ Intercoop (finance les immeubles à usages professionnels) ■ Sicomi-Coop (réalisation de grandes surfaces pour les coopératives régionales) ■ Crédit maritime Mutuel (banque de la pêche côtière).



Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale : Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, Jean-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction : Jean-Pierre Champiat. Maquette et iconographie, Anne Castebert et Greta Trivouss.
Illustrations du numéro : Puig-Rosado.

Photographies : page 2, archives Crédit Mutuel et Europ-Flash - page 5, Roger Viollet et archives Crédit Agricole - page 7, archives Crédit Coopératif.

Sicav et des Fonds de placement qui est considéré comme un service offert à notre clientèle et à nos sociétaires. A partir du moment où nous voulons être une banque universelle, nous devons offrir à nos sociétaires toute la gamme des produits d'épargne que toutes les autres banques offrent.

JPC — Vous n'êtes pas en concurrence avec l'IDES² ?

JM — Absolument pas ! L'IDES a été créé pour faire face à un besoin spécifique que nous ne pouvons pas remplir et qui est celui d'apporter des fonds propres. Le crédit Coopératif fait des opérations à court terme, à moyen terme et à long terme ; ce qu'il ne peut pas faire c'est aider à la constitution des fonds propres. Ce n'est en réalité pas le rôle d'une banque.

Nous ne pouvons pas utiliser des dépôts à faire des opérations risquées. Nous avons donc milité dès l'origine pour la création du titre participatif et du titre associatif et nous considérons que, dès qu'il y a dans notre clientèle un emprunteur dont nous voyons que la situation n'est économiquement pas mauvaise mais à qui nous ne pouvons pas accorder des concours à moyen et à long terme parce que ses fonds propres sont insuffisants, nous l'adressons à l'IDES pour voir si l'IDES s'y intéresse et peut apporter un complément de fonds propres.

JPC — Vous êtes présents en province ?

JM — Oui, car nous avons développé depuis quelques années un réseau d'agences. Mais nous ne cherchons pas à imiter les autres banques.

2. IDES : Institut de développement de l'Économie Sociale. Organisme public mis en place en 1982 et où l'Économie Sociale (dont le Crédit Coopératif) est majoritaire.

Ce qui est important pour nous, c'est d'avoir une agence dans chaque capitale régionale et puis une agence, peut-être moins importante dans les grandes villes qui ne sont pas capitales régionales. Par exemple, dans la région Rhône-Alpes, nous sommes à Lyon évidemment, mais nous sommes aussi à Grenoble et à Annecy. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous sommes à Marseille et à Nice et nous allons ouvrir une agence à Avignon. Nous n'avons pas atteint le nombre d'agences souhaitable mais enfin, disons que nous ne cherchons pas à avoir des milliers d'agences, ce qui est essentiel pour les particuliers mais non pour les personnes morales. D'ailleurs, nous n'avons pas de monopole et nous ne cherchons pas à en avoir. Nous ne sommes pas nécessairement le seul banquier de nos sociétaires et pour une personne morale, ce n'est pas gênant d'avoir l'un de ses banquiers sur une place un peu éloignée. Ce n'est pas comme pour un particulier qui veut aller retirer de l'argent. En outre, dans le cadre de notre politique de régionalisation nous avons créé 21 comités régionaux. Ce sont de véritables carrefours de l'Économie Sociale. Ils constituent une force de propositions adaptées aux conditions de développement local. **JPC**

LA BANQUE CENTRALE DES COOPÉRATIVES ET DES MUTUELLES.

La Banque Centrale des Coopératives et des Mutuelles (BCCM), créée en 1979, a pris la suite de la Banque Centrale des Coopératives, dont les origines remontaient à 1922. Elle a le statut juridique de « Société coopérative de banque » : libre de collecter des dépôts de toute provenance, elle doit, en revanche, affecter 80 % des crédits qu'elle consent au secteur de l'Économie Sociale (coopératives, mutuelles, associations, ainsi que leurs adhérents et salariés).

Son capital est réparti entre les COOP (60,9 %), la GMF (33,3 %), la MAAF (4,7 %) et divers sociétaires (1,1 %). Elle atteint, au 31.12.84, un total de bilan de 6,7 milliards de francs (en augmentation de 21 % sur celui de l'année précédente).

Son effectif dépasse 500 personnes dont 63 % sont employées dans le réseau commercial. Celui-ci comprend 30 implantations permanentes et environ 60 agences périodiques en France. Ce réseau est complété, au Siège, par un Service d'Offres Directes, qui permet de proposer, par correspondance, des produits

LE CRÉDIT MARITIME MUTUEL

Les caisses du Crédit maritime mutuel sont depuis 1975 sous tutelle du Crédit Coopératif. Ces caisses, qui ont commencé à apparaître dès 1913, ont pour vocation d'apporter un soutien financier aux pêcheurs artisans. Elles ont permis la mise en place de coopératives de gestion, d'avitaillements et de transformations (conserveries...).

Chaque caisse a sa propre autonomie de gestion. On les trouve dans le Finistère, à Etaples près de Dunkerque, à Port-en-Bessin, aux Sables-d'Olonne et à Sète sur la Méditerranée. Au fil des années, le Crédit maritime mutuel est devenu la banque de la pêche côtière.

Crédit Maritime en chiffres¹

Sociétaires : 75.000

Administrateurs : 168

Caisses : 13

Agences : 144 dont 102 permanentes

Salariés : 720

Bilan consolidé : 5 milliards de francs

1. Chiffres fournis par le secrétaire général de la Société centrale du Crédit Maritime, le 22 juillet 1985.

d'épargne ou de crédit aux adhérents des sociétaires. Par ailleurs, les chèques BCCM sont payables dans plus de 4000 agences bancaires en France (BNP, Sté Générale, etc...).

Banque de dépôts classique, la BCCM dispose de toute la gamme des produits et services de banque, y compris les plus récents (fonds communs de placement, SICAV).

Pour les particuliers adhérents de ses sociétaires et grands clients, elle a créé et développé, à des conditions étudiées, des produits spécifiques : — abonnement Epargne-Vacances — prêt Epargne Mutualiste — crédit Auto GMF — avance sur contrats d'assurance-vie — étalement de paiement des primes d'assurances... Elle a démarré enfin un système de prestations sur Minitel, installé en 1984 un premier distributeur automatique de billets « carte bleue » et adapte constamment ses matériels, notamment informatiques, pour un service optimal de ses différentes clientèles.

BIBLIOGRAPHIE

L'Économie Sociale : entre étatisation et capitalisme. Cahiers Français n° 221 de la Documentation Française.

500.000 associations regroupent 20 millions d'adhérents, 600.000 bénévoles et 780.000 salariés. Parfois pauvres, parfois riches, elles œuvrent dans les domaines sportif, sanitaire et social, culturel... Cette diversité suscite interrogation, enthousiasme, ou encore malaise.

A vous de juger.



NÉBULEUSE

LE POIDS DES ASSOCIATIONS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

On évalue actuellement à 500 000, le nombre des associations en activité¹. Seules celles ayant une activité économique relèvent de l'Économie Sociale. Mais où est la frontière : une association qui collecte des fonds pour l'aide au tiers monde par exemple, sans pour autant avoir une activité de production, gère un

budget important, dispose d'une masse financière qui intervient dans le champ économique ; une association d'environnement qui procède au nettoyage de rivières n'a-t-elle pas une fonction économique ? Si on retient comme critère d'appartenance le fait d'avoir des salariés, 134 000 associations emploient 776 000 salariés (soit 5,2 % des salariés inscrits au fichier SIRENE). Le rôle économique des associations est particulièrement important dans trois domaines :

■ le domaine sanitaire et social : les associations gèrent la plupart des établisse-

ments et services sociaux, médico-sociaux et plus de 16 % du potentiel hospitalier ; leur chiffre d'affaires représente dans ce seul secteur pour l'année 1983 environ 40 milliards de Francs, dont une trentaine versée par les collectivités publiques et les caisses de Sécurité sociale.

■ le domaine éducatif et sportif : les associations gèrent près de 37 000 clubs sportifs qui emploient un nombre de salariés largement supérieur à 100 000 ; dans le domaine de la formation profession-

1. Chiffre approximatif car les associations ne sont tenues à aucune obligation légale de déclaration de dissolution.

NOMBRE DE CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS SELON LE TYPE

Types d'associations	1937	1960	1977	1982
Sportive	2 378	2 008	6 637	7 237
Religieuse	106	142	585	676
École libre	92	1 024	103	213
Politique	163	230	982	1 163
Foyers éducatifs	267	586	804	1 076
Défense du patrimoine	82	99	468	683
Formation - Recherche	368	766	1 464	2 599
Artistique	425	600	2 439	4 116
Anciens élèves	105	150	310	379
Parents d'élèves	50	309	1 330	1 104
Emploi - Production	181	410	568	1 692
Resserrement des liens	739	795	2 025	2 072
Loisirs	1 535	2 300	5 535	4 803
Social	968	1 203	2 578	3 558
Troisième âge	24	169	2 451	1 126
Environnement	758	457	1 080	960
Propriétaires et locataires	143	358	963	1 362
Défense de droits divers	447	511	1 235	1 541
Défense professionnelle	479	516	1 025	1 792
Radios libres - CB	1	0	19	1 285
Ensemble	9 311	12 633	32 601	39 437

Source : OFCE - Années 1937, 1960, 1977 et 1982.

nelle continue 50 % du chiffre d'affaires est réalisé par plus de 2000 associations.

- le domaine touristique : le tourisme social au sein duquel les associations jouent un rôle prépondérant, représente 12 % de l'activité touristique, soit environ 5 milliards de Francs de chiffre d'affaires, avec plus de 65 000 emplois saisonniers et 5000 emplois permanents. Mais des secteurs d'activités plus nouveaux sont en cours de développement dans :

- le domaine de la communication : 1000 associations gèrent 1500 radios locales.
- le domaine de la culture (musique-théâtre) : 2000 associations ont créé 3500 emplois depuis 2 ans.

- le domaine de l'environnement : des associations s'intéressent à la récupération ou à l'élimination des déchets, à la mobilisation des ressources naturelles. Malgré la crise, le secteur associatif reste créateur d'emplois parce qu'il est dans le champ des activités de services, parce qu'il offre une grande souplesse et une grande capacité d'innovation, parce qu'il

est le lieu où l'économique et le social peuvent se joindre dans des pratiques en matière d'action sociale tout à fait renouvelée aujourd'hui.

CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT

Les associations joueront pleinement leur rôle au sein de l'Économie Sociale à trois conditions :

- dépasser leurs difficultés actuelles dans le domaine économique
- renforcer les solidarités inter-associatives
- renforcer les solidarités au sein de l'Économie Sociale

Les difficultés d'ordre économique proviennent de l'insuffisance de fonds propres qui compromet leur sécurité et freine leur développement. Des solutions sont en cours d'invention par la création du titre associatif, par le recours à l'épargne de proximité (CIGALE, Fédération des clubs d'investisseurs pour la gestion alternative et locale d'épargne), par la création du livret d'épargne associatif, par le déve-

pement de gestion plus collective de trésorerie, par l'amélioration des relations avec les banques.

Mais entrer dans le champ de l'économie, c'est aussi apprendre à mieux gérer. La générosité de l'objectif ne peut plus faire l'économie de la rigueur de gestion. Or, les responsables associatifs, qui ont été amenés à utiliser l'économie pour réaliser les objectifs de l'association, ne s'étaient pas forcément engagés au départ pour être entrepreneurs. Les actions de formation de bénévoles qui se développent, tiennent compte de ces nécessités. Des problèmes d'ordre juridique existent : la notion de personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique, si elle correspond à une activité de fait, n'est pas véritablement reconnue. Le droit commercial est-il totalement applicable aux associations ayant une activité économique ? La panoplie des structures juridiques existantes permet-elle de résoudre les problèmes rencontrés aujourd'hui par les associations ayant une activité économique ? Autant de questions à creuser.

A condition de dépasser ces points de blocage, les associations devraient être capables de créer des biens, des services, du social, tout en protégeant leur capacité de demeurer utiles socialement et leur volonté de gérer la démocratie au quotidien.

Mais affirmer leur rôle au sein de l'Économie Sociale, c'est aussi pour les associations, renforcer les solidarités inter-associatives rendues particulièrement nécessaires du fait de la décentralisation pour lutter notamment contre toute tentation du pouvoir politique d'encadrer l'action associative. Le développement de ces solidarités doit permettre aux associations de pouvoir se reconnaître entre elles et aussi de se faire identifier pour qu'aboutissent des stratégies.

La constitution du Groupement national associatif pour l'Économie Sociale (GNA) entre l'UNIOPISS, les associations du CCOMCEN et la FONDA est un premier pas. Son élargissement à d'autres composantes est en cours. Des groupements identiques sont en création à l'échelon des régions.

Malgré la synergie doit se faire aussi avec tous les partenaires de l'Économie Sociale et notamment les plus institués.

Si toutes les organisations de l'Économie Sociale réussissent cette jonction, alors le mouvement social sera un vecteur d'animation de la société civile, alternative véritable à l'État providence comme au libéralisme industriel.

Anne David, présidente de la FONDA (Fondation pour la vie associative)

MOTARDS EN BÉNÉVOLE MAJEUR : en région parisienne, un moto-club crée un atelier de réparations. une centrale d'achat et... une mutuelle d'assurance.

Si elles nous agacent encore un peu pour leur facilité à se faufiler dans la circulation ou pour le bruit qu'elles occasionnent, les motos font plutôt partie du paysage.

Ce que l'on sait moins c'est que, sous couvert d'associations, les motards se regroupent et donnent naissance à des motos-clubs qui deviennent de véritables écoles de responsabilité, de solidarité et de gestion, dont l'animation est assumée par des bénévoles.

Sceptiques ? et pourtant ça existe, je l'ai rencontré... en banlieue parisienne, à Champigny, dans le Val de Marne.

Une arrière salle de bistrot, en face de moi Jean Mamin, 27 ans, s'est installé. Il a de faux airs à Patrick Dewaere, des lunettes. Il est petit ou pas grand, à vous de choisir, de toute façon, il est assis, alors ! Pas marié, pas encore papa, mais il y pense..., pas seul, je suppose. Le garçon prend la commande. Quelques instants plus tard nous sommes quatre. Lui tient son verre de lait fraise et moi ma tasse de café, l'histoire peut commencer. Il était une fois, la création d'un moto-club à Champigny par une douzaine de passionnés. Jean en fait rapidement partie.

On est en 1981. Après quelques mois de gestation, le moto-club, sous l'impulsion de Jean Mamin, développe ses activités. Des week-ends sont organisés avec une quinzaine de participants - Objectifs : faire des ballades, mais aussi avoir d'autres activités comme la planche à

voile ou le canoë-kayak. La décision est prise aussi d'emmenner dans leurs randonnées des jeunes motards qui possèdent des petites cylindrées. Mais une moto qui roule régulièrement se doit d'être entretenue et cela coûte cher chez un garagiste. Le moto-club organise donc l'entretien des véhicules, achète un peu d'outillage et deux week-ends par mois tient des permanences. Parallèlement, il forme les nouveaux adhérents. On est en 1982. Pour que les opérations d'entretien (changements de pneus, de chaînes, de pignons, de freins, ou encore vidanges) soient effectuées au coût le plus bas, le moto-club met sur pied une centrale d'achat. Cette dernière négocie avec les fournisseurs des contrats d'un an afin d'obtenir les ristournes les plus fortes. Un autre problème apparaît bientôt, certaines motos ont 10 000 km ou plus dans les roues et les moteurs nécessitent de grosses réparations. L'atelier se développe, les outils nécessaires (que les gens de la profession refusent de prêter) sont fabriqués par les motards qui travaillent dans la métallurgie, la centrale d'achat recherche les pièces détachées aux meilleurs prix, etc... Bilan : 5 moteurs refaits à neuf. Les activités de ballades et d'ouverture sur le monde extérieur continuent. On visite les châteaux de la Loire, le milieu naturel dans le Morvan, ou encore un site archéologique en Bretagne. On est en 83 et il y a environ 50 adhérents au moto-club de Champigny.

L'année suivante, le moto-club aidera la



FFMCO, autant dire la Mutuelle des motards en colère, à installer une délégation départementale en leur prêtant une partie de ses locaux.

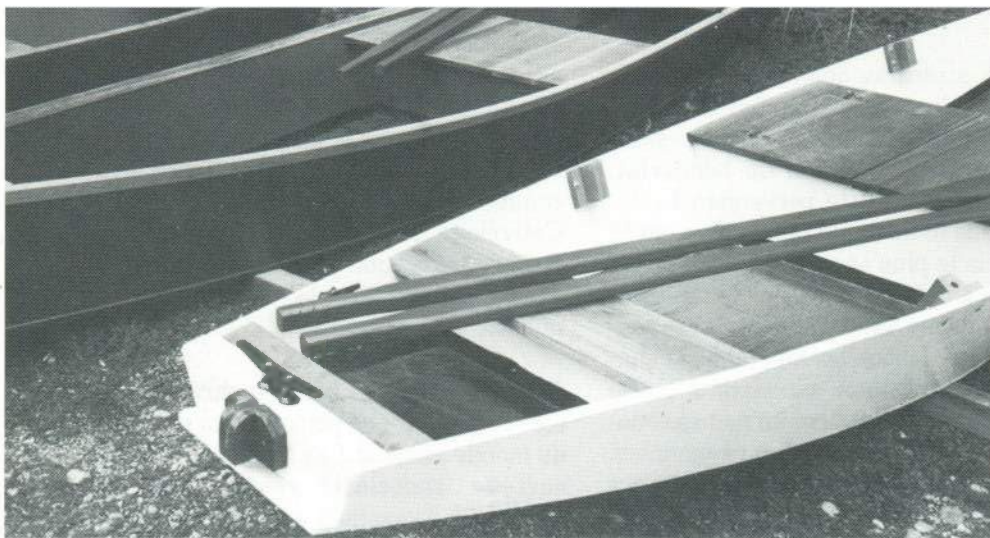
Fin 84, il y a plus de 75 adhérents et le moto-club s'appête à déménager. La municipalité lui octroie les 200 m² d'une ancienne imprimerie dans le centre ville. A charge pour les motards de les installer. Pari tenu et les nouveaux locaux seront inaugurés en décembre prochain. Objectif pour l'année prochaine : monter une centrale d'achat au niveau départemental en liaison avec les autres associations de motards. Sur le plan financier, la décision a été prise d'atteindre l'auto-financement. Le bilan de l'année 1984 était le suivant : 6 000 F de subventions municipales, 7 000 F de ristournes, 8 000 F d'adhésions et un chiffre d'affaires de 13 millions de centimes pour la centrale d'achat. Pas mal, pour une association qui n'a aucun permanent mais beaucoup d'huile de coude et d'ingéniosité... Jean Mamin ne veut pas le reconnaître, mais il y est manifestement pour quelque chose.

Jean-Pierre Champiat

Ci-dessus : démonstration et initiation au trial.

Ci-dessous : soirée débat sur la sécurité, organisée par le moto-club de Champigny.





En 6 mois, l'association PÉRISCOPE a fabriqué et vendu 22 barques.. Un produit simple dans sa conception, qui a permis de démarrer l'activité économique.

PÉRISCOPE : dans la Drôme, trois jeunes et un menuisier mettent au point un catamaran de rivière et rêvent de développer le tourisme fluvial.

PÉRISCOPE est une entreprise intermédiaire implantée à Pont-Evêque, près de Vienne. Elle y fabrique des bateaux. N'y voyez aucun rapport avec son nom.¹ Ce sont des éducateurs de rue qui sont à l'origine du projet et non des marins. L'association PÉRISCOPE devait aménager des coques de catamarans fabriquées dans les chantiers navals de l'Ouest de la France. Puis, une société commerciale, créée parallèlement, devait revendre les bateaux mis en multipropriété.

En novembre 84, arrive Dominique Gérard, un menuisier professionnel qui a fait ses premières armes dans le quartier Oberkampf à Paris.

Si le projet le passionne, il considère l'activité économique choisie, inadaptée à la taille et à la trésorerie de l'entreprise. Passionné de pêche et sensible au développement du tourisme fluvial, il fait des propositions : d'une part fabriquons des barques pour pêcheurs et, d'autre part, mettons au point un prototype de catamaran de rivière.

Objectifs : diversifier les produits et rentabiliser rapidement l'atelier avec une fabrication légère et relativement simple, les barques.

A son arrivée, l'atelier est vide. Avec une avance de trésorerie de 500 000 F, obtenue auprès du CNPD² et du ministère de Solidarité, Dominique achète des machi-

nes et des matériaux. La production commencera en avril 85.

Pour travailler avec lui : un autre pro et trois jeunes sans qualification et à problèmes ajoute-t-il avec un grand sourire.

Qu'on en juge : - Patrick est en probation; si l'expérience capote, il retourne en prison. - Thierry vient d'un foyer de jeunes travailleurs, nerveux et instable, il ne sait pas compter. - Enfin, Adda vient d'un milieu familial difficile.

Et pourtant... 6 mois après le démarrage, 22 barques ont été vendues, plusieurs sont en dépôt chez des revendeurs, un catamaran de rivière, ou bateau camping³, terminé avant l'été, a été loué pendant 4 semaines.

Pas avare de projets, Dominique s'est lancé dès la rentrée dans la fabrication en série de 10 catamarans. Dans la tête, un modèle dérivé appelé bateau chalet. Autant le bateau camping se veut mobile pour permettre la découverte de la Saône, autant le second sera sédentaire. Dans la foulée, Dominique sait déjà où il installera sa base de départ et comment il aménagera les bords des berges pour amarrer les bateaux. Gare aux crues. Il rêve aussi d'organiser des safaris-photos. Toutes ces activités permettront d'embaucher plus de jeunes et donc de s'inscrire à plein dans la philosophie première des entreprises intermédiaires.

Jean-Pierre Champiat

1. PÉRISCOPE : Promotion de l'emploi et recherche d'une insertion sociale dans un contexte original productif et économique... Ouf !

2. CNPD : Centre national pour la prévention et la délinquance.

3. Les catamarans de rivière mis au point par PÉRISCOPE sont des bateaux de 40 m² propulsés par un moteur hors-bord 4 temps (consommation 2 litres d'ordinaire par heure). Bâché, il peut accueillir 12 personnes. Une cuisine escamotable est équipée d'un évier, d'une réserve d'eau potable de 120 litres et d'un gaz 2 feux. Outre l'éclairage, un poste de pilotage permet un maniement plus facile.

Une entreprise intermédiaire, c'est une mayonnaise. Une mayonnaise qui, pour prendre, doit mêler bénévolat, compétence, jeunesse en marge, projet économique et le tout sous forme associative.

Les pouvoirs publics soutiennent ce type de projet au travers d'une législation rénovée depuis l'adoption d'une circulaire en avril de cette année.

D'autre part, des subventions sont versées mais la crédibilité économique du projet est indispensable. Chaque année, l'administration contrôle les comptes. Exigeante, elle demande aux entreprises intermédiaires un autofinancement de 30 % dès la première année, puis 50 % dans les 3 ans avec un maximum plafonné à 70 %. L'autofinancement total est inenvisageable en raison du surcoût social lié aux efforts consentis pour la réinsertion. Par exemple, chaque semaine 4 à 5 heures sont consacrées à une remise à niveau et à des discussions avec les éducateurs. Les jeunes en difficulté travaillent dans ces structures pour une durée limitée à 18 mois et sont rémunérés au SMIC.

Ils se recrutent par le biais d'organisations sociales. Ce personnel d'insertion se compose de pré-délinquants, délinquants, anciens toxicomanes, mais surtout de jeunes sans qualification. Moyenne d'âge : 21 ans.

Il faut saluer l'extraordinaire travail des porteurs de projets (éducateurs, travailleurs sociaux ou responsables de missions locales pour jeunes) qui luttent souvent pendant plusieurs mois pour convaincre ministères, autorités locales, partenaires sociaux, banquiers, professionnels.

Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale : Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, J.-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction : Jean-Pierre Champiat. Maquette et iconographie, Anne Castebert et Greta Trivouss.

Dessins pages 1 et 6 : Cabu.

Photos : page 3 : Sipa, moto-club de Champigny ; page 4 : PÉRISCOPE ; page 5 : D.R.



AUBERGE ESPAGNOLE : **comme à la Samaritaine** **on trouve de tout dans le** **monde associatif. Ce sont** **les conclusions de Louis** **Bériot, journaliste et au-** **teur d'un ouvrage qui a** **fait sensation.**

Jean-Pierre Champiat : Vous avez étriillé le monde associatif, vous mettez toutes les associations dans le même sac ?

Louis Bériot : Le monde associatif est un peu comme une auberge espagnole, on y trouve un peu de tout. Dire qu'il y a des vraies et des fausses peut paraître manichéen. La véritable association, c'est celle qui est vraiment sans but lucratif, où le bénévolat entre pour une part majoritaire, où les finalités sont essentiellement altruistes et indépendantes de toute action politique ou d'intérêts privés. A partir du moment où l'on s'aperçoit que toutes ces conditions sont réunies, on peut dire que l'association fonctionne dans l'esprit de la loi de 1901. Il se trouve que c'est surtout dans le domaine de la charité et du tiers monde que ces associations répondent le plus à la définition que je viens de donner. Ce sont les secteurs qui sont à la fois anciens et nouveaux. Dans le secteur de l'aide au tiers monde, que ce soit Aide et Action, que ce soit Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, etc..., j'ai constaté qu'il y avait un dynamisme, une innovation dans les méthodes, dans les approches, dans la gestion, dans la force du bénévolat, tel que cela répondait effectivement quatre vingt ans plus tard à la loi de 1901.

JPC : A contrario, quand vous critiquez de façon très sévère cette fausse solidarité, vous dites qu'une des raisons essentielles est la perversion du bénévolat. Alors, pourquoi cette perversion ?

LB : Dans le domaine du social, c'est là où je suis le plus sévère parce qu'on ne peut pas à la fois prétendre être charitable et en même temps profiter de ces conditions dans lesquelles on établit la charité. Le mouvement associatif a glissé lentement d'une manière un peu spasmodique et en sourdine vers un mouvement administratif pur et simple. Moi, je n'y vois pas d'inconvénients à condition que, un, on ne dise pas que l'on est charitable, deux, que l'on gère bien, trois, que l'on ne confonde pas aide et rente et quatre, que l'on ne fasse pas de politique. Ces fausses associations sont des instruments de générosité, mais une générosité mal contrôlée qui aboutit peu à peu à ce que les finalités de l'association soient perverties au profit d'une armée de gens que l'on appelle les travailleurs sociaux et qui sont statutairement plus proches des fonctionnaires que des gens qui ont l'aide et la charité chevillées au corps. A la limite, je ne vois pas d'inconvénients à ce que cela soit un service public, mais que l'on dise bien clairement les choses. Dans une société comme la nôtre, il faut que les choses soient claires, ou l'on est société civile et contre le pouvoir ou on est le pouvoir, mais on ne peut pas être les deux. Les associations qui deviennent des services para-administratifs ou parapublics et qui de cette façon là ne sont que des relais administratifs sont un danger pour la société. Le danger est qu'ils s'installent dans leur fief. Et ces fiefs sont des pompes à rentes et l'on finit par oublier qu'à un moment donné dans la vie on doit

"Dans la vie on doit avoir pour les autres une certaine générosité..."

avoir pour les autres une certaine générosité, un certain altruisme. C'est-à-dire qu'on en vient finalement à ce que l'entretien de la machine compte davantage que la finalité de l'association, c'est-à-dire l'aide aux autres.

JPC : Est-ce que le bénévolat traverse une crise en ce moment... ?

LB : Cela dépend des secteurs. Il y a des secteurs en crise. On voit bien dans un certain nombre de secteurs para-publics ou parascolaires qu'il y a une énorme démobilisation, en revanche il y a un

assez fort développement du bénévolat dans toutes les micro-structures, dans toute l'aide au tiers monde et dans tous les mouvements caritatifs importants comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, je n'ai pas parlé de la Croix Rouge, parce que je le classe dans les autres, c'est-à-dire les services parapublics, sclérosés.

JPC : Je vais vous lire une phrase qui a été rédigée par une personne qui s'occupe du monde associatif : « Malgré la crise le secteur associatif reste créateur d'emplois, parce qu'il est dans le champ des activités de service, parce qu'il offre une grande souplesse et une grande capacité d'innovation ». Vous êtes d'accord ?

LB : C'est un discours qui se veut mobilisateur et optimiste mais qui n'est pas réaliste. La création d'emplois dans le monde associatif, à mon avis, c'est fini. Ce qu'il reste de création d'emplois se fait à travers les TUC. Si c'est un petit artisan qui s'installe localement et qui, parce qu'il fait de l'artisanat, crée une association, ce n'est pas la vraie association. Ce que je dis là est un constat, cela ne veut pas dire que le monde associatif ou le secteur de l'Economie Sociale ne soit pas capable de créer beaucoup d'emplois. Là, je voudrais aussi que l'on soit réaliste.

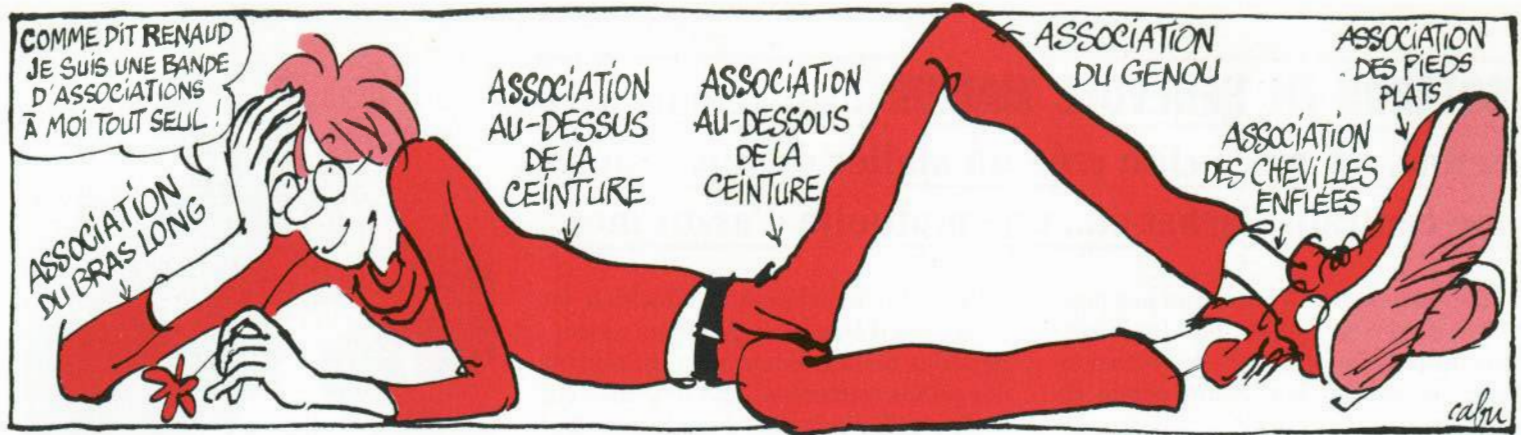
Créer des emplois, cela veut dire que l'on trouve, que l'on a de l'imagination pour créer des activités ou que l'on trouve des sources de financement pour que ces activités existent. Dans l'état actuel des choses, si l'on s'interdit d'empiéter sur le secteur productif ou le secteur commercial, si l'on s'en tient au fonctionnement stricto sensu de l'association sans but lucratif, je dis que ce n'est pas vrai, le

BIBLIOGRAPHIE

- *Le volontariat* - Notes et Études Documentaires (n° 1985) - La Documentation Française.
- *Le Bazar de la Solidarité* de Louis Bériot aux Éditions Lattès.
- *L'univers associatif* - La revue de l'Économie Sociale

Dans le prochain numéro :

- *Solidarité et compétitivité une double exigence pour les mutuelles d'assurances* par Yves Thiré, président du GSACM.
- *La régionalisation de la MACIF ? une aventure indispensable.*



monde associatif n'est plus créateur d'emplois.

JPC : 70 % des associations nationales – c'est vous qui le dites – sont subventionnées. Vous êtes favorable à la suppression de ces subventions ?

LB : Oui et pour une raison très simple. Très souvent la subvention est le fait du prince, que ce soit au niveau national ou au niveau de la commune. Moi, je pense que c'est le citoyen, puisqu'il s'agit d'un élément fort de la société civile, qui doit décider si telle association doit fonctionner ou pas. On peut imaginer que dans un premier temps, par un contrat de deux ou trois ans, l'État ou la collectivité aide une association à se créer pour se faire connaître et qu'après cela, lorsqu'elle fait la preuve de son efficacité et de son intérêt, le relais est assuré par le citoyen. C'est la raison pour laquelle dans mon livre, j'ai proposé, comme dans les pays anglosaxons, que le financement des associations permette aux donateurs de déduire de leurs impôts une somme plus importante que ce qui est autorisé aujourd'hui. Si vous donnez aujourd'hui 100 francs à une association vous pouvez déduire 25 francs, je pense que cela n'est pas suffisant. A partir du moment où un gouvernement dira : « oui c'est vrai, le citoyen a le droit de choisir pour une part de ses revenus à qui il donne son impôt », on entrera dans un nouveau processus démocratique. Par ailleurs, je suis en train de proposer que la solidarité en France puisse être d'une certaine manière un mouvement obligatoire comme l'est le service militaire.

JPC : C'est ce service civil obligatoire ?

LB : C'est ce que j'appelle le service national de solidarité. L'idée est de dire : il y a actuellement 250 000 jeunes qui font leur service militaire sur des classes d'âge de 800 000 personnes. Cela veut dire qu'il y a 550 000 personnes qui y échappent, c'est-à-dire qu'il y a une inégalité fondamentale dans le service que l'on doit à la nation. Comme il est exclu de demander à tout le monde de faire son

service militaire parce que cela ne servirait à rien, que l'on n'a pas besoin de tout ce monde là, je pense que l'on pourrait instituer un service national de solidarité. Je pense que ce service national de la solidarité pourrait durer deux ans. On peut consacrer deux ans de sa vie aux autres. Il y a tout un système d'aménagement fiscal à trouver pour que les gens pendant ce travail là – bien entendu c'est gratuit – puissent vivre, manger, être logés. S'ils sont chez leurs parents il y a des déductions fiscales possibles, il faut que l'on aménage tout un système nouveau qui permettrait d'assurer cette solidarité.

JPC : Je trouve une différence de ton entre cet entretien et puis le ton qu'il m'a semblé trouver dans votre ouvrage. Alors cet ouvrage, ce *Bazar de la Solidarité*¹, c'était quoi ? Un coup de colère ?

LB : Un vrai coup de gueule parce que je me disais la société dérive et la solidarité n'est pas là. On a pris de mauvaises habitudes. Tout le monde s'en rend compte. Tout le monde se remet en question. Et moi qui ai été un militant associatif pendant longtemps et qui ai créé des associations, j'ai aussi trouvé que mon action méritait une remise en question. Et comme j'ai bien connu ce monde de l'intérieur, à un moment donné, je me suis dit il faut lâcher le morceau, cela ne peut pas continuer comme cela. Cela ne veut pas dire que tout est à jeter, au contraire. Je pense que l'on a la chance en France de bénéficier d'un mouvement associatif important, diversifié et bien installé sur le terrain national de solidarité. **J.P.C**

1. Louis Bériot. *Le Bazar de la Solidarité*. Éd. Lattès.

UN PEU D'HISTOIRE

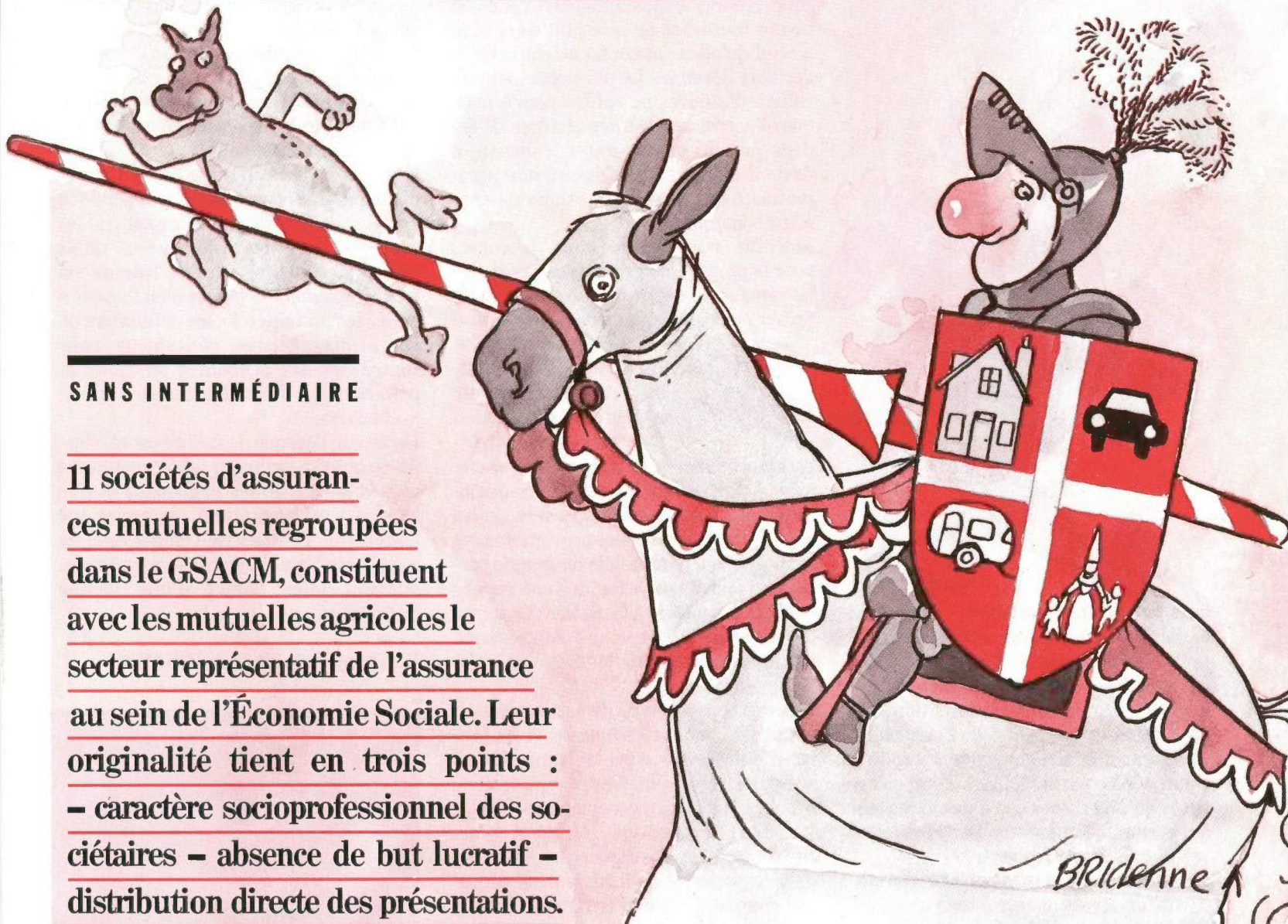
Dans la Rome antique, la loi interdit le regroupement de type associatif, sauf autorisation du Sénat ou du Prince. Sous l'Ancien Régime, les choses sont peu différentes. Le groupement est accordé par privilège royal. C'est ainsi que naissent et se développent ordres religieux et corporations.

Paradoxalement, c'est la Révolution de 1789 qui met fin au groupement à but non lucratif par hostilité vis à vis des corporations ressenties comme conservatrices et par volonté de développer la liberté individuelle érigée en dogme.

En 1791 la loi Le Chapelier interdit toutes associations entre gens de même métier et, fait nouveau, toutes coalitions. En 1810, le Code Pénal réglemente à nouveau les associations. Seules les associations reconnues d'utilité publique en Conseil d'Etat sont autorisées. Ce qui implique que le phénomène associatif con-

naît un développement restreint jusqu'à ce que le syndicalisme ouvre une brèche dans ce système intolérant.

C'est la loi du 21 mars 1884 qui permet aux syndicats professionnels de se constituer librement. Mais il faudra attendre encore sept ans et la fameuse loi du 1^{er} juillet 1901 pour que soient levées toutes restrictions en faveur des associations quels que soient leurs objets. Exception faite pour les congrégations religieuses qui restent soumises à autorisations. En 1945, l'article 20 de la Déclaration des Droits de l'Homme, adoptée par les Nations Unies, reconnaît que « toute personne a droit à la liberté de réunions et d'associations pacifiques ». La Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (Rome - 4 novembre 1950) proclame de nouveau le principe de la liberté d'associations qu'entérine définitivement le pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York - 19 décembre 1966).

**SANS INTERMÉDIAIRE**

11 sociétés d'assurances mutuelles regroupées dans le GSACM, constituent avec les mutuelles agricoles le secteur représentatif de l'assurance au sein de l'Économie Sociale. Leur originalité tient en trois points :

- caractère socioprofessionnel des sociétaires**
- absence de but lucratif**
- distribution directe des présentations.**

SOLIDARITE, COMPETITIVITE, COMMUNICATION : TROIS EXIGENCES POUR LES MUTUELLES D'ASSURANCES.

Lors de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs des 19 et 20 novembre 1982, Pierre Juvin, dans une communication sur l'Économie Sociale faite au nom de son groupe de travail, a rapporté : « ... Un énorme problème interpelle l'Économie Sociale, qui n'est pas toujours convenablement résolu. Il s'agit de la compatibilité entre l'intérêt de l'entreprise, c'est-à-dire son degré de performance, et l'intérêt du mouvement qui la justifie... ».

Cette prise de conscience est fondamentale et nos sociétés mutuelles ou à forme mutuelle, constituant le GSACM¹, sont effectivement confrontées à ce dualisme.

Chacune est, en fait, l'émanation d'un syndicat professionnel, d'une organisation socio-professionnelle ou d'un mouvement corporatif ayant, à un moment donné, face à des conditions d'assurance aberrantes, décidé de pratiquer directement celle-ci au profit de ses adhérents, de ses ressortissants ou de ses membres. Une des conséquences principales de ce processus créatif est que la tentation est forte chez ses promoteurs de garantir le plus largement pour le prix le plus faible. C'est là, en quelque sorte, la légitimation de l'opération.

Longtemps, soit durant une bonne vingtaine d'années, une politique libérale s'inspirant de cette philosophie a pu être décidée par les conseils d'administration de la plupart de nos mutuelles et conduite par leurs gestionnaires sans qu'il en résulte pour elles de conséquences dommageables évidentes, sinon une détérioration quasi-relative de leurs résultats. Certaines distances étaient délibérément prises tant vis-à-vis des usages de la pro-

fession que des normes de la gestion, qui avaient généralement le mérite de la simplification.

L'intensité de ce quasi-libéralisme ou de ce « mutualisme » pouvait varier d'une mutuelle à l'autre en fonction des qualités inhérentes à son sociétariat : plus ou moins grande homogénéité, degré de solidarité, poids du risque moyen engendré, etc...

Il me paraît évident que, durant cette période, les promoteurs ou les fondateurs purent avoir le sentiment légitime de bien répondre au vœu qu'ils avaient exprimé en créant leur propre entreprise et de bien « coller » aux intérêts du mouvement qui l'avaient justifiée.

Entre-temps, cependant, les règles du jeu avaient commencé d'évoluer, d'abord doucement puis en s'accélégrant, sous l'impulsion de divers facteurs :

■ La Macif était née et pratiquait en l'annonçant une sévère sélection des ris-

1. Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel.



ques consistant à refouler, par la dissuasion tarifaire, certains conducteurs. Cette politique, d'abord regrettée par ses consœurs, puisqu'elle commençait à créer un fossé entre les intentions des fondateurs et les réalités de l'assurance, fut néanmoins, quoique souvent à contre-cœur, copiée par la plupart d'entre elles après qu'une succession d'exercices leur ait permis de constater la dégradation relative de leurs résultats.

Ce faisant, elles accrurent leur compétitivité et développèrent leurs portefeuilles, faisant naître crainte, envie et jalousie. Assimilant toutes nos mutuelles et pratiquant l'amalgame, la profession se mit à faire grand tapage auprès des pouvoirs publics en nous reprochant aussi bien la sélection naturelle de nos portefeuilles que notre refus d'assurer les conducteurs jeunes et immigrés. Afin de les gêner et d'entraver leur développement, furent imposés, après diverses péripéties, les systèmes de bonus-malus puis les conditions d'assurance des conducteurs non expérimentés.

■ Parallèlement et, notamment depuis 1981, autant pour favoriser les entreprises nationales que pour répondre aux exigences du consumérisme, d'autres dispositions ont été prises qui, toutes, sont de nature à banaliser les garanties offertes sinon encore à homogénéiser les portefeuilles. A force d'aseptisations successives, nos mutuelles perdent peu à peu leur originalité.

■ D'autre part, sous l'effet conjugué de la conjoncture économique, de la réduction du marché potentiel de l'assurance automobile et de l'aggravation de la

concurrence, le taux annuel d'expansion de nos mutuelles ne sera plus semblable à celui qu'elles ont connu au cours de la dernière décennie. Le développement du chiffre d'affaires ne suffira plus à masquer l'accroissement des charges. Il est déjà patent de constater combien il devient aujourd'hui difficile à une jeune mutuelle de trouver un rythme de croissance convenable.

■ Enfin, nos sociétés sont devenues, pour la plupart, de grandes entreprises ; les niveaux de responsabilité s'y sont multipliés et la perception de leur identité pour le sociétaire en a été modifiée. Heureusement, elles avaient pu innover en matière de gestion, et surtout de distribution, et elles ont pu ainsi conserver une avance tarifaire sur les sociétés traditionnelles qui s'efforcent maintenant de les copier. Pour ne pas laisser grignoter cet avantage, qui justifie déjà en grande partie leur existence, elles doivent encore sacrifier davantage à la gestion. Le temps de l'aventure lyrique et de l'enthousiasme a fait place à celui de la discipline et de la rigueur.

Une des conséquences de cette évolution est que désormais les initiateurs du projet d'entreprise, comme leurs successeurs, peuvent se demander, à juste titre, s'il n'y a pas eu détournement de finalité. Il y a bien consensus général sur la nécessité de cette gestion rigoureuse et il n'est qu'à regarder ce qu'il advient de certaines composantes de l'Économie Sociale pour constater que nos entreprises ont su, mieux que d'autres, sauvegarder leur patrimoine ainsi que les intérêts de leurs adhérents. Mais, si la raison l'emporte sur le sentiment, elle n'exclut pas totalement l'amertume.

Il y a donc bien plus que précédemment nécessité d'améliorer la communication et le dialogue entre les sociétaires, leurs représentants et les gestionnaires, d'accroître la connaissance et la compréhension réciproques des diverses composantes de l'entreprise. Tous, sociétaires comme gestionnaires, assurés comme assureurs, doivent prendre conscience de ce que le succès ne peut être que la somme des comportements particuliers et accepter à la fois les contraintes de la rigueur et le jeu de la solidarité.

Il existe, vraisemblablement, plusieurs méthodes pour favoriser cette prise de conscience et le renforcement de la démocratie dans l'entreprise en est certainement une.

Il faut aussi distinguer le législatif de l'exécutif, autrement dit le domaine du politique de celui de la gestion. Seule, à

mon avis, la séparation des deux pouvoirs permet que soient confrontés efficacement les vœux du sociétariat et les exigences de la gestion, à la condition que soit assurée entre eux une relation authentique, indispensable aux concessions réciproques.

Une fois la décision prise par le Conseil d'administration et entérinée la politique de gestion, il devient primordial que les représentants des sociétaires, qu'ils soient fondateurs, administrateurs ou tout simplement délégués s'en fassent à la fois les porte-parole, les défenseurs ou les propagandistes convaincus pour contre-balancer la montée ambiante et pernicieuse de l'incrédulité ou de l'incompréhension.

Parce que l'époque de facilité est révolue, parce qu'il va vraiment falloir mettre les choses au net en les expliquant davantage, il n'est pas interdit de croire que l'intérêt de l'entreprise comme celui du mouvement qui l'a justifiée ne puissent, demain, faire l'objet d'une unique perception.

Y. Thire, président du GSACM

Dans le prochain numéro :

- Émergence de l'Économie Sociale en Afrique : un entretien avec Henri Desroche, président du Collège Coopératif.
- Les mutuelles de santé en Europe par Sylvie Schaaf de la FNMF.
- Mondragon, un foyer coopératif en Espagne. Un exemple à suivre.

Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale :
Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, Jean-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction : Jean-Pierre Champiat. Maquette et iconographie, Anne Castebert et Greta Trivouss.

Dessins : pages 1 et 2 : Bridenne. Page 4 : Cathy Doutreligne.

Photos : page 5, archives Macif. Page 6, Sibert/Rush.

L'ASSURANCE AUX ASSURÉS : 11 entreprises mutualistes représentent 43 % du marché de l'assurance automobile en France.

Les sociétés d'assurances à forme mutuelle sont des entreprises de droit privé, propriétés des mutualistes. Ces derniers sont à la fois assureurs et assurés. Par conséquent, elles n'ont pas de capitaux à rémunérer et les excédents éventuels peuvent être répartis entre les sociétaires, après avoir satisfait à certaines obligations légales et financières. Ces sociétés d'assurances sont gérées par les sociétaires qui élisent le conseil d'administration.

Parmi elles, les sociétés à caractère mutuel, ont deux caractéristiques : 1) elles recrutent leurs adhérents dans un cadre déterminé, le plus souvent professionnel ; 2) sans but lucratif, elles assurent leurs sociétaires au prix coûtant et

en l'absence de tout intermédiaire commissionné (agents généraux et courtiers). Ce sont ces institutions mutualistes ou sociétés sans intermédiaires qui constituent, au sein de l'Économie Sociale, le secteur représentatif de l'assurance. Elles sont regroupées depuis 1964 au sein du Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel. (Gsaem)

LES TROIS GRANDES MUTUELLES NIORTAISES

La Maif est issue du mouvement syndical. Depuis 1934, elle a constamment élargi son sociétariat. Les premiers adhérents sont des instituteurs, puis l'ensemble des enseignants de l'Éducation nationale et enfin des salariés d'un grand nombre d'associations. La Maif assure également des personnes morales.

La Maaf est née après la guerre, en 1950, sous l'impulsion de Chambres de métiers de l'ouest de la France. Dans un premier temps, elle s'adresse aux artisans, puis étend son sociétariat aux professions libérales.

La Macif, née en 1960, est devenue en 25

ans, la 1^{re} société d'assurance automobile de France ; elle n'a pas terminé sa phase de croissance. Elle s'adresse aux commerçants et industriels, mais aussi à leurs salariés. Cela lui permet d'avoir un sociétariat potentiel important.

ET D'AUTRES...

La Gmf a été fondée par des syndicalistes de la Fonction publique, en 1934. Son siège est à Paris. Elle s'adresse à l'ensemble des fonctionnaires.

La Matmut, dont le siège est à Rouen, s'adresse à l'ensemble des mutualistes, ce qui représente un sociétariat potentiel de plusieurs millions de personnes. Elle est née en 1962.

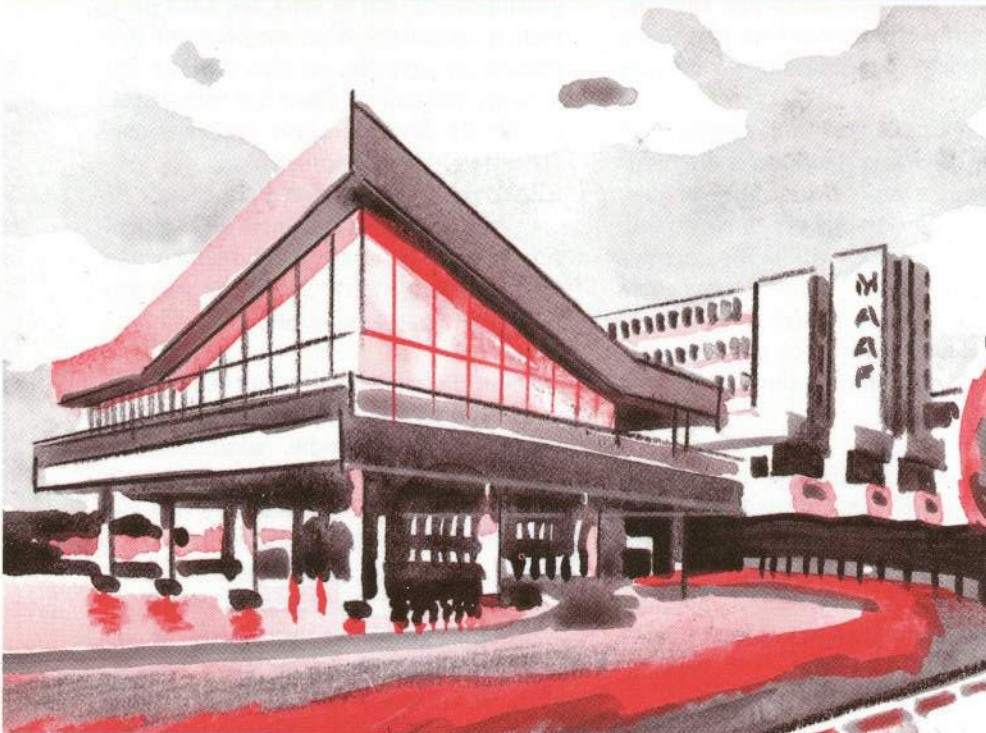
Fondée en 1930 par des chauffeurs de taxis parisiens, la Mutuelle fraternelle d'assurances (Mfa) s'ouvre depuis 15 ans à un plus large public et, à l'heure actuelle, la catégorie « taxi » ne représente plus que le tiers du portefeuille. La Mfa limite néanmoins ses activités à la seule région parisienne.

Ne pas oublier l'Amf, l'Amu, la Prévoyante accidents, la Smabtp et la Smacl. Voir tableau ci-dessous.

Nom des Mutuelles et dates de création	Nombre de sociétaires	Chiffre d'affaires	% marché	Cotisations automobiles	% marché	Parc VTM	% marché	Parc 4 R, -3,5 t	% marché
AMF (1936)	44 435	43 618 315	0,03	20 061 449	0,04	13 060	0,05	12 467	0,06
AMU (1957)	10 428	89 414 162	0,06	146 582					
GMF (1934)	2 467 516	4 318 964 908	2,97	3 392 153 914	6,27	2 568 632	10,74	2 267 052	10,71
MAAF (1950)	1 401 245	4 592 833 966	3,16	3 336 825 394	6,17	1 744 805	7,29	1 626 986	7,68
MACIF (1960)	2 221 578	5 047 789 934	3,47	4 049 598 174	7,49	2 829 033	11,83	2 505 115	11,83
MAIF (1934)	1 213 965	3 274 897 782	2,25	2 094 852 679	3,87	1 659 714	6,94	1 498 152	7,08
MATMUT (1962)	965 998	1 786 539 757	1,23	1 469 102 949	2,72	998 193	4,17	867 278	4,10
MFA (1930)	52 970	161 224 713	0,11	143 336 647	0,26	53 070	0,22	49 463	0,23
PREV. ACC. (1911)	63 967	287 114 087	0,20	194 415 071	0,36	92 158	0,39	79 752	0,38
SMABTP (1899)	106 188	2 636 102 111	1,81	450 084 801	0,83	181 043	0,76	137 668	0,65
SMACL (1974)	45 303	142 919 874	0,10	77 326 656	0,14	57 483	0,24	52 452	0,25
TOTAL	8 593 593	22 381 419 609	15,40	15 227 904 316	28,15	10 198 752	42,60	9 096 385	43,00

- Amf : Assurance mutuelle des comptables et fonctionnaires publics et assimilés.
- Amu : Assurance mutuelle universitaire.
- Gmf : Garantie mutuelle des fonctionnaires.
- Maaf : Mutuelle assurance artisanale de France.
- Macif : Mutuelle assurance des commerçants, industriels de France et de leurs salariés.
- Maif : Mutuelle assurance des instituteurs de France.
- Matmut : Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes.
- Mfa : Mutuelle fraternelle d'assurances.
- Prévoyante accidents (Mutuelle des professions alimentaires).
- Smabtp : Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics.
- Smacl : Société mutuelle d'assurance des collectivités locales.

Les trois mutuelles niortaises se sont dotées de bâtiments modernes qui contribuent à faire de leurs sièges sociaux des outils de travail garantissant un service de qualité aux sociétaires. De haut en bas : le siège social de la Macif, de la Maaf et de la Maif.



L'ASSURANCE À L'UNIVERSITÉ

Depuis la dernière rentrée universitaire (octobre 1985), un cycle d'études intitulé « vente, gestion et économie sociale » est en place à l'Institut supérieur d'enseignement universitaire professionnel (Iseup) de Niort. C'est le conseil de l'université de Poitiers qui en avait fait la demande auprès du ministère de l'Éducation nationale.

A noter que depuis octobre 84 une spécialisation existe dans le domaine de l'assurance.

Le recrutement se fait sur concours. Les candidats doivent être impérativement bacheliers. Les études durent trois années, au terme desquelles un diplôme (en cours d'habilitation) est délivré aux étudiants.



REGIONALISATION DE LA MACIF : une aventure indispensable pour retrouver le goût de l'innovation. Une décision approuvée massivement à Biarritz.

Vingt cinq ans après sa création, la Macif, entreprise mutualiste, peut se féliciter de sa réussite. Et elle le fait. Pour autant, elle ne tombe pas dans l'autosatisfaction. Soucieuse de son devenir et de sa responsabilité auprès de ses sociétaires et du public en général, elle décide de se régionaliser. À 25 ans, ce n'est pas une crise d'adolescence, mais une décision mûrement réfléchie. Les administrateurs de la Macif partent du constat suivant : camper sur ses positions, c'est stagner, puis reculer à terme. Reculer, c'est mettre en péril l'institution mutualiste. Au contraire, décentraliser c'est rapprocher les « décideurs » du public actuel ou potentiel de la Macif. C'est créer un formidable dynamisme qui permettra aux sociétaires de jouer un rôle encore plus grand aux côtés d'un personnel responsabilisé par son autonomie de gestion, de décision, de stratégie. Impliquer les hommes, tel semble être le fil rouge qui traverse de bout en bout ce projet de régionalisation. Pourquoi ? Pour être encore meilleur. Pas simplement meilleur pour avoir le plaisir, lors d'un bilan, d'aligner des chiffres toujours plus beaux ; meilleur dans la perception des besoins nouveaux du public en matière d'assurances, afin de lui proposer des produits neufs, simples et efficaces.

Pour la Macif, se régionaliser, c'est retrouver l'esprit d'innovation qui a fait son succès.

S'adressant aux congressistes de Biarritz, Pierre Juvin, rapporteur sur la régionalisation, devait déclarer dans sa conclusion : « Vous êtes, je le sais, de ceux qui ne s'accrochent à aucune inertie sur des positions acquises et figées. Je sais donc que dans votre immense majorité vous répondrez oui à cette disposition anticipatrice et futuriste qu'est la régionalisation de la Macif. Et ce vote historique, que nulle institution n'a jusqu'alors, ne serait-ce qu'envisagé, vous permettra de ne pas manquer le rendez-vous que fixe toujours le destin aux hommes lucides, inventifs et courageux ».

Réponse des délégués : Oui à la régionalisation à 88 % de voix.



IL A DEUX AMOURS, NIORT ET PARIS,... UNE PASSION, LA MACIF ou l'histoire réussie d'un provincial.

Vous parlez d'une date et d'un lieu de naissance ! Jacques Vandier est né un premier avril,... 1927 pour être précis, dans une bourgade du nom de La Crèche. Pour un laïc d'origine protestante, on aura tout vu. La Crèche c'est à 12 kilomètres de Niort. L'œil brille et le sourire fleurit lorsqu'on demande au directeur général de la Macif de raconter sa prime enfance. La Crèche, c'est la campagne. Dans l'univers de Jacques Vandier, son père, médecin, et ses grands-parents, paysans. « Je parlais patois » dit-il avec un soupçon de fierté. Les grands-parents paternels vivent comme les anciens. On a l'électricité, mais pas l'eau. « Tue la chandelle » disait l'aïeul pour faire éteindre la lumière. La Crèche, c'est aussi l'école communale et son cortège de souvenirs. C'est l'apprentissage du savoir. A commencer par le savoir lire et écrire. Le porte-plume, l'encrier d'encre violette, le tableau noir, le pupitre en bois, le poêle de fonte, tout un univers. Et au milieu de cet univers, le maître, sévère mais juste, qui commente (mais ça... c'est moi qui le rajoute), en cette année 1934, la création de la Maif... Jacques Vandier a 7 ans.

Quelques années plus tard, il enfourche sa bicyclette, direction Niort, où il entame ses études secondaires. En 1940, la défaite de la France le frappe. Il se souvient des conditions de vie de l'époque. « Nous les garçons, on allait au Lycée l'après-midi. Le matin c'était réservé aux filles. Les Allemands interdisaient les

accès aux plages, alors on se baignait dans la Sèvre. Les chambres à air de nos vélos étaient « foutues », on passait notre temps à coller des rustines et ça ne nous empêchait pas de crever ». Mauvais souvenirs.

A l'époque du débarquement, Jacques Vandier est bachelier. Il a 17 ans et il va abandonner Niort pendant 16 ans. Une rupture mise à profit pour réussir Maths Sup., Maths Spé. et Polytechnique où il rentre en 1947. Jacques Vandier quitte Polytechnique en 1950 pour entamer une carrière dans la fonction publique comme contrôleur des assurances. Après dix ans au service de l'État, il rentre à Niort et se lance dans l'aventure Macif.

« Pourquoi une mutuelle », lui ai-je demandé ? « Pour des raisons d'éthique. Je n'aurais pas monté une société capitaliste ».

La période des souvenirs est révolue. Nous sommes maintenant de plain-pied dans l'histoire contemporaine de Jacques Vandier.

« Au début ça été très dur, pendant six à sept ans, même si nous avons été aidés par le boum automobile des années 60 ». Et puis, les choses ont été encore pénibles dans la période 1970-73. Jacques Vandier est encore meurtri par cette affaire. Il se souvient bien et déclare : « Si on cesse d'être loyal avec moi (et sous-entendu avec la Macif), alors je deviens intraitable ».

La réussite de la Macif n'est, aujourd'hui, plus à prouver. Et cette réussite c'est une réussite personnelle pour Jacques Vandier. Dans deux ans il quittera la direction générale. Qui peut croire que cet homme de tempérament abandonnera totalement sa passion ? **J.P.C.**

REPÈRES BIOGRAPHIQUES

Jacques Vandier - Marié, 3 enfants.

1932-1937 Études primaires à la Crèche (Deux-Sèvres)

1937-1944 Études secondaires - Lycée Niort

1944 Bachelier

1944-1947 Maths Sup. (Poitiers) et Maths Spé. Préparation des concours aux grands écoles (Lycée Saint-Louis Paris).

1947 Entrée à Polytechnique.

1950 Polytechnicien - Promotion 1947.

1950-1960 Contrôleur des assurances. Licence de droit.

1960 Lancement de la Macif.

LES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES : on les appelle aussi "Mutuelles 1900". Elles doivent leur statut à Jules Méline.

On les appelle « Mutuelles 1900 ». Elles doivent leur statut à Jules Méline. Entités originales au sein de l'économie, les Assurances mutuelles agricoles ont su prendre en compte les particularités de l'activité agricole. A la recherche d'un cadre juridique, elles avaient saisi l'évènement que fut la loi du 21 mars 1884 pour se constituer sous la forme de syndicats professionnels, gérés et administrés gratuitement. En ce sens, les AMA prennent le caractère d'un mouvement professionnel agricole, en plus de leur fondement mutualiste. Sans but lucratif, les excédents dégagés après réserves sont répartis entre les adhérents.

Elles ont une population d'adhérents circonscrits aux professionnels de l'agriculture et de la forêt et/ou aux biens consacrés à un usage agricole (même si le propriétaire n'est pas agriculteur).

Le champ d'activité des mutuelles agricoles s'étend aux risques liés à l'exploitation agricole (incendie, calamités, responsabilité civile, accidents) ainsi qu'à l'assurance et à la réassurance des risques professionnels agricoles.

L'interpénétration croissante des milieux agricole et rural contribue au rachat de la SAMDA (Société d'assurances modernes des agriculteurs) en 1963 par les AMA. Ouverte à la totalité de la population rurale, la SAMDA permet aux agriculteurs qui quittaient la terre de conserver une attache avec le monde agricole. En 1972, avec la participation du Crédit Agricole, se crée la SORAVIE (assurance vie).

La structure de fonctionnement des AMA est pyramidale. Les caisses locales, au nombre de 26 000, placent les contrats et règlent les indemnités. Chaque caisse locale est gérée par un conseil d'administration d'une quinzaine de membres maximum, élus pour 6 ans par les sociétaires. Les caisses régionales ou départementales, au nombre de 68, ont pour tâche essentielle la réassurance des risques pris par les caisses locales. Enfin, la caisse centrale, administrée par un conseil élu par les délégués régionaux, a trois missions :

Coordination, conseil et représentation



71 % des tracteurs sont assurés par les Assurances mutuelles agricoles.

(auprès des pouvoirs publics, par exemple, ou auprès des autres organismes de l'Économie Sociale) et enfin réassurance des caisses régionales.

Les Assurances mutuelles agricoles

Un ensemble de sociétés à la fois autonomes et liées entre elles dans une structure à trois échelons¹

8000 salariés

9 milliards et demi de chiffre d'affaires

Les Assurances mutuelles agricoles sont présentes dans près de 80 % des exploitations agricoles

Elles assurent 6,5 % des voitures particulières², 71 % des tracteurs, 64 % des moissonneuses-batteuses

3 millions de sociétaires

1. à la base 26.000 caisses locales réassurées auprès de 68 caisses régionales, elles-mêmes réassurées auprès de la caisse centrale.

2. sur le seul marché qui les concerne (celui des voitures des agriculteurs et des salariés de l'agriculture) la part des Assurances mutuelles agricoles est de 65 %.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est dans le milieu agricole qu'apparaissent les premières caisses locales d'assurances à caractère mutuel. Au 19^{ème} siècle, ruinés par le phylloxéra, les viticulteurs reconvertis dans l'élevage et la polyculture ont le souci de se mettre à l'abri des épidémies et autres calamités. Se créent, d'une part des sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et, d'autre part, apparaît, en 1840, à Mions dans l'Isère, la première mutuelle locale. Sa compétence se limitait au risque incendie.

Cinquante ans plus tard, on comptait plus de 600 caisses. Une loi du 4 juillet 1900 officialise les Assurances mutuelles agricoles.

L'assurance mutuelle non agricole se développe surtout dans l'entre-deux guerres. La dépression économique qui frappe notre pays, le développement des ventes de voitures, l'absence d'assurances obligatoires, sont autant de facteurs qui présè-

minent à la naissance de la MAIF et de la GMF en 1934.

Les chauffeurs de taxi se dotent d'une Mutuelle fraternelle d'assurance (MFA) en 1930. En 1936, ce sont les comptables qui sautent le pas en créant l'Assurance mutuelle des comptables. (AMF).

Mais déjà en 1899 était née la Mutuelle du bâtiment et des travaux publics (SMABTP). Ainsi que la Prévoyante accidents fondée en 1911 par des marchands de bestiaux.

Fin du premier épisode. On se retrouve après la guerre, en 1950, avec la création de la MAAF, à l'initiative de quelques chambres de métiers. 1957, création de l'Assurance mutuelle universitaire (AMU), suivie 3 ans plus tard par la MACIF (1960) et par la MATMUT en 1962. Dernière née, en 1974, la Société mutuelle d'assurances des collectivités locales (SMACL).

Ces 11 sociétés d'assurances, à caractère mutuel, sont regroupées depuis 1964 dans un groupement, le GSACM.

L'Économie Sociale a conquis ses titres de noblesse sur le plan politique depuis 4 ans. Considérée comme voie médiane entre le libéralisme économique et le tout état, certains voient en l'Économie Sociale les prémisses de ce que d'aucuns appellent "économie mixte" (lire ci-dessous l'entretien exclusif que nous a accordé Jean Gatel, secrétaire d'État à l'Économie Sociale). En quelques années, elle a balayé devant sa porte, elle s'est rajeunie, raffermie, elle s'est donnée des moyens nouveaux. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'interview de Jacques Vandier, président de l'IDES en page 7. Facteur de renouveau des mentalités, mobilisatrice de forces vives,

L'Économie Sociale sort de convalescence et vogue vers l'an 2000.



JE N'AI PAS D'INSOMNIES AVEC LES ASSURANCES A CARACTÈRE MUTUEL

Jean-Pierre Champiat : Lorsque vous avez été nommé ministre à l'Économie Sociale, vous avez défini votre mission de

la façon suivante : développement des associations, des mutuelles et du secteur de l'Économie Sociale en général et puis encouragement à l'esprit d'initiative pour valoriser l'économie locale.

Dans un premier temps je voudrais savoir quel est le bilan de votre travail dans ces deux secteurs ?

Jean Gatel : Le bilan concernant l'Économie Sociale c'est tout d'abord, la consolidation de tout ce qui avait été entre-

pris avant la création du secrétariat d'État. Il a été fait beaucoup depuis 1981 pour affirmer la présence et l'importance de l'Économie Sociale dans le développement économique français. Depuis 1981 toute une série de structures a été créée. Je voudrais rappeler la création du Comité consultatif de l'Économie Sociale, la création de la Délégation à l'Économie Sociale. Je crois que le premier bilan du ministère c'est l'affirmation de la présence de l'Éco-

nomie Sociale comme une des composantes du développement économique français, à côté du secteur privé, à côté du secteur public et nationalisé dans un système d'économie mixte défini par le président de la République. Cette reconnaissance a été consolidée, par la reconnaissance politique que donne à un secteur la création d'un secrétariat d'État - ce qui est en soi un affichage politique important - mais aussi par le fait que les entreprises de l'Économie Sociale ont pu avoir un dialogue constructif et permanent avec mon ministère. J'ai été un interlocuteur qui sur le plan de la coopération interministérielle a pu constamment jouer un rôle de lien, de proposition et de suivi des dossiers.

Enfin, le bilan législatif est quand même particulièrement impressionnant : la réforme du code de la mutualité attendue par tous les mouvements mutualistes a été votée ; dans le domaine coopératif une loi votée a permis des améliorations législatives importantes concernant les SCOP, les coopératives maritimes et les unions d'Économie Sociale ; enfin les associations se sont vues reconnaître la possibilité d'émettre des titres associatifs par une loi votée à l'unanimité des deux assemblées.

À côté de ces avancées législatives je crois que mon ministère a bâti, avec l'ensemble des composantes de l'Économie Sociale un système de relations sous forme de conventions et de contrats sur des objectifs précis. Nous avons ainsi négocié un contrat de plan avec la Confédération générale des SCOP sur des perspectives de modernisation et d'adaptation du mouvement coopératif ; nous avons bâti des conventions avec pratiquement toutes les composantes du mouvement coopératif, avec les coopératives de transporteurs, avec les coopératives d'artisans, avec les coopératives d'HLM, les coopératives maritimes...

Nous avons eu des relations tout à fait permanentes avec l'Économie Sociale agricole, et avec le GSACM c'est-à-dire le Groupement des sociétés d'assurances à caractère mutuel.

JPC : Venons-en sur la deuxième partie de votre mission, favoriser le développement de l'économie locale ?

JG : Concernant le développement local, il a fallu innover.

Mais, il y a incontestablement une prise de conscience sur l'importance du développement local dans la modernisation de la France. Nous avons constamment essayé de montrer que la modernisation était non seulement l'adaptation des grandes structures industrielles mais éga-



lement le développement de tout un tissu nouveau d'entreprises, d'activités.

Le tout passe par l'émergence et la création d'un nouveau tissu d'entreprises et d'entrepreneurs.

Nous avons systématiquement renforcé tous les réseaux qui interviennent sur le développement local et qui sont présents sur le terrain. Réseaux que nous avons légitimés, aidés, renforcés, appuyés. Ils sont très divers : réseaux associatifs, boutiques de gestion, clubs de créateurs d'entreprise, association de développement local et les chambres de commerce, réseaux politiques. Enfin, nous avons renforcé l'action des conseils généraux et régionaux.

Je crois que c'est une réussite du secrétariat d'État à l'Économie Sociale que d'avoir lancé sur le terrain des opérations pilotes de développement local en donnant un côté officiel à des démarches qui jusqu'alors étaient un petit peu officieuses, qui avaient besoin d'une légitimation et d'un appui des pouvoirs publics, qui n'arrivaient peut-être pas à atteindre un seuil de crédibilité parce qu'elles étaient trop isolées, trop mal connues et trop sectorielles. Nous avons donc fait un travail de défrichage pour savoir où en France il se passait concrètement quelque chose sur le terrain. Nous avons eu à choisir entre environ cent cinquante propositions d'actions à l'échelle de quar-

tiers, de cantons, de bassins d'emplois, de zones diverses. Nous avons sélectionné trente-cinq opérations pilotes qui à nos yeux étaient exemplaires.

JPC : Donc, c'est un bilan de satisfaction plus d'un an après votre nomination comme secrétaire d'État à l'Économie Sociale. Dans le même temps vous avez des pans entiers de l'Économie Sociale qui s'écroulent, vous le savez aussi bien que moi, les COOP, le tourisme, un certain nombre de SCOP.

Bilan satisfaisant sur le plan législatif et institutionnel parce qu'on a créé des structures, mais sur le plan de création d'emplois, c'est plutôt négatif ?

JG : Les pouvoirs publics, quelle que soit leur bonne volonté, ne peuvent pas se substituer à la prise de conscience interne des entreprises de l'Économie Sociale. Les entreprises de l'Économie Sociale n'échappent pas plus que les autres à la nécessité de se moderniser et de s'adapter. Il n'est plus de mon ressort, du res-

Les entreprises de l'Économie Sociale n'échappent pas à la nécessité de se moderniser et de s'adapter.

sort des pouvoirs publics de s'immiscer dans la vie interne d'une entreprise qu'elle soit de l'Économie Sociale ou du secteur privé.

Si le mouvement des coopératives de consommateurs a raté un certain nombre de rendez-vous, a commis des erreurs au niveau gestion, au niveau politique commerciale, au niveau stratégie de diversification, si dans certaines SCOP on a commis des erreurs sur le plan, là encore, du nécessaire équilibre financier, si l'on n'a pas pris à temps les virages qu'il fallait prendre, si au niveau du tourisme social on n'a pas su, en même temps que changeaient les goûts des usagers, s'adapter à de nouvelles demandes, ce n'est pas aux pouvoirs publics de compenser ce qui est de la responsabilité elle-même des mouvements.

Ce que j'ai à faire moi, c'est créer un environnement qui soit au maximum favorable à la mutation. Ensuite, c'est la responsabilité des mouvements eux-mêmes de se « positionner » par rapport à la mutation. La loi économique éliminera ceux qui n'auront pas été capables de s'adapter. Le problème de la mutation et de l'adaptation n'est pas un problème qui concerne l'Économie Sociale dans son entier.

JPC : On n'arrête pas de nous dire, l'Économie Sociale c'est différent de l'économie libérale et on la renvoie constamment face aux lois du marché dans sa gestion. Contradiction ou pas ?

JG : L'Économie Sociale se distingue de l'économie privée par rapport à sa nature juridique et par rapport à l'appropriation du profit. Elle ne se distingue absolument pas de l'économie privée sur la nécessité de faire des profits. Je crois que les gens qui ont tenu un discours qui laisserait supposer que les entreprises de l'Économie Sociale, à la différence des autres, ne seraient pas tenues d'avoir de l'efficacité économique et de dégager des surplus, sont des gens qui ont tenu un discours de mensonge. Ce qui sépare les entreprises de l'Économie Sociale des entreprises du secteur privé c'est la destination du profit mais ce n'est pas du tout la notion du profit en elle-même. Elles doivent dégager des bénéfices. La seule différence est que le bénéfice dégagé enrichit le groupe tout entier, permet un progrès qui est collectif alors que dans l'entreprise privée il est plutôt destiné à un enrichissement individuel.

JPC : Bien ! alors vous continuez à croire que l'on peut arriver à moderniser la France par l'Économie Sociale puisque c'est la mission que vous avez confiée à Thierry Jeantet ?

JG : Tout à fait. Mais l'Économie Sociale, elle aussi est obligée de se moderniser.

JPC : La France est le seul pays au monde à avoir un ministère de l'Économie Sociale.

Pourquoi avoir choisi à partir de 1981 puis de 1984 de donner plus de valeur à l'Économie Sociale puisque vous êtes en train de me dire que de toute façon c'est un secteur comme les autres vis-à-vis des lois économiques classiques.

JG : Jusqu'à présent le monde de l'Économie Sociale était par rapport à sa relation avec les pouvoirs publics, un monde totalement éclaté. Les mutuelles dépendaient des affaires sociales, les coopératives ouvrières de production du ministère de l'Emploi, les coopératives agricoles du ministère de l'Agriculture, les coopératives artisanales de l'artisanat, les coopératives de transporteurs du ministère des Transports, les coopératives d'HLM du ministère de l'Urbanisme et du Logement et l'émiettement était encore plus tangible du côté des associations qui, en fonction de leur champ d'activité, dépendaient du ministère de la Jeunesse et des Sports, du ministère des Affaires sociales etc.

C'est un ministère qui fédère en quelques



De haut en bas : Arles (18 février 1985) : Jean Gatel, sur le pont d'un bateau de commerce en réparation au chantier naval de Barriol qui a statut de coopérative de production.



Paris (25 juillet 1984) : nommé secrétaire d'État à l'Économie Sociale, Jean Gatel abandonne ses anciennes responsabilités à la Défense qu'il confie à Edwige Avice. On reconnaît à leurs côtés Charles Hernu.



Clermont-Ferrand (15 novembre 1985) : Jean Gatel signe un protocole d'accord avec le GRCMA d'Auvergne. Deux objectifs : former de futurs cadres de l'Économie Sociale et aider à l'insertion des handicapés.



Dieppe (26 septembre 1985) : Jean Gatel passe une convention pour le développement de l'arrière pays dieppois avec l'Association pour le tourisme, l'habitat et l'environnement normand (ATEN) et la FOL.

sorte toutes les recherches sur le plan législatif, réglementaire ou d'adaptation de l'ensemble des familles de l'Économie Sociale. Je suis donc un ministère de cohérence sur le plan de l'approche de l'Économie Sociale et un ministère transversal.

JPC : J'ai compris pour l'aspect transversal mais, ceci étant, vous ne répondez pas à ma question. Pourquoi un secrétariat d'État à l'Économie Sociale, un ministre à part entière à l'Économie Sociale en France et pourquoi pas en Italie et en Espagne alors que....

JG : Ah ça, il faut leur demander !.

JPC : C'est à vous que je pose la question.

JG : Il me semble....

JPC : Manifestement la gauche est plus intéressée par l'Économie Sociale que....

JG : Non, je crois que l'on est arrivé à la création d'un secrétariat à l'Économie Sociale pour deux raisons. Premièrement parce que c'était une suite logique à ce qui avait été fait entre 1981 et 1984. Avant 1981, l'Économie Sociale est confinée sur le plan de ce qu'on pourrait appeler les analyses économiques à un rôle de marginalité.

JPC : C'est toujours vrai aujourd'hui !

JG : Non, non, précisément parce qu'il y a aujourd'hui un secrétariat d'État à l'Économie Sociale et Dieu sait si c'est reproché par un certain nombre de familles idéologiques. Je crois qu'en 1981 on a posé sur le plan institutionnel - par toute une série d'approches à savoir la Délégation à l'Économie Sociale, ou le Comité consultatif - l'Économie Sociale

C'était la première fois qu'en France on employait le terme d'économie mixte.

comme composante de la modernisation, comme composante du développement d'une économie dite mixte.

C'est la première fois en France qu'un président de la République employait clairement le terme d'économie mixte.

Le président de la République l'a fait dans son entretien à *Libération* en 1983 où il dit clairement : « A côté du secteur privé il y a en France un grand secteur public qui a été renforcé par les nationalisations de 1981 et il y a un secteur qui est celui de l'Économie Sociale ».

C'était un secteur auquel il fallait donner, dans la suite logique de l'évolution après



Paris (23 avril 1985) : Le secrétariat d'État à l'Économie Sociale a renforcé tous les réseaux qui interviennent sur le développement économique local.

1981, un plus par la création d'un ministère.

JPC : Croyez-vous que l'Économie Sociale peut être, à terme, une alternative économique pour la France ?

JG : Non. Je ne veux pas bercer les gens d'illusions. Ce que je dis est que l'Économie Sociale est une des composantes du développement économique français, mais elle n'est pas en elle-même une alternative au problème de la crise en France. Je crois que l'Économie Sociale restera un secteur important. Aujourd'hui il compte entre 1,2 et 1,3 millions de salariés créant en gros entre 5 et 7 % du PNB. C'est sur ces chiffres là que l'on doit compter d'ici la fin du siècle. Il n'y aura pas ou de stagnation inquiétante ou de croissance miracle.

JPC : Bien, vous dites entre 5 % et 7 % du PNB, vous dites entre 1,2 et 1,3 millions de salariés, mais vous savez aussi bien que moi qu'aujourd'hui les chiffres de l'Économie Sociale ne sont pas fiables. C'est d'ailleurs pour cela qu'est en train de se créer un compte satellite entre l'INSEE et la DIES. Aujourd'hui les chiffres de l'Économie Sociale sont farfelus ?

JG : Premièrement si les chiffres de l'Économie Sociale sont farfelus ce n'est pas tout de même de la faute du secrétaire d'État à l'Économie Sociale qui est là depuis un an. Il essayé précisément là aussi de sortir l'Économie Sociale de sa marginalité parce que ce n'est pas un hasard s'il n'y a pas de comptabilité nationale analytique sur l'Économie Sociale. C'est bien parce qu'effectivement tout un système de pensée a cherché à gommer ce que pouvait être la spécificité du fait Économie Sociale.

Il est vrai que tout est à faire parce que nous étions dans un système qui comptabilisait les flux économiques uniquement en fonction de l'économie dominante et que tout est à créer. On est en train de le faire. Il y a un compte satellite de l'Économie Sociale qui s'est mis en place depuis un an....

JPC : Non, il n'existe pas et n'existera pas avant quelques années..

JG : Oui, mais il y a quand même quelqu'un à la délégation qui travaille entièrement sur ces problèmes-là depuis un an..

JPC : Oui, mais elle n'a pas de moyens !

JG : Elle n'a pas de moyens... Que les mouvements de l'Économie Sociale qui sont également très importants et certainement plus fortunés que les pouvoirs publics mettent des moyens à la disposition de la délégation et l'on ira plus vite dans les recherches..

JPC : Vous faites appel aux mutuelles ?

JG : Je fais appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient que l'on soit plus concret et plus précis sur un certain nombre de chiffres..

JPC : Dans une interview, vous avez dit : « j'ai été nommé pour renforcer l'esprit d'initiative d'entreprise et de création ». C'est difficile ?

JG : C'est évident. Nous avons en face de nous une société française qui pendant 30 ans de par le phénomène de la croissance a finalement attendu que l'emploi vienne d'ailleurs. Nous sommes à la fin de cette période, nous sommes à une période où il faut absolument recomposer les tissus économiques qui sont altérés par la crise. Il faut que cette recombinaison des tissus

économiques se fasse par l'esprit d'initiative, l'esprit d'innovation, l'esprit de création et c'est extrêmement long. On ne peut pas demander à une série d'initiatives individuelles qui ici ou là débouche sur la création de 2, de 5 ou de 20 emplois, brusquement de reconstituer tout un tissu économique qui comptait plusieurs centaines, plusieurs milliers d'emplois. Il y a un décalage. S'il n'y avait pas de décalage il n'y aurait pas de crise. La crise c'est lorsque le neuf n'arrive pas encore à remplacer le vieux. Le vieux est en train de partir à une vitesse grand V par lambeaux entiers et le problème est que le neuf, lui, est une affaire de vingt ans pour arriver à le créer..

JPC : Vous aurez le temps ?

JG : Nous aurons le temps en fonction de ce que les Français comprendront des enjeux qui touchent leur pays. Si les Français continuent à être persuadés qu'il existe quelque part des recettes miracles qui passent par autre chose que l'effort, la patience, l'obstination et la volonté d'entreprendre et de créer, libre à eux de se laisser éventuellement bercer par de tels discours.

JPC : Il y a des critiques assez vives du Patronat français par rapport à l'Économie Sociale. Votre secrétariat est accusé de favoriser honteusement les entreprises de l'Économie Sociale et du même coup de couper court à la légitime concurrence qui devrait s'établir entre tous les secteurs de l'économie française, alors ?

JG : Eh bien cela prouve que notre secrétariat est effectivement efficace puisque vous disiez tout à l'heure « finalement vous ne servez pas à grand-chose puisque l'Économie Sociale est en pleine crise »,

nous servons au moins à quelque chose puisque si nous ne servions vraiment à rien nous ne gênerions pas les gens. Donc, cela prouve que...

JPC : Ah, ce n'est pas contradictoire. Vous pouvez perdre des milliers d'emplois d'un côté et...

JG : Ce n'est pas moi qui perd des milliers d'emplois enfin ! Il ne faut quand même pas confondre un ministère qui est chargé de faire progresser ou de créer un environnement favorable au développement de l'Économie Sociale et les entreprises de l'Économie Sociale elles-mêmes. Ce n'est quand même pas moi qui ai géré la faillite de Manufrance ni qui suis responsable des problèmes des COOP ou du tourisme. Moi je suis un partenaire parmi les autres avec ces entreprises. Que chacun fasse son boulot et que chacun prenne ses responsabilités. Eux ils gèrent, moi j'accompagne. Chacun fait ce que le statut juridique lui donne de faire.

Par rapport au problème du Patronat, il serait intéressant de voir combien d'argent est parti sous forme d'aides directes ou indirectes au secteur privé et de comparer cela avec éventuellement les quelques aides ou les quelques coups de pouce qui ont pu être donnés ici ou là à des entreprises de l'Économie Sociale. Je ne désespère pas de pouvoir faire un jour ce calcul-là et je suis sûr que les résultats seront assez savoureux.

JPC : Est-ce que vous avez été touché par les mesures budgétaires 1986 ?

JG : Non, mon budget est maintenu en l'état.

JPC : Donc, vous perdez un petit peu compte tenu de l'inflation ?

JG : Oui...

JPC : Vous ne coulez pas quoi.

JG : Je ne coule pas.

JPC : Au hit-parade de l'Économie Sociale, qui mettriez-vous en tête ?

JG : Oh, c'est une question redoutable parce que je crois qu'on trouverait pratiquement dans tous les secteurs des entreprises qui ont été des modèles d'adaptation de rigueur, de modernisation et au contraire des entreprises qui ont multiplié les erreurs et qui ont toujours raté les rendez-vous. Je crois qu'à l'intérieur de tous les secteurs on trouverait un exemple et un contre-exemple même dans les secteurs que l'on présente comme étant en crise.

Disons que, *grosso modo*, à l'heure actuelle, pas parce que c'est vous, le secteur des assurances à caractère mutuel est vraisemblablement celui qui me cause le moins d'insomnies.

JPC : Bien, vous avez beaucoup parlé des perspectives de modernisation de l'économie française par l'Économie Sociale, à moyen et à long terme. Dans les six mois qui viennent, quelle sera votre action ?

JG : Les perspectives pour moi dans les six mois qui viennent c'est de continuer cette stratégie de contractualisation tous azimuts.

C'est donc fait avec les coopératives ouvrières de production, c'est fait avec pratiquement toutes les coopératives de transporteurs, je souhaite vraiment signer un contrat d'objectifs également avec le secteur bancaire coopératif et nous avons amorcé il y a quelques jours la discussion d'une convention avec le Crédit Coopératif dont je souhaite qu'elle soit éventuellement reproductible avec les autres banques de l'Économie Sociale.

UN HOMME ENGAGÉ... JUSQU'AU COU... DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DANS LA VIE.

On connaît surtout Thierry Jeantet pour l'ouvrage écrit en collaboration avec Roger Verdier en 1982 et qui s'intitule « l'Économie Sociale ». Un livre de référence, notre livre de référence... parfois un peu lourd à digérer ! Mais Thierry Jeantet n'est pas qu'un écrivain. Il est aussi homme d'action et d'engagement. Étudiant déjà, il crée une coopérative d'élèves pour faire baisser le prix des photocopies. Après 1968, où il fut « contestataire mais réaliste », il fonde le

comité de liaison des étudiants pour le renouveau universitaire. Il est élu au conseil de gestion de Paris I. Après ses études supérieures il entre au Crédit Coopératif (lire interview de Jacques Moreau, Cahier n° 5) en 1973 où il restera jusqu'en 1981. A cette époque il intègre la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES) où il sera l'adjoint de Pierre Roussel. Pendant 4 ans il se met au service de l'Économie Sociale et participe à toutes les réflexions, projets de loi, innovations etc. qui peuvent améliorer et développer l'Économie Sociale. « Je ne crois au progrès économique, déclare-t-il, que si on ne met pas de côté les valeurs de la solidarité ».

Depuis l'été 85, Jean Gatel, secrétaire

d'État à l'Économie Sociale, lui a confié la mission de trouver les moyens de moderniser la France par l'Économie Sociale. Thierry Jeantet est un vif défenseur de l'Europe politique. Ce qui explique sans doute sa présence sur la liste ERE aux dernières élections européennes aux côtés d'Olivier Stirn, Brice Lalonde et François Dubin.

« Tout citoyen devrait être engagé politiquement, c'est un devoir civique » affirme-t-il.

Ce citoyen de 38 ans, au look plutôt BC-BG, débordant d'énergie et de sympathie, considère que « l'Économie Sociale préfigure ce qu'il faut faire ». A chacun son crédo.

J.P.C.

Je souhaite éventuellement le faire avec des secteurs avec lesquels jusqu'à présent je n'ai pas eu de débat sur leurs projections à dix ans, en particulier le secteur des sociétés d'assurances à caractère mutuel et j'aimerais également et j'y arriverai, avoir cette démarche avec la plupart des grands mouvements associatifs, avec la FONDA¹ avec l'UNIOPS², avec la ligue de l'enseignement etc...

Donc mes perspectives dans les six mois, puisque je crois que sur le plan législatif on est arrivé à satisfaire toute la demande de l'Économie Sociale, ma démarche sera effectivement une contractualisation avec les différents mouvements sur les perspectives de modernisation.

JPC : On peut envisager un ministère de l'Économie Sociale dans le cadre d'une éventuelle cohabitation ?

JG : Je crois vraiment que c'est un secteur de rassemblement.

C'est un secteur de rassemblement parce que l'Économie Sociale n'est ni de gauche ni de droite. Elle est le fait d'un cer-

L'Économie Sociale n'est ni de gauche, ni de droite.

tain nombre de gens qui croient dans des valeurs de solidarité et de responsabilité et qui sont partout. D'ailleurs on le sait bien, historiquement, les racines de l'Économie Sociale sont autant dans le monde chrétien que dans le monde laïque. Les valeurs de générosité, de travail en commun ne sont pas le monopole d'un parti ou d'une famille politique, donc je crois que c'est un lieu de consensus. D'ailleurs, j'ai toujours voulu que ce soit un lieu de consensus et je crois que les familles de l'Économie Sociale ont toujours voulu cela et je crois qu'elles ont eu cette sagesse-là au niveau de la composition de tous les organismes fédérateurs. Je crois donc que l'Économie Sociale est un lieu de rassemblement parce que les valeurs de l'Économie Sociale, responsabilité, solidarité, innovation, démocratie, confiance dans l'homme, respect de l'homme sont des valeurs qui transcendent un peu toutes les familles politiques.

Ce sont des valeurs dans lesquelles l'ensemble de la société française se retrouve.

Propos recueillis par J.P. Champiat le 18 septembre 1985.

1. Fondation pour la vie associative.

2. Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

ÉCONOMIE SOCIALE ET STATISTIQUES : un mariage de raison qui doit accoucher d'un compte satellite à moyen terme.

À l'heure actuelle il n'existe pas de statistiques fiables sur l'ensemble du champ de l'Économie Sociale : il est extrêmement long de mettre au point un système statistique complet et ce sont les pouvoirs publics qui, de tout temps, ont défini les propriétés en ce domaine. Ainsi c'est la statistique démographique qui s'est développée en premier lieu, les États ayant besoin de connaître le nombre de soldats et de contribuables potentiels dont ils disposaient ; le rationnement des matières premières dans les années 1940 a conduit à la mise en place d'un système de statistique industrielle ; le suivi de la politique « contractuelle » a nécessité l'établissement de statistiques sur les salaires... L'Économie Sociale est fort ancienne mais elle est longtemps apparue comme marginale. Son renouveau récent a suscité l'intérêt des pouvoirs publics : l'Économie Sociale est peut-être une réponse à la crise économique... mais pour en faire une alliée de la politique économique il faut savoir ce qu'elle représente : nombre de salariés, secteurs d'activité, chiffre d'affaires, etc. Les chiffres que l'on trouve ici ou là ne sont pas satisfaisants. Jusqu'à présent, et notamment dans le cadre de la Comptabilité nationale, les statistiques économiques ont été établies dans une optique produite ou secteur d'activité indépendamment du mode de fonctionnement interne des entreprises concernées : ainsi l'activité d'une SCOP du BTP¹ est retracée en Comptabilité nationale dans le secteur BTP mais à l'intérieur de ce secteur BTP on n'évalue pas quelle part de l'activité relève des entreprises publiques, des entreprises coopératives ou des entreprises capitalistes (non individuelles). Le statut juridique est absent de la plupart des sources statistiques et quand il est présent, il risque d'être inutilisable : les coopératives peuvent avoir la forme de sociétés anonymes (ou de SARL) et être enregistrées sous cette rubrique.

Néanmoins il existe, bien qu'imparfaites, plusieurs sources statistiques pour les coopératives :

■ Les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) sont plus ou moins détaillées selon le secteur d'activité mais ne concernent

que les entreprises employant plus de 10 salariés.

■ Les déclarations fiscales de bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) exploitées par l'INSEE n'incluent pas le chiffre d'affaires que la coopérative fait avec ses adhérents.

■ Les statistiques des fédérations (CGSCOP², FNCC³, UFCC⁴...) renseignent sur les coopératives affiliées à l'exclusion des autres.

De même pour les sociétés mutualistes :

■ L'enquête du ministère des Affaires sociales ne s'étend pas à leurs œuvres sociales, aux pharmacies mutualistes, cliniques...

■ Les données fournies par les fédérations, FNMF et FNMT, sont partielles et la double affiliation ayant été possible jusqu'à cette année leur addition conduit à des doubles comptes.

L'activité des mutuelles d'assurances qui entrent dans le champ de l'Économie Sociale, à savoir les Sociétés à forme mutuelle ne rémunérant pas d'intermé-

1. Bâtiments et travaux publics. 2. Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production. 3. Fédération nationale des coopératives de consommateurs. 4. Union fédérale des coopératives de commerçants. 5. Association pour la formation professionnelle des adultes. 6. Centre de recherche de documentation sur la consommation. 7. Produit intérieur brut.



diaires, les mutuelles d'assurances locales ou professionnelles et les assurances mutuelles agricoles, est retracée dans le rapport annuel de la direction des assurances du ministère de l'Économie.

Les organismes de crédit coopératifs et mutuels publient chaque année leur rapport d'activité et l'on peut se les procurer facilement.

Les choses se compliquent pour les associations. Selon les définitions, elles doivent être « gestionnaires », « avoir des activités de production qui les assimilent aux coopératives et mutuelles », ne pas être « des faux-nez de l'administration »... mais il est difficile de déterminer quelles associations se cachent derrière chacune d'elles. Les associations de « défense » (associations de consommateurs, syndicats de salariés, syndicats patronaux...) gèrent un personnel important et ont une production marchande (journaux, études économiques...) qui n'est naturellement pas leur raison d'être, mais un moyen d'action. Les ASSEDIC, l'AFPA⁵ et d'autres sont aujourd'hui considérées comme des administrations ce qui n'était pas le cas à leur création et ne le sera peut-être plus demain... Quant aux associations de pêcheurs, contrairement à ce que pense Michel Rocard, (cf. cahier n° 1) elles produisent un « service récréatif » dont le prix est la cotisation annuelle et pour ce faire entretiennent les abords des rivières et assurent l'alevinage... À ces problèmes de champ il faut ajouter que, côté statistiques, pour les associations c'est le grand vide. Elles ne sont pas toutes astreintes à tenir une comptabilité, ne font pas de déclarations fiscales... Les préfetures gèrent des fichiers manuels des associations dont l'exploitation serait fort lourde mais qui pourraient cependant, de même que le fichier SIRENE de l'INSEE, servir de fichier d'adresses pour lancer des enquêtes auprès des associations. À l'heure actuelle on ignore même le nombre d'associations vivantes. La pratique associative est quant à elle appréhendée par des enquêtes auprès des ménages (CREDOC⁶, INSEE).

On peut donc constater que l'hétérogénéité des sources statistiques, quand elles existent, ne permet pas d'avoir une estimation sérieuse du poids de l'Économie Sociale et que tout un travail de collecte et d'homogénéisation des sources existantes, de mise au point de nouveaux instruments de mesure, comme un compte satellite est préalable à l'évaluation d'un PIB⁷ de l'Économie Sociale.

Marie-Hélène Blonde
chargée de mission auprès de la DIES



CRÉER DES FONDS PROPRES : l'IDES est un organisme fondé en 1983 qui encourage l'Économie Sociale.

Jean-Pierre Champiat : Pourquoi créer l'IDES¹ — Pourquoi l'Économie Sociale se dote d'un organisme financier qui lui est propre — A quel besoin l'IDES¹ répond-il ?

Jacques Vandier : L'IDES se crée à l'initiative de la délégation à l'Économie Sociale. Il répond à un besoin spécifique des entreprises de ce secteur : celui des fonds propres.

JPC : Qu'est-ce que les fonds propres ?

JV : Les fonds propres, dans une entreprise, sont constitués par le capital, les réserves et, éventuellement, par les titres participatifs. Ces fonds propres sont les fonds permanents de l'entreprise. Ils ne constituent pas des dettes exigibles, mais permettent à l'entreprise de financer ses investissements ou de financer son développement.

Bien-sûr, il y a d'autres moyens de financer les investissements et le développement — notamment des crédits bancaires, les emprunts à long terme — mais les banques n'accordent vraiment des crédits pour des prêts à long terme que dans la mesure où l'entreprise possède déjà des fonds propres. C'est la garantie donnée aux banques, aux prêteurs. Aucune entreprise industrielle, commerciale, de service ne peut fonctionner sans un minimum de fonds propres.

JPC : La constitution de fonds propres n'est pas un problème spécifique aux entreprises d'Économie Sociale, c'est vrai aussi pour les entreprises dites du secteur linéar ?

JV : Dans le système capitaliste traditionnel,

ce sont les actionnaires qui, en souscrivant au capital, apportent des fonds propres à l'entreprise.

Ces appels aux actionnaires trouvent généralement un écho car ceux-ci espèrent gagner de l'argent. Si les entreprises marchent bien, ils pourront revendre ces actions avec une plus-value. En matière d'Économie Sociale, notamment dans les coopératives ouvrières de production, les SCOP, il est impossible de revendre des actions de SCOP avec une plus-value. Les bénéficiaires dans une SCOP sont répartis entre les sociétaires qui sont des travailleurs de l'entreprise. Donc, il n'y a rien qui puisse inciter le public à venir apporter des fonds propres dans un organisme d'Économie Sociale. Pas de possibilité de revenus, pas de possibilité de plus-values.

JPC : Quelles sont les ressources de l'IDES — Comment avez-vous constitué le capital de l'IDES lors de sa création en 1983 ?

JV : Le capital, au départ, était de 52 millions. Il a été souscrit principalement par les banques coopératives et par les mutuelles d'assurance. Ce sont les principaux actionnaires avec l'État. L'État finance à concurrence de 30 % et 30 millions maximum, c'est-à-dire qu'au-delà d'un capital de 100 millions, il ne donnera plus rien.

Le capital a été augmenté depuis. Il est entré des actionnaires nouveaux, à savoir, la mutualité agricole, la Caisse des dépôts

1. L'Institut de Développement de l'Économie Sociale a été créé le 10 mars 1983.

et consignations et certaines sociétés mutualistes qui n'étaient pas là au départ parce que leur statut le leur interdisait. Le code de la mutualité a été modifié, ce qui a permis aux sociétés mutualistes d'entrer dans le capital.

JPC : Donc, d'un côté l'IDES et ses sous, de l'autre, des entreprises de l'Economie Sociale qui en ont besoin. Comment cela fonctionne-t-il ?

JV : Nous avons vocation d'apporter des fonds par un moyen original qui est le titre participatif.

Ce titre participatif est perpétuel. Il fait vraiment partie des fonds propres puisque le créancier ne peut en exiger le remboursement.

Ces titres ont une rémunération fixe à concurrence de 60 % et pour 40 % il y a une rémunération variable qui dépend de l'activité en question.

L'IDES a précisément pour vocation de souscrire des titres participatifs émis par des petites et moyennes coopératives, notamment les coopératives ouvrières, les SCOP, ce sont surtout elles qui ont besoin de fonds propres pour leurs activités industrielles ou commerciales.

JPC : Vous aidez tout le monde sans discernement ?

JV : La question est importante. Il faut bien savoir que l'IDES n'a pas été créé pour venir en aide aux canards boiteux, c'est sûr... Cela a été bien précisé au départ, l'IDES n'est pas un organisme chargé d'aider les entreprises en difficultés. C'est un organisme financier qui est là pour accompagner le développement d'entreprises d'Economie Sociale qui ont précisément besoin de fonds propres pour augmenter leur production, pour faire des

investissements nouveaux, en somme, l'IDES accompagne le développement des coopératives. Voilà quel est son rôle.

JPC : Sur 1984, quels sont les dossiers que vous avez eus à traiter ?

JV : Nous avons eu pas mal de dossiers de coopératives, de SCOP, dont certaines célèbres, comme la Verrerie ouvrière d'Albi pour qui nous avons souscrit 2 millions de titres participatifs. Il y a eu aussi une importante coopérative qui fabrique des meubles et qui exporte beaucoup aux Etats-Unis. Nous avons souscrit pour LIP, qui est une coopérative connue, il y a eu aussi des coopératives du Livre comme l'Emancipatrice.

Là je parle de gros dossiers, mais nous avons fait un grand nombre de petits dossiers, des interventions de l'ordre de 200.000 francs, donc le dixième du plafond. Là nous avons fait un grand nombre de petits dossiers pour des coopératives qui sont assez peu connues et dans des secteurs très variés. Il y en a pas mal dans l'audiovisuel, ce sont des petites coopératives qui emploient une dizaine de personnes.

JPC : J'ai eu l'occasion de lire que le CNPF n'aime pas particulièrement l'IDES. Il définit cet organisme comme un privilège qui bouleverse les règles de la libre concurrence ?

JV : Oui, le CNPF considère que les coopératives, les SCOP, bénéficient d'un traitement privilégié, notamment grâce à l'IDES. Il parle même, je crois, de prêts bonifiés, etc. C'est très exagéré.

Ce qui est certain, c'est que l'Etat participe pour 30 % au capital de l'IDES. Mais bien avant l'IDES il y a eu l'IDI². L'IDI avait également pour vocation d'apporter

des fonds propres à des entreprises, toutes les entreprises du secteur traditionnel. Et là, il est certain que l'Etat a participé au financement de l'IDI. Par ailleurs, la plus grande partie des fonds apportés à l'IDES le sont par des entreprises privées : les banques coopératives, les mutuelles, la Caisse des dépôts, la mutualité agricole, ce sont des organismes privés. Ce sont eux qui — disons par solidarité avec le reste de l'Economie Sociale — ont participé au financement initial de l'IDES. Nous, à la Macif, nous avons mis 5 millions dans l'IDES — c'est un petit peu un cadeau — nous l'avons fait par solidarité. Il n'y a aucun privilège dans ce domaine-là. Je crois que la position du CNPF n'est pas défendable. La concurrence entre les Sociétés coopératives de production et les sociétés traditionnelles est tout à fait ouverte et nul ne bénéficie de privilèges.

JPC : Donc, vous réfutez le terme de privilège. Il serait pourtant acceptable, a priori, que des aides soient apportées à un secteur, l'Economie Sociale, qui a une finalité commerciale différente et qui valorise plus l'individu que le secteur libéral ?

JV : C'est effectivement un secteur qui mérite de la considération de la part des pouvoirs publics. Cela nous le pensons tous mais dans la mesure où ils ont une activité industrielle et commerciale et où ils sont en concurrence avec le secteur traditionnel capitaliste, ou le secteur nationalisé, il est tout de même souhaitable que les conditions de concurrence soient équitables. Il faut que tout le monde soit sur le même pied. Il n'y a notamment pas de raisons qu'il y ait de privilège fiscal, par exemple. Il y a quelques coopératives exo-

2. Institut de développement industriel.

L'UNION D'ÉCONOMIE SOCIALE (UES) : un outil neuf pour entreprendre.

La loi du 20 juillet 1983, adoptée par le Parlement, est relative au développement de nouvelles structures d'Economie Sociale. Les textes d'applications de la dite loi permettent de créer des UES, comprenez des unions d'Economie Sociale.

Le tout premier avantage de l'UES est de permettre le décloisonnement des structures classiques de l'Economie Sociale.

C'est une innovation puisque désormais, quel que soit leur objet (financier, ban-

caire, commercial, industriel, agricole, social, culturel, etc.), les associations, coopératives et mutuelles peuvent s'associer et créer une société nouvelle qui leur soit propre. Société qui sera elle aussi, d'Economie Sociale pour les trois quarts au minimum du capital et du pouvoir juridique.

L'UES est donc bien une entreprise d'Economie Sociale au service des structures de l'Economie Sociale qui la composent.

Autre innovation, l'UES ouvre raisonnablement l'Economie Sociale aux deux autres secteurs, privé traditionnel et public. Cela lui permet de sortir du ghetto dans lequel certains voulaient volontairement ou non la confiner.

Avec une structure comme celle de l'UES, l'Economie Sociale ou ce qu'on

a parfois appelé le tiers-secteur, accueille à hauteur maximum d'un quart du capital et des droits de vote, les personnes morales privées, les personnes physiques, mais aussi les personnes morales publiques ou semi-publiques, notamment les collectivités territoriales. C'est donc là un potentiel d'enrichissement et de développement encore difficilement mesurable, mais dont on peut se douter qu'il sera dans l'avenir un levier essentiel au plan local pour les initiatives économiques les plus diverses et donc de création d'emplois.

Le régime juridique est passablement complexe. La loi du 20 juillet 1983 n'est pas en effet un texte unique rassemblant toutes les dispositions qui leur sont applicables ; elle s'est contentée, dans son titre V « Unions de coopérati-

nérées d'impôts ; les coopératives agricoles, les coopératives d'artisans, les coopératives de marins-pêcheurs ont effectivement un privilège fiscal, mais ce n'est pas cela que visait le CNPF. Tout le monde paie la TVA, tout le monde paie l'impôt sur les sociétés, la patente, donc il n'y a pas de privilège, les conditions de concurrence sont les mêmes. Par exemple, nous, mutuelle d'assurance, nous n'avons jamais demandé à avoir un régime fiscal particulier, nous sommes soumis aux mêmes règles fiscales, aux mêmes règlements que les sociétés d'assurance traditionnelles. Si nous avons réussi, si nous avons pris une part importante du marché, ce n'est pas parce que nous avons eu des privilèges ou qu'on nous a aidés, c'est parce que nous avons réussi par nos propres moyens et par la vertu propre de notre gestion.

Je suis contre les privilèges. Il faut que le mouvement des SCOP montre sa capacité à réussir sans avoir des privilèges particuliers, mais il faut aussi qu'il soit mis sur un pied d'égalité pour le financement de ses activités. Il ne peut notamment pas trouver de fonds propres alors que les sociétés capitalistes peuvent, elles, en trouver. Il est donc normal que l'on ait créé un organisme qui lui permette d'en avoir. C'est l'IDES.

JPC : Jacques Vandier, pour terminer cet entretien, je vais vous demander les orientations de l'IDES pour les mois, voire les années à venir.

JV : Le gros problème de l'IDES est le problème de son financement, puisque ses actions se font essentiellement sur fonds propres. Le capital de l'IDES, bien qu'il ait été récemment augmenté, est quand même limité et il est certain que, dans l'avenir, l'IDES aura de très grandes dif-

ves », de compléter les articles 5 et 9 de la loi modifiée du 10 septembre 1947. La réglementation d'ensemble, applicable aux UES, résulte donc d'une synthèse de textes réunissant : les dispositions générales de la loi précitée de 1947 portant statut de la coopération et, dans la mesure où elles ne se heurtent pas à l'une de ses règles, les dispositions :

- du titre III de la loi du 24 juillet 1867, applicables aux sociétés à capital variable,
- de la loi du 24 juillet 1966, modifiée, sur les sociétés commerciales,
- des articles 1832 et suivants, modifiés, du code civil.

Sources : CIIS - Centre d'information sur les innovations sociales - 142, rue du Bac, 75007 Paris.

L'IDES risque une situation de blocage et de gel.

ficultés à augmenter de nouveau son capital.

Donc, un jour ce capital sera entièrement utilisé et entraînera une situation de blocage de l'IDES. C'est un peu désagréable et ce n'est pas très motivant pour l'avenir.

JPC : Vous avez des idées pour vous sortir de cette situation ?

JV : Nous essayons d'en sortir par deux moyens.

D'abord, quand nous souscrivons des titres dans une coopérative, nous essayons d'obtenir des dirigeants, des actionnaires de la coopérative, un engagement de reprise des titres à terme, c'est-à-dire qu'en somme les actionnaires de la coopérative s'engagent, à terme même lointain, à nous racheter ces titres participatifs. L'IDES récupérerait alors de l'argent et pourrait souscrire des titres dans une autre coopérative. En somme, c'est rendre mobiles les titres participatifs. C'est un moyen.

Il y a un deuxième moyen. L'IDES compte utiliser des lois récentes, notamment une du 11 juillet 1985, pour créer des fonds communs de placement à risques qui, maintenant, sont autorisés à souscrire des titres participatifs. A ce moment là, ces fonds communs de placement à risques qui pourraient être souscrits par différentes banques, des mutuelles d'assurance, des caisses de retraite, pourquoi pas également des particuliers, pourraient dans leur portefeuille mettre des titres participatifs achetés à l'IDES. En vendant ces titres participatifs, l'IDES récupérerait des fonds, mobiliserait en somme ces titres et pourrait continuer son action.

Mais il faut bien se rendre compte que le problème est délicat et que le grand risque de l'IDES, un jour, est effectivement de ne pas vouloir mobiliser son portefeuille et d'arriver en somme à saturation, ce qui serait quand même assez dramatique car les besoins de l'Economie Sociale ne vont pas aller en diminuant dans la mesure où nous espérons que c'est un secteur qui va se développer.

JPC : Ne pouvez-vous pas envisager de demander — au titre de la solidarité — aux entreprises de l'Economie Sociale qui se portent bien et qui gagnent de l'argent de réinvestir dans l'IDES ?

JV : Oui, on pourra essayer à nouveau. Mais certains, je l'ai déjà dit tout à l'heure, ont déjà donné. Mais comprenez bien, une œuvre de solidarité a ses limites. L'argent

appartient aux sociétaires. L'IDES ne peut pas compter uniquement sur la générosité des entreprises de l'Economie Sociale qui marchent bien. Il faut que l'IDES trouve ses propres moyens de financement. Il faut qu'elle mobilise ses titres.

JPC : Avec les difficultés que cela comporte

JV : Oui, bien-sûr.

JPC : Et donc avec le risque à terme de voir l'IDES entièrement paralysé ?

JV : Oui, entièrement investi et gelé.

Propos recueillis par J.P. Champiat

ORGANISER L'INTERCOOPÉRATION : c'est la tâche du CNLAMCA en France et dans le monde pour faire face aux mutations.

Quinze ans d'âge pour le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives.

C'est bien peu et c'est beaucoup comme le dit la chanson. Remarquons que l'activité du CNLAMCA¹ s'est accélérée ces 5 dernières années.

Mutation, rénovation, bouleversement, au sein de l'Economie Sociale hexagonale mais aussi mondiale, interpellent et invitent à une meilleure structuration.

En 1980, le CNLAMCA adopte une chartre de l'Economie Sociale (cf. cahier n° 1), crée la fondation de l'Economie Sociale et collabore avec l'INSEE pour mesurer le poids économique spécifique de l'Economie Sociale en France (lire l'art. de Marie Hélène Blonde dans ce cahier en page 6). Une série de rencontres avec les représentants de l'E.S. européenne se déroule en 81, 82, 83. (Allemands, Belges, Italiens). A partir de 1984, le CNLAMCA participe au mouvement de reconnaissance de l'identité Économie Sociale au sein des régions, c'est la mise en place des GRCMA².

Depuis l'été 1985, le CNLAMCA est un organisme officialisé en tant que tel. Une chartre de bonne relation va être proposée aux GRCMA qui pourront ainsi adhérer aux CNLAMCA. Une structuration indispensable pour faire face à tous les changements possibles à plus ou moins long terme.

1) Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives. Le CNLAMCA est aujourd'hui présidé par Pierre Roussel.

2) Groupement régional de la coopération, de la mutualité et des associations.

Il a été proposé à tous les partenaires sociaux de prendre position par rapport à L'Économie Sociale. C'est pourquoi nous leur avons posé la question suivante : "S'il est vrai que l'E.S. c'est la réconciliation de l'acte de produire avec la démocratie, comment vous situez-vous par rapport à ce mouvement?". A noter avec regrets, que, malgré tous nos efforts, le CNPF et la FEN ont éludé la question et refusé de participer à cette consultation.

Sous-commission chargée du dossier de l'Économie Sociale : Maxime Abraham, Christian Audouin, Marcel Jourdain, Myriam Pecqueur, J-Claude Pétreau, Marjolaine Preiss, Claude Rabier.

Réalisation : Service Communication de la MACIF avec, chargé de la coordination de la rédaction : Jean-Pierre Champiat. Maquette et iconographie, Anne Castebert et Greta Trivouss.

Illustrations pages 1, 6, et 11 : Régis Franc. Photos - pages 2 et 4 : André Chapuis - p. 3 : Christian Farine, AFP, "Les Informations Dieppoises", Jean-Michel Lebaulche, "La Montagne" - p. 7 : Musée de Castres.



C . G . T

La CGT considère ce secteur du double point de vue des mouvements de sociétaires et des entreprises d'Economie Sociale. Tout en respectant l'autonomie et l'indépendance des mouvements de l'Economie Sociale par rapport au mouvement syndical, la CGT agit pour que les travailleurs puissent y détenir la place et jouer le rôle que leur nombre, souvent majoritaire, leur permet de revendiquer. Pour cela, elle les appelle à participer activement à la vie de ces mouvements, à leurs instances à tous les niveaux, en exigeant le respect et la pleine application des règles démocratiques statutaires.

Le développement des activités mutualistes, coopératives et associatives doit contribuer à un enrichissement du potentiel économique, social et culturel des travailleurs et du patrimoine national, à un renforcement des éléments dynamiques d'une nouvelle croissance, créatrice d'emplois et point d'appui pour une avancée plus importante de la démocratie et de l'auto-gestion à l'entreprise et dans la cité. C'est cette même démarche qui sous-tend l'activité des syndicats CGT dans les entreprises de l'Economie Sociale, par delà leur mission primordiale de défense des intérêts des salariés de ces entreprises, qu'ils assument pleinement tout en prenant en compte la spécificité de celles-ci.

L'Economie Sociale, qui traduit une exigence de socialisation croissante, qui porte et développe les aspirations anti-capitalistes et autogestionnaires des travailleurs, constitue aussi un terrain et un enjeu de la lutte des classes.

Alphonse Veronèse
Secrétaire confédéral de la CGT

C . F . D . T

Depuis longtemps la CFDT lutte pour changer le type de développement et réconcilier l'acte de produire avec la finalité de la production. Cette option se traduit dans des objectifs précis : l'emploi, le volume et la qualité de l'emploi, les nouvelles solidarités, l'établissement de nouveaux rapports sociaux, le changement de l'organisation du travail. Il faut conquérir de nouveaux espaces d'initiatives et de responsabilités pour les salariés, en même temps qu'il faut concilier les intérêts des usagers et ceux des producteurs.

La CFDT attend beaucoup de l'Economie Sociale :

- Donner l'exemple de l'innovation sociale, tracer la voie. C'est là un pari difficile à tenir car la démocratie dans l'entreprise n'est pas chose facile. Confrontées aux contraintes qu'impose le marché, les entreprises de l'Economie Sociale doivent montrer leur capacité à concilier les valeurs fondamentales que sont responsabilité, émancipation, solidarité, avec les impératifs de rigueur dans la gestion, incontournables pour la sauvegarde de l'emploi.

- Par son souci de l'utilité sociale, l'Economie Sociale doit être un moyen d'action pour l'emploi. Promouvoir, à travers le développement des initiatives locales, la production de biens et de services correspondant à des besoins non satisfaits par le marché et qui constituent des gisements d'emplois potentiels.

C'est donc tout naturellement par le double souci de l'utilité sociale et la volonté de créer des rapports de production différents que l'Economie Sociale peut constituer une perspective d'innovation réelle pour notre société.

Pierre Héritier
Secrétaire national de la CFDT



C . G . C

C . F . T . C

F . O

Il est impropre d'affirmer que l'Economie Sociale est la réconciliation de l'acte de produire avec la démocratie, car la gestion démocratique n'est pas exclusive de l'appartenance des outils de production. Par contre, il convient de souligner que l'Economie Sociale veut donner la primauté de la personne humaine sur l'acte de produire, et c'est là une originalité essentielle.

La CGC est très attentive aux réalisations de ce secteur, générateur d'emploi et dont les principes répondent à sa déontologie puisque la CGC se veut elle aussi, conviviale, humaniste, solidaire, soucieuse de responsabilisation.

Mais on peut s'interroger sur le fait que les valeurs prônées dans l'Economie Sociale, conçues pour les sociétaires et usagers, soient rarement retenues dans la définition des politiques sociales. Ses responsables devraient faire preuve d'originalité également dans la pratique de leurs relations sociales et, ainsi, ils démontreraient qu'il est possible de concilier efficacité économique et équité sociale. La citoyenneté économique, proposée par la CGC, est la voie d'une véritable association et expression de toutes les composantes de l'entreprise.

Si elles savent affirmer leur différence et moderniser leurs règles, les entreprises de l'Economie Sociale sont susceptibles, dans notre société en pleine mutation, de fournir des modèles dynamiques et riches de potentialités.

Chantal Cumunel
Déléguée nationale de la CGC

La liberté d'association est pour la CFTC une des bases de la démocratie au sens où, fondée sur la souveraineté du peuple, celle-ci établit une société de liberté.

La liberté de s'associer solidairement pour « produire » est donc inclusive d'une liberté plus générale: la liberté d'entreprendre.

Les associations à vocation sanitaire ou sociale, la mutualité, le mouvement coopératif n'échappent pas aux règles de l'économie, même si la législation leur accorde des facilités. Leurs réalisations ont considérablement amélioré les conditions de vie des salariés et de leurs familles. Les salariés manifestent dans de telles structures leur capacité à gérer le bien commun. Les systèmes de protection sociale doivent beaucoup à la vie associative.

Mais la CFTC refuse d'opposer économie marchande et Économie Sociale. L'entreprise libérale, comme l'entreprise mutualiste ou coopérative a sa place dans une société démocratique. Juger que l'une en est plus digne que l'autre, procède d'une inspiration collectiviste.

L'entreprise privée peut n'être préoccupée que de rémunérer le capital et écraser les salariés. La structure associative peut n'être plus qu'une couverture à un pouvoir technocratique ou à un groupe d'influence.

À la première, la CFTC demande la participation sous toutes ses formes. À la seconde la CFTC demande la transparence et le vrai partage des responsabilités entre les sociétaires.

Alain Deleu
Secrétaire général adjoint de la CFTC

Attachée depuis toujours aux mouvements mutualiste et coopératif, complémentaires du mouvement syndical axé sur la revendication, la CGT-FO ne peut rester indifférente à l'évolution et au développement du tiers-secteur appelé Economie Sociale.

En la matière, l'expérience récente s'avère à double tranchant. D'un côté, le lancement de l'appellation « Economie Sociale » a certes permis la reconnaissance d'un secteur doté de spécificités propres dans la société, tout en faisant œuvre de rassemblement sous une bannière commune.

D'un autre côté, la volonté d'afficher ce secteur comme réconciliateur dans la dialectique entre l'Economie et le Social inhérente au système capitaliste, risque d'être source de désillusions, ou tout au moins de désenchantements.

Il y aurait en effet un danger à présenter l'Economie Sociale comme une des voies pour sortir de la crise.

Immergées dans le système capitaliste, les entreprises de l'Economie Sociale en subissent inévitablement certaines règles de fonctionnement, qui peuvent parfois rendre difficile l'application des principes-mêmes de la mutualité ou de la coopération.

Il n'en reste pas moins que l'un des rôles de l'Economie Sociale est aussi de rendre plus transparents certains fonctionnements.

Ainsi, dans le domaine de l'assurance, un atout novateur de l'Economie Sociale devrait être de pratiquer la vérité des prix au bénéfice des sociétaires.

Mais aussi la solution coopérative ne doit pas être perçue comme la solution miracle ou croix rouge. Elle risquerait le discrédit.

Dans l'état actuel des choses, le rôle de l'Economie Sociale est tout autant politique (au sens noble du terme) par la défense de principes et de pratiques, dont la démocratie, qu'économique.

En d'autres mots, il ne faudrait pas que l'Economie Sociale succombe à l'économique.

Marc Blondel
Secrétaire confédéral de FO

SOMMAIRE

Cahier n° 1 :

Une économie moderne

- Interview de Michel Rocard
- Consécration officielle - J.P. Champiat

Cahier n° 2 :

Les origines de l'Économie Sociale

- Tentative de définition - Albert Pasquier
- Interview de Madeleine Rebérioux

Cahier n° 3 :

Les mutualités de santé

- L'histoire de la Mutualité d'après-guerre
- Reportages à Albi et Gardanne

Cahier n° 4 :

L'entreprise coopérative

- Le monde coopératif : unité et diversité - François Boursier
- Interview de Yves Régis

Cahier n° 5 :

Coopératives bancaires

- Le Crédit Mutuel : solidarité et ordinateur - Etienne Pflimlin
- Interview de Jacques Moreau

Cahier n° 6 :

Le mouvement associatif

- Le poids des associations dans l'Économie Sociale - Anne David
- Interview de Louis Bériot

Cahier n° 7 :

Assurances mutuelles

- Solidarité, compétitivité, communication : trois exigences pour les mutuelles d'assurances - Yves Thiré
- Portrait de Jacques Vandier

Cahier n° 8 :

Une communauté internationale

- L'Économie Sociale : un rayonnement mondial.
- Interview de Henri Desroche

Cahier n° 9 :

L'Économie Sociale et le XXI^e siècle

- Interview de Jean Gatel
- Statistiques et Économie Sociale - Marie-Hélène Blonde

Rendons à César...

A la suite d'une erreur, nous avons attribué à Anne David, le titre de présidente de la Fonda, dans les cahiers n° 5 et n° 6. Rendons à César... C'est Frédéric Pascal qui préside aux destinées de cet organisme et Anne David qui assume la fonction de déléguée générale.

Voilà quatre mois que nous cotoyons l'Économie Sociale.

Avec ce cahier n° 9, Macif Actualités interrompt son modeste travail de vulgarisation sur un secteur que beaucoup d'entre vous pratiquent au quotidien. Notre dossier est une pierre de plus pour la connaissance d'un monde qui, par ailleurs, se cherche encore. Avec nos moyens propres et le choix que nous avons fait, nous avons défriché laborieusement, au sens propre du terme, une Économie Sociale en mutation à la croisée des chemins et, pourquoi ne pas dire, à la croisée des siècles. À la lumière de tous les témoignages recueillis, nous avons perçu combien l'Économie Sociale a l'ambition de maîtriser son devenir et donc celui des hommes. Si ces 68 pages pouvaient inciter certains à en savoir plus nous aurions atteint notre but.

Nous voudrions, une fois encore, remercier toutes celles et tous ceux qui, avec patience et dévouement, nous ont permis d'enrichir, par leurs apports, le contenu de ces cahiers. Souhaitons, enfin, comme Henri Desroche, que l'Économie Sociale ne soit pas affaire de mode, mais bel et bien une vague de fond. **J.P.C.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Outre les notes bibliographiques parues dans chacun des cahiers, nous vous proposons une sélection d'ouvrages qui peut vous permettre d'approfondir davantage vos connaissances de tel ou tel secteur de l'Économie Sociale.

N'oublions pas de rappeler l'ouvrage de référence de Thierry Jeantet et Roger Verdier : *L'Économie Sociale* en 600 pages - Ed. CIEM

Sociétaires et compagnons (des associations ouvrières aux coopératives de production - 1831 - 1900)

Revue Communautés n° 55 - Janv.-Mars 1981

Économie Sociale et tiers-secteur - Ed. Erès - Septembre 1983 - n° 2

Nouvelles pratiques de l'emploi, nouvel enjeu social - Fonda - Lettre d'information n° 29-30

Entre l'efficacité et la démocratie - Les coopératives de production - Ed. Entente - Danièle Demoustier

La coopérative ouvrière de production - Ed. CG. Scop

Essai sur une politique de l'Économie Sociale - Jacques Moreau - Ed. CIEM

Manuest : à la recherche de l'autogestion (post face de Michel Rocard) - Sabine le Carpentier - Ed. Entente

Pour un traité d'Économie Sociale - Henri Desroche - Ed. CIEM

La nouvelle ascension de l'Économie Sociale - Revue « Information Sociale » n° 1 - 1984 - CNAF

Le socialisme : histoire, courants, pratiques - Albert Samuel - Ed. Chronique sociale

Le projet coopératif - Henri Desroche - Ed. Ouvrières

Les coopératives industrielles de Mondragon - Quintin Garcia - Ed. Ouvrières

Histoire de la Mutualité - Romain Lavielle - Ed. Hachette

Les sociétés d'assurance à forme mutuelle - René-Marc Regnault de Beaucaron - Ed. Sirey

Les transformations de la coopérative agricole - J.B. Bonastre et Ph. Nicolas - Revue d'économie politique (1969)

La lettre de l'Économie Sociale. Ed.

Et moi, et moi... !

Comment vous procurer les 9 cahiers (68 pages) de Macif-Actualités consacrés à l'Économie Sociale ?

- Vous êtes salarié de la Macif et comme de coutume, vous vous adressez à Michel Jamin (Siège social de Niort).
- Vous êtes extérieur à la Macif et vous prenez contact avec le service Communication Macif à Paris ; 4, rue du Colonel Moll, 75017 Paris